

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 30 novembre 2023

(36<sup>e</sup> jour de séance de la session)



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PIERRE OUZOULIAS

### Secrétaires :

Mme Véronique Guillotin, M. Philippe Tabarot.

1. **Procès-verbal** (p. 10510)
2. **Loi de finances pour 2024.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10510)

### PREMIÈRE PARTIE (SUITE) (p. 10510)

Article 34 et état A (p. 10510)

Amendement n° I-2300 du Gouvernement et sous-amendement n° I-2301 de la commission. – Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Adoption de l'ensemble de l'article et de l'état annexé, modifié.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 10534)

Seconde délibération (p. 10534)

Article liminaire (p. 10535)

Amendement n° A-1 du Gouvernement. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Vote sur l'ensemble  
de la première partie  
du projet de loi (p. 10537)

Mme Marie-Claire Carrère-Gée

M. Christopher Szczurek

Mme Vanina Paoli-Gagin

M. Bernard Delcros

Mme Ghislaine Senée

M. Pascal Savoldelli

M. Christian Bilhac

M. Didier Rambaud

M. Thierry Cozic

Adoption, par scrutin public n° 79, de la première partie du projet de loi, modifiée.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics

*Suspension et reprise de la séance* (p. 10545)

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC HERVÉ

SECONDE PARTIE (p. 10545)

**Sécurités** (p. 10545)

**Compte d'affectation spéciale :  
Contrôle de la circulation  
et du stationnement routiers** (p. 10545)

M. Bruno Belin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Philippe Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Jérôme Darras, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

Mme Françoise Dumont, en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis de la commission des lois

M. Louis Vogel

Mme Dominique Vérien

Mme Mélanie Vogel

M. Ian Brossat

M. Michel Masset

M. Olivier Bitz

M. Jérôme Durain

M. André Reichardt

Mme Nathalie Goulet

Mme Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

SÉCURITÉS (p. 10558)

État B (p. 10558)

Amendement n° II-931 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-140 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-76 de Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis de la commission des lois. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-114 de M. Jérôme Durain et II-144 de M. Ian Brossat. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-115 de M. Jérôme Durain et II-143 de M. Ian Brossat. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-120 rectifié de M. Michel Masset. – Rejet.

Amendement n° II-116 de M. Hussein Bourgi. – Rejet.

Amendement n° II-75 de Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis de la commission des lois. – Rejet.

Amendement n° II-98 rectifié *quater* de Mme Nadia Sollogoub. – Rejet.

Amendement n° II-112 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-149 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-141 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-119 rectifié de M. Michel Masset. – Rejet.

Amendement n° II-148 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-138 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-139 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-67 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n° II-145 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-142 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-117 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendement n° II-111 de M. Jérôme Durain. – Rejet.

Amendement n° II-118 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendement n° II-136 rectifié de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-137 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Vote sur les crédits  
de la mission (p. 10576)

Adoption des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 10577)

Amendement n° II-109 de M. Jérôme Durain. – Rejet.

Amendement n° II-110 de M. Jérôme Durain. – Rejet.

Amendement n° II-68 de Mme Mélanie Vogel. – Retrait.

Amendement n° II-147 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-69 de Mme Mélanie Vogel. – Retrait.

Amendement n° II-146 de M. Ian Brossat. – Retrait.

Article 63  
(*nouveau*) – Adoption. (p. 10580)

Après l'article 63 (p. 10581)

Amendement n° II-113 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :  
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS (p. 10581)

État D (p. 10581)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10582)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », figurant à l'état D.

Motion d'ordre (p. 10582)

Demande d'examen séparé et de regroupement thématique d'amendements ; M. Claude Raynal, président de la commission des finances. – Adoption.

3. **Ordre du jour** (p. 10582)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PIERRE OUZOULIAS

**vice-président**

**Secrétaires :**

**Mme Véronique Guillotin,  
M. Philippe Tabarot.**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quatorze heures trente.)*

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 2024

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (projet n° 127, rapport général n° 128, avis n° 129 à 134).

Dans la discussion des articles de la première partie, nous en sommes parvenus à l'examen de l'article d'équilibre et de l'état A sur les voies et moyens.

## PREMIÈRE PARTIE (SUITE)

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

#### TITRE II

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

#### Article 34 et état A

① I. – Pour 2024, les ressources affectées au budget, évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte sont fixés aux montants suivants :

②

(En millions d'euros\*)

|                                                                                                          | Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3) |                |              | Charges (1) dont fonctionnement (2) et investissement (3) |                |               | Solde           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-----------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                          | 1                                                             | 2              | 3            | 1                                                         | 2              | 3             |                 |
| <b>Budget général</b>                                                                                    |                                                               |                |              |                                                           |                |               |                 |
| Recettes fiscales** / dépenses***                                                                        | 349 671                                                       | 349 671        | 0            | 445 313                                                   | 415 925        | 29 388        |                 |
| Recettes non fiscales                                                                                    | 22 653                                                        | 18 363         | 4 290        | 0                                                         | 0              | 0             |                 |
| Recettes totales nettes / dépenses nettes                                                                | 372 324                                                       | 368 034        | 4 290        | 445 313                                                   | 415 925        | 29 388        |                 |
| À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne | 66 460                                                        | 66 460         |              |                                                           |                |               |                 |
| <b>Montants nets pour le budget général</b>                                                              | <b>305 864</b>                                                | <b>301 574</b> | <b>4 290</b> | <b>445 313</b>                                            | <b>415 925</b> | <b>29 388</b> | <b>-139 448</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |                |              |                |                |               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants                                                                                                                                                                                                                    | 7 399          | 5 205          | 2 194        | 7 399          | 5 205          | 2 194         |                 |
| <b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>313 263</b> | <b>306 779</b> | <b>6 484</b> | <b>452 711</b> | <b>421 130</b> | <b>31 581</b> |                 |
| <b>Budgets annexes</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                |              |                |                |               |                 |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                                                                                                                                                                                              | 2 407          | 2 407          | 0            | 2 263          | 1 974          | 289           | +144            |
| Publications officielles et information administrative                                                                                                                                                                                                                        | 167            | 167            | 0            | 152            | 136            | 15            | +16             |
| <b>Totaux pour les budgets annexes</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>2 574</b>   | <b>2 574</b>   | <b>0</b>     | <b>2 415</b>   | <b>2 110</b>   | <b>304</b>    | <b>+160</b>     |
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :                                                                                                                                                                                                                  |                |                |              |                |                |               |                 |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                                                                                                                                                                                              | 25             | 20             | 5            | 25             | 20             | 5             |                 |
| Publications officielles et information administrative                                                                                                                                                                                                                        | 0              | 0              | 0            | 0              | 0              | 0             |                 |
| <b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>                                                                                                                                                                                                           | <b>2 599</b>   | <b>2 595</b>   | <b>5</b>     | <b>2 439</b>   | <b>2 131</b>   | <b>309</b>    |                 |
| <b>Comptes spéciaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                |                |              |                |                |               |                 |
| Comptes d'affectation spéciale                                                                                                                                                                                                                                                | 77 481         | 67 619         | 9 862        | 79 952         | 69 796         | 10 156        | -2 471          |
| Comptes de concours financiers                                                                                                                                                                                                                                                | 146 036        | 0              | 146 036      | 148 645        | 0              | 148 645       | -2 609          |
| Comptes de commerce (solde)                                                                                                                                                                                                                                                   |                |                |              |                |                |               | -173            |
| Comptes d'opérations monétaires (solde)                                                                                                                                                                                                                                       |                |                |              |                |                |               | +110            |
| <b>Solde pour les comptes spéciaux</b>                                                                                                                                                                                                                                        |                |                |              |                |                |               | <b>-5 143</b>   |
| <b>Solde général</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                |              |                |                |               | <b>-144 431</b> |
| * Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul. |                |                |              |                |                |               |                 |
| ** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).                                                                                                               |                |                |              |                |                |               |                 |
| *** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).                                                                                                           |                |                |              |                |                |               |                 |

③ II. – Pour 2024 :

④ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤

| (En milliards d'euros)                                                    |       |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Besoin de financement</b>                                              |       |
| Amortissement de la dette à moyen et long termes                          | 156,4 |
| <i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>                     | 151,7 |
| <i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i> | 4,7   |
| Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau                          | 2,7   |
| Amortissement des autres dettes reprises                                  | 0,0   |
| Déficit à financer                                                        | 144,4 |
| Autres besoins de trésorerie                                              | -7,7  |

|                                                                                                        |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>295,8</b> |
| <b>Ressources de financement</b>                                                                       |              |
| Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats                                            | 285,0        |
| Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement                  | 6,5          |
| Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme                                           | 3,8          |
| Variation des dépôts des correspondants                                                                | 0,0          |
| Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État | 0,0          |
| Autres ressources de trésorerie                                                                        | 0,5          |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>295,8</b> |

- ⑥ 2° Le ministre chargé des finances est autorisé à procéder, en 2024, dans des conditions fixées par décret :
- ⑦ a) À des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ;
- ⑧ b) À l'attribution directe de titres de dette publique négociable à la Caisse de la dette publique ;
- ⑨ c) À des conversions facultatives et à des opérations de pension sur titres d'État ;
- ⑩ d) À des opérations de dépôts de liquidités auprès de la Caisse de la dette publique, auprès de la Société de prise de participations de l'État, auprès du Fonds européen de stabilité financière, auprès du Mécanisme européen de stabilité, auprès des institutions et agences financières de l'Union européenne, sur le marché inter-bancaire de la zone euro et auprès des États de la même zone ;
- ⑪ e) À des souscriptions de titres de créances négociables émis par des établissements publics administratifs, à des rachats et à des échanges d'emprunts, à des échanges de devises ou de taux d'intérêt et à l'achat ou à la vente d'options, de contrats à terme sur titres d'État ou d'autres instruments financiers à terme ;
- ⑫ 3° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est fixé à 133,3 milliards d'euros ;
- ⑬ 4° Le plafond de l'encours total de dette autorisé pour le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » pour 2024 est fixé à 2,35 milliards d'euros.
- ⑭ Le plafond de l'encours total de dette autorisé pour le budget annexe « Publications officielles et information administrative » pour 2024 est fixé à 0,0 milliard d'euros.
- ⑮ III. – Pour 2024, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est fixé au nombre de 1 985 468.

ÉTAT A  
VOIES ET MOYENS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

| <i>(En euros)</i> |                                                                                                                 |                       |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Numéro de ligne   | Intitulé de la recette                                                                                          | Évaluation pour 2024  |
|                   | <b>1. Recettes fiscales</b>                                                                                     |                       |
|                   | <b>11. Impôt net sur le revenu</b>                                                                              | <b>94 036 063 042</b> |
| 1101              | Impôt net sur le revenu                                                                                         | 94 036 063 042        |
|                   | <b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>                                            | <b>2 398 000 000</b>  |
| 1201              | Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles                                                       | 2 398 000 000         |
|                   | <b>13. Impôt net sur les sociétés</b>                                                                           | <b>72 160 845 041</b> |
| 1301              | Impôt net sur les sociétés                                                                                      | 72 160 845 041        |
|                   | <b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>                                              | <b>1 741 600 000</b>  |
| 1302              | Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés                                                             | 1 741 600 000         |
|                   | <b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b> | <b>341 000 000</b>    |
| 1303              | Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés                | 341 000 000           |

|      |                                                                                                                     |                        |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|      | <b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>                                                                | <b>30 283 250 000</b>  |
| 1401 | Retenues à la source sur certains bénéfiques non commerciaux et de l'impôt sur le revenu                            | 1 080 000 000          |
| 1402 | Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes  | 4 800 000 000          |
| 1403 | Prélèvements sur les bénéfiques tirés de la construction immobilière (loi n° 63-254 du 15 mars 1963, art. 28-IV)    | 0                      |
| 1404 | Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfiques distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3) | 0                      |
| 1405 | Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfiques                                                | 0                      |
| 1406 | Impôt sur la fortune immobilière                                                                                    | 2 439 000 000          |
| 1407 | Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage                                       | 15 000 000             |
| 1408 | Prélèvements sur les entreprises d'assurance                                                                        | 162 000 000            |
| 1409 | Taxe sur les salaires                                                                                               | 0                      |
| 1410 | Cotisation minimale de taxe professionnelle                                                                         | 1 000 000              |
| 1411 | Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction                          | 34 000 000             |
| 1412 | Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue                        | 42 000 000             |
| 1413 | Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité                | 123 000 000            |
| 1415 | Contribution des institutions financières                                                                           | 0                      |
| 1416 | Taxe sur les surfaces commerciales                                                                                  | 226 000 000            |
| 1421 | Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle                                                         | 1 000 000              |
| 1427 | Prélèvements de solidarité                                                                                          | 15 210 000 000         |
| 1429 | Taxe sur les gestionnaires d'infrastructures de transport (écrêtement)                                              | 0                      |
| 1430 | Taxe sur les services numériques                                                                                    | 800 000 000            |
| 1431 | Taxe d'habitation sur les résidences principales                                                                    | 180 000 000            |
| 1497 | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises                                                                    | 4 160 000 000          |
| 1498 | Cotisation foncière des entreprises                                                                                 | 1 000 000              |
| 1499 | Recettes diverses                                                                                                   | 1 009 250 000          |
|      | <b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>                                      | <b>16 349 542 015</b>  |
| 1501 | Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette                                                 | 16 349 542 015         |
|      | <b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>                                                                         | <b>100 384 205 697</b> |
| 1601 | Taxe sur la valeur ajoutée nette                                                                                    | 100 384 205 697        |
|      | <b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>                                         | <b>39 768 072 661</b>  |
| 1701 | Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices                                                       | 675 000 000            |
| 1702 | Mutations à titre onéreux de fonds de commerce                                                                      | 231 000 000            |
| 1703 | Mutations à titre onéreux de meubles corporels                                                                      | 0                      |
| 1704 | Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers                                                         | 118 000 000            |
| 1705 | Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)                                                                    | 3 936 000 000          |
| 1706 | Mutations à titre gratuit par décès                                                                                 | 15 400 000 000         |
| 1707 | Contribution de sécurité immobilière                                                                                | 1 022 000 000          |

|      |                                                                                                                                  |               |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1711 | Autres conventions et actes civils                                                                                               | 528 000 000   |
| 1712 | Actes judiciaires et extrajudiciaires                                                                                            | 0             |
| 1713 | Taxe de publicité foncière                                                                                                       | 656 000 000   |
| 1714 | Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès | 412 000 000   |
| 1715 | Taxe additionnelle au droit de bail                                                                                              | 0             |
| 1716 | Recettes diverses et pénalités                                                                                                   | 188 000 000   |
| 1721 | Timbre unique                                                                                                                    | 499 000 000   |
| 1722 | Taxe sur les véhicules de société                                                                                                | 0             |
| 1723 | Actes et écrits assujettis au timbre de dimension                                                                                | 0             |
| 1725 | Permis de chasser                                                                                                                | 0             |
| 1726 | Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules                                | 607 000 000   |
| 1751 | Droits d'importation                                                                                                             | 0             |
| 1752 | Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité                                                          | 1 120 000 000 |
| 1753 | Autres taxes intérieures                                                                                                         | 2 159 071 000 |
| 1754 | Autres droits et recettes accessoires                                                                                            | 5 000 000     |
| 1755 | Amendes et confiscations                                                                                                         | 48 000 000    |
| 1756 | Taxe générale sur les activités polluantes                                                                                       | 1 318 000 000 |
| 1757 | Cotisation à la production sur les sucres                                                                                        | 0             |
| 1758 | Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabac                                                                      | 0             |
| 1761 | Taxe et droits de consommation sur les tabacs                                                                                    | 67 000 000    |
| 1766 | Garantie des matières d'or et d'argent                                                                                           | 0             |
| 1768 | Taxe spéciale sur certains véhicules routiers                                                                                    | 176 201 739   |
| 1769 | Autres droits et recettes à différents titres                                                                                    | 136 845 931   |
| 1773 | Taxe sur les achats de viande                                                                                                    | 0             |
| 1774 | Taxe spéciale sur la publicité télévisée                                                                                         | 0             |
| 1776 | Redevances sanitaires d'abattage et de découpage                                                                                 | 55 000 000    |
| 1777 | Taxe sur certaines dépenses de publicité                                                                                         | 17 000 000    |
| 1780 | Taxe de l'aviation civile                                                                                                        | 0             |
| 1781 | Taxe sur les installations nucléaires de base                                                                                    | 560 000 000   |
| 1782 | Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées                                                                      | 28 000 000    |
| 1785 | Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)                                                      | 2 944 264 366 |
| 1786 | Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos                                                                            | 1 039 557 176 |
| 1787 | Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques                                                                              | 420 768 064   |
| 1788 | Prélèvement sur les paris sportifs                                                                                               | 817 767 917   |
| 1789 | Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne                                                                                      | 125 596 468   |
| 1790 | Redevance sur les paris hippiques en ligne                                                                                       | 0             |
| 1797 | Taxe sur les transactions financières                                                                                            | 1 200 000 000 |

|      |                                                                                                                                                                                                                                   |                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1798 | Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'État en 2010)                                                                                                                                 | 0                     |
| 1799 | Autres taxes                                                                                                                                                                                                                      | 3 258 000 000         |
|      | <b>18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État</b>                                                                                                                                                                  | <b>-7 791 909 018</b> |
|      | Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée | -7 791 909 018        |
|      | <b>2. Recettes non fiscales</b>                                                                                                                                                                                                   |                       |
|      | <b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>                                                                                                                                                                                      | <b>3 154 700 000</b>  |
| 2110 | Produits des participations de l'État dans des entreprises financières                                                                                                                                                            | 1 578 700 000         |
| 2116 | Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéficiaires des établissements publics non financiers                                                                                             | 1 576 000 000         |
| 2199 | Autres dividendes et recettes assimilées                                                                                                                                                                                          | 0                     |
|      | <b>22. Produits du domaine de l'État</b>                                                                                                                                                                                          | <b>1 745 107 200</b>  |
| 2201 | Revenus du domaine public non militaire                                                                                                                                                                                           | 1 025 000 000         |
| 2202 | Autres revenus du domaine public                                                                                                                                                                                                  | 7 989 520             |
| 2203 | Revenus du domaine privé                                                                                                                                                                                                          | 293 117 680           |
| 2204 | Redevances d'usage des fréquences radioélectriques                                                                                                                                                                                | 417 000 000           |
| 2211 | Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État                                                                                                                                                               | 0                     |
| 2212 | Autres produits de cessions d'actifs                                                                                                                                                                                              | 0                     |
| 2299 | Autres revenus du Domaine                                                                                                                                                                                                         | 2 000 000             |
|      | <b>23. Produits de la vente de biens et services</b>                                                                                                                                                                              | <b>3 543 928 718</b>  |
| 2301 | Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget                                                                                                     | 778 000 000           |
| 2303 | Autres frais d'assiette et de recouvrement                                                                                                                                                                                        | 1 101 058 634         |
| 2304 | Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne                                                                                                                      | 52 013 515            |
| 2305 | Produits de la vente de divers biens                                                                                                                                                                                              | 67 669                |
| 2306 | Produits de la vente de divers services                                                                                                                                                                                           | 4 788 900             |
| 2399 | Autres recettes diverses                                                                                                                                                                                                          | 1 608 000 000         |
|      | <b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>                                                                                                                                    | <b>1 135 309 824</b>  |
| 2401 | Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers                                                                                                                                                                         | 403 186 919           |
| 2402 | Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social                                                                                                                                                                 | 18 000 000            |
| 2403 | Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics                                                                                                                                            | 96 400 000            |
| 2409 | Intérêts des autres prêts et avances                                                                                                                                                                                              | 130 250 000           |
| 2411 | Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile                                                                                                                                                              | 109 382 905           |
| 2412 | Autres avances remboursables sous conditions                                                                                                                                                                                      | 0                     |
| 2413 | Reversement au titre des créances garanties par l'État                                                                                                                                                                            | 12 890 000            |
| 2499 | Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées                                                                                                                                                       | 365 200 000           |
|      | <b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>                                                                                                                                                                   | <b>2 910 524 644</b>  |
| 2501 | Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers                                                                                                                                                  | 663 084 092           |

|      |                                                                                                                                   |                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 2502 | Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence                                                               | 700 000 000           |
| 2503 | Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes                                            | 285 000 000           |
| 2504 | Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État                                                          | 8 150 000             |
| 2505 | Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires                                                                           | 1 229 550 000         |
| 2510 | Frais de poursuite                                                                                                                | 12 491 893            |
| 2511 | Frais de justice et d'instance                                                                                                    | 10 088 401            |
| 2512 | Intérêts moratoires                                                                                                               | 0                     |
| 2513 | Pénalités                                                                                                                         | 2 160 258             |
|      | <b>26. Divers</b>                                                                                                                 | <b>10 163 916 415</b> |
| 2601 | Reversements de Natixis                                                                                                           | 20 000 000            |
| 2602 | Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur                                                   | 460 600 000           |
| 2603 | Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations                                              | 500 000 000           |
| 2604 | Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État                                                                       | 361 000 000           |
| 2611 | Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires                                                                           | 286 348 100           |
| 2612 | Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion                                                                | 5 196 428             |
| 2613 | Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques                                                           | 0                     |
| 2614 | Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne                                                                      | 0                     |
| 2615 | Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn                                      | 0                     |
| 2616 | Frais d'inscription                                                                                                               | 5 876 148             |
| 2617 | Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives                                                  | 8 263 620             |
| 2618 | Remboursement des frais de scolarité et accessoires                                                                               | 4 845 746             |
| 2620 | Récupération d'indus                                                                                                              | 29 090 000            |
| 2621 | Recouvrements après admission en non-valeur                                                                                       | 114 350 000           |
| 2622 | Divers versements de l'Union européenne                                                                                           | 7 483 000 000         |
| 2623 | Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits                             | 32 698 352            |
| 2624 | Intérêts divers (hors immobilisations financières)                                                                                | 29 870 000            |
| 2625 | Recettes diverses en provenance de l'étranger                                                                                     | 9 580 000             |
| 2626 | Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992) | 3 373 514             |
| 2627 | Soulte sur reprise de dette et recettes assimilées                                                                                | 0                     |
| 2697 | Recettes accidentelles                                                                                                            | 347 780 000           |
| 2698 | Produits divers                                                                                                                   | 70 000 000            |
| 2699 | Autres produits divers                                                                                                            | 392 044 507           |
|      | <b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>                                                                                 |                       |
|      | <b>31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>                                      | <b>44 850 463 483</b> |
| 3101 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement                                          | 27 145 046 362        |
| 3103 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs                         | 4 753 232             |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |               |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 3104 | Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements                                                                                                                                                         | 30 000 000    |
| 3106 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)                                                                                                                                                                           | 7 104 000 000 |
| 3107 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale                                                                                                                                                                              | 664 114 745   |
| 3108 | Dotation élu local                                                                                                                                                                                                                                                                             | 108 906 000   |
| 3109 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse                                                                                                                                                                                                                   | 42 946 742    |
| 3111 | Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion                                                                                                                                                                                                                                          | 431 738 376   |
| 3112 | Dotation départementale d'équipement des collèges                                                                                                                                                                                                                                              | 326 317 000   |
| 3113 | Dotation régionale d'équipement scolaire                                                                                                                                                                                                                                                       | 661 186 000   |
| 3118 | Dotation globale de construction et d'équipement scolaire                                                                                                                                                                                                                                      | 2 686 000     |
| 3119 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)                                                                                                                                                                                                                    | 447 129 770   |
| 3120 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)                                                                                                                                                                                                               | 1 243 315 500 |
| 3121 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (établissements publics de coopération intercommunale)                                                                                                                                                                       | 890 110 332   |
| 3122 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)                                                                                                                                                                                                                   | 239 658 133   |
| 3123 | Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale                                                                                                                                                                                                           | 378 003 970   |
| 3130 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants                                                                             | 4 000 000     |
| 3131 | Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte                                                                                                                                                                                                                  | 107 000 000   |
| 3133 | Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires                                                                                                                                                                                                                                             | 6 822 000     |
| 3134 | Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle                                                                                                                                                                                                         | 272 278 000   |
| 3135 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport                                                                                                               | 48 020 650    |
| 3136 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane                                                                                                                                                                                                     | 27 000 000    |
| 3137 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage                                                                                                                                                         | 122 559 085   |
| 3138 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française                                                                                                                                                                                   | 90 552 000    |
| 3141 | Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire                                                                                                                          | 0             |
| 3142 | Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire                                                                                                        | 0             |
| 3143 | Soutien exceptionnel de l'État au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire                                                                                                                              | 0             |
| 3144 | Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire                                                                         | 0             |
| 3145 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels                                                                   | 4 016 619 586 |
| 3146 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises | 3 000 000     |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 3147 | Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)                                                                                                                   | 0                     |
| 3151 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022                                  | 0                     |
| 3152 | Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers                                                                     | 0                     |
| 3158 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie                                                                                   | 400 000 000           |
| 3159 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme en 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants | 24 700 000            |
| 3160 | Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles (ligne nouvelle)                                                                                                                                                                             | 8 000 000             |
|      | <b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>                                                                                                                                                                                    | <b>21 609 624 014</b> |
| 3201 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne                                                                                                                                                                                     | 21 609 624 014        |
|      | <b>4. Fonds de concours et attributions de produits</b>                                                                                                                                                                                                              |                       |
|      | Fonds de concours et attributions de produits                                                                                                                                                                                                                        | 7 398 632 983         |

RÉCAPITULATION DES RECETTES  
DU BUDGET GÉNÉRAL

| <i>(En euros)</i> |                                                                                                  |                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Numéro de ligne   | Intitulé de la recette                                                                           | Évaluation pour 2024   |
|                   | <b>1. Recettes fiscales</b>                                                                      | <b>349 670 669 438</b> |
| 11                | Impôt net sur le revenu                                                                          | 94 036 063 042         |
| 12                | Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles                                        | 2 398 000 000          |
| 13                | Impôt net sur les sociétés                                                                       | 72 160 845 041         |
| 13 bis            | Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés                                              | 1 741 600 000          |
| 13 ter            | Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés | 341 000 000            |
| 14                | Autres impôts directs et taxes assimilées                                                        | 30 283 250 000         |
| 15                | Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette                              | 16 349 542 015         |
| 16                | Taxe sur la valeur ajoutée nette                                                                 | 100 384 205 697        |
| 17                | Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes                                 | 39 768 072 661         |
| 18                | Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État                                            | -7 791 909 018         |
|                   | <b>2. Recettes non fiscales</b>                                                                  | <b>22 653 486 801</b>  |
| 21                | Dividendes et recettes assimilées                                                                | 3 154 700 000          |
| 22                | Produits du domaine de l'État                                                                    | 1 745 107 200          |
| 23                | Produits de la vente de biens et services                                                        | 3 543 928 718          |
| 24                | Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières              | 1 135 309 824          |
| 25                | Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites                                             | 2 910 524 644          |
| 26                | Divers                                                                                           | 10 163 916 415         |
|                   | <b>Total des recettes fiscales et non fiscales (1+2)</b>                                         | <b>372 324 156 239</b> |

|    |                                                                                   |                        |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|    | <b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>                                 | <b>66 460 087 497</b>  |
| 31 | Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales | 44 850 463 483         |
| 32 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne            | 21 609 624 014         |
|    | <b>Total des recettes, nettes des prélèvements (1+2-3)</b>                        | <b>305 864 068 742</b> |
|    | <b>4. Fonds de concours et attributions de produits</b>                           | <b>7 398 632 983</b>   |
|    | Fonds de concours et attributions de produits                                     | 7 398 632 983          |

## II. – BUDGETS ANNEXES

| <i>(En euros)</i>                                                                                                                       |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Intitulé de la recette                                                                                                                  | Évaluation pour 2024 |
| <b>Contrôle et exploitation aériens</b>                                                                                                 | <b>2 431 958 213</b> |
| Redevances de route                                                                                                                     | 1 553 982 000        |
| Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole                                                         | 252 826 000          |
| Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer                                       | 45 000 000           |
| Redevances de surveillance et de certification                                                                                          | 27 122 617           |
| Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers) | 511 251 279          |
| Tarif de solidarité de la taxe sur le transport aérien de passagers                                                                     | 0                    |
| Contribution Bâle-Mulhouse                                                                                                              | 5 704 627            |
| Frais d'assiette et recouvrement sur taxes perçues pour le compte de tiers                                                              | 5 739 890            |
| Recettes diverses                                                                                                                       | 3 500 000            |
| Produit de cession d'actif                                                                                                              | 2 000 000            |
| <b>Total des recettes et des ressources de financement</b>                                                                              | <b>2 407 126 413</b> |
| Fonds de concours et attributions de produits                                                                                           | 24 831 800           |
| <b>Publications officielles et information administrative</b>                                                                           | <b>167 300 000</b>   |
| Bulletin officiel des annonces des marchés publics                                                                                      | 66 300 000           |
| Bulletin des annonces légales et obligatoires                                                                                           | 6 600 000            |
| Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales                                                                                  | 91 000 000           |
| Journal officiel de la République française - Lois et Décrets                                                                           | 0                    |
| Vente de publications et abonnements                                                                                                    | 1 000 000            |
| Prestations et travaux d'édition                                                                                                        | 1 900 000            |
| Autres activités                                                                                                                        | 500 000              |
| Produit de cession d'actif                                                                                                              | 0                    |
| <b>Total des recettes et des ressources de financement</b>                                                                              | <b>167 300 000</b>   |
| Fonds de concours et attributions de produits                                                                                           | 0                    |

## III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

*(En euros)*

| Numéro de ligne | Intitulé de la recette                                                                                                                                                                                                                     | Évaluation pour 2024  |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                 | <b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>                                                                                                                                                                             | <b>1 660 384 465</b>  |
|                 | <b>Section : Contrôle automatisé</b>                                                                                                                                                                                                       | <b>339 950 000</b>    |
| 01              | Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé                                                                                                                                                                     | 339 950 000           |
| 02              | Recettes diverses ou accidentelles                                                                                                                                                                                                         |                       |
|                 | <b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>                                                                                                                                                                                     | <b>1 320 434 465</b>  |
| 03              | Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé                                                                                                                                                                     | 170 000 000           |
| 04              | Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation | 1 150 434 465         |
| 05              | Recettes diverses ou accidentelles                                                                                                                                                                                                         |                       |
|                 | <b>Développement agricole et rural</b>                                                                                                                                                                                                     | <b>141 000 000</b>    |
| 01              | Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles                                                                                                                                                                                 | 141 000 000           |
| 03              | Recettes diverses ou accidentelles                                                                                                                                                                                                         |                       |
|                 | <b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>                                                                                                                                                               | <b>377 000 000</b>    |
| 01              | Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution                                                                                                                                                                          | 377 000 000           |
| 02              | Recettes diverses ou accidentelles                                                                                                                                                                                                         |                       |
|                 | <b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>                                                                                                                                                                                          | <b>340 000 000</b>    |
| 01              | Produits des cessions immobilières                                                                                                                                                                                                         | 230 000 000           |
| 02              | Produits de redevances domaniales                                                                                                                                                                                                          | 110 000 000           |
|                 | <b>Participations financières de l'État</b>                                                                                                                                                                                                | <b>9 861 951 599</b>  |
| 01              | Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement                                                                                                                                               | 45 000 000            |
| 02              | Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État                                                                                                |                       |
| 03              | Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation                                                                                                                                               |                       |
| 04              | Remboursement de créances rattachées à des participations financières                                                                                                                                                                      |                       |
| 05              | Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale                                                                                                                                             | 180 000 000           |
| 06              | Versement du budget général                                                                                                                                                                                                                | 9 636 951 599         |
|                 | <b>Pensions</b>                                                                                                                                                                                                                            | <b>65 100 874 581</b> |
|                 | <b>Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité</b>                                                                                                                                        | <b>61 694 621 453</b> |
| 01              | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension                                                                              | 4 852 525 075         |
| 02              | Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension                                                                                                   | 6 184 574             |
| 03              | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension                                                                       | 885 918 771           |
| 04              | Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension                                                                                    | 26 008 455            |
| 05              | Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)                                                                                  | 69 507 356            |

|    |                                                                                                                                                                                                                   |                |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 06 | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom                                                                                                 | 62 319 841     |
| 07 | Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension                                                                                                                         | 321 429 130    |
| 08 | Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC                  | 9 179 223      |
| 09 | Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études                                                                                                                                           | 4 300 000      |
| 10 | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité | 14 925 867     |
| 11 | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité      | 22 000 000     |
| 12 | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste                                                                                                             | 152 947 118    |
| 14 | Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes                                                                                                                       | 39 516 592     |
| 21 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)     | 33 214 580 291 |
| 22 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)                          | 42 286 236     |
| 23 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension                                        | 5 761 460 442  |
| 24 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension                                                     | 113 267 259    |
| 25 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)                                                   | 364 190 153    |
| 26 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom                                                                                           | 290 274 304    |
| 27 | Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension                                                                                                                   | 1 192 809 378  |
| 28 | Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC          | 5 902 760      |
| 32 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste                                                                                                       | 181 692 382    |
| 33 | Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité                                                                                                                             | 176 398 983    |
| 34 | Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes                                                                                                                 | 258 020 191    |
| 41 | Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension                                                 | 1 011 687 440  |
| 42 | Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension                                                                      | 126 530        |
| 43 | Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension                                          | 2 907 074      |
| 44 | Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension                                                       | 1 279 109      |
| 45 | Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)                                                     | 948 605        |
| 47 | Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension                                                                                                                     | 62 904 473     |

|    |                                                                                                                                                                                                                                 |                      |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 48 | Personnels militaires : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC                            | 23 686               |
| 49 | Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études                                                                                                                                                     | 1 500 000            |
| 51 | Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension                                                         | 10 656 025 995       |
| 52 | Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension                                                                              | 1 459 832            |
| 53 | Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension                                                  | 19 833 177           |
| 54 | Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension                                                               | 7 806 017            |
| 55 | Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)                                                             | 3 319 751            |
| 57 | Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension                                                                                                                             | 782 955 383          |
| 58 | Personnels militaires : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC                    |                      |
| 61 | Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 | 394 000 000          |
| 62 | Recettes diverses (administration centrale) : La Poste : versement de la contribution exceptionnelle de l'Établissement public national de financement des retraites de La Poste                                                |                      |
| 63 | Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils                                                             | 1 200 000            |
| 64 | Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels militaires                                                         |                      |
| 65 | Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils                                                                                                                        | 646 000 000          |
| 66 | Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels militaires                                                                                                                    |                      |
| 67 | Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils                                                                                                                                                     | 15 000 000           |
| 68 | Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires                                                                                                                                                 | 9 000 000            |
| 69 | Autres recettes diverses                                                                                                                                                                                                        | 9 000 000            |
|    | <b>Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État</b>                                                                                                                                                              | <b>2 109 040 505</b> |
| 71 | Cotisations salariales et patronales                                                                                                                                                                                            | 315 919 617          |
| 72 | Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)             | 1 691 955 761        |
| 73 | Compensations inter-régimes généralisée et spécifique                                                                                                                                                                           | 94 000 000           |
| 74 | Recettes diverses                                                                                                                                                                                                               | 6 906 432            |
| 75 | Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives                                                                                                    | 258 695              |
|    | <b>Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</b>                                                                                                                                  | <b>1 297 212 623</b> |
| 81 | Financement de la retraite du combattant : participation du budget général                                                                                                                                                      | 536 438 630          |
| 82 | Financement de la retraite du combattant : autres moyens                                                                                                                                                                        |                      |
| 83 | Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général                                                                                                                                   | 229 063              |

|                           |                                                                                                                                                                                                                                          |                       |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 84                        | Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens                                                                                                                                                              |                       |
| 85                        | Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général                                                                                                                               | 534 437               |
| 86                        | Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : autres moyens                                                                                                                                                 |                       |
| 87                        | Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général                                                                                                                                                       | 690 347 441           |
| 88                        | Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens                                                                                                                                                                         |                       |
| 89                        | Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général                                                                                                                                                             | 16 000 000            |
| 90                        | Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens                                                                                                                                                                               |                       |
| 91                        | Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général                                                                                                                                   | 41 702 301            |
| 92                        | Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général                                                                                                                          | 32 849                |
| 93                        | Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général                                                                                              | 11 855 902            |
| 94                        | Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général                                                                                                                                                                     | 72 000                |
| 95                        | Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives                             |                       |
| 96                        | Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives |                       |
| 97                        | Financement des pensions de l'ORTF : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives                                                                        |                       |
| 98                        | Financement des pensions de l'ORTF : recettes diverses                                                                                                                                                                                   |                       |
| <b>Total des recettes</b> |                                                                                                                                                                                                                                          | <b>77 481 210 645</b> |

## IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

| <i>(En euros)</i> |                                                                                                                                                              |                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Numéro de ligne   | Intitulé de la recette                                                                                                                                       | Évaluation pour 2024   |
|                   | <b>Accords monétaires internationaux</b>                                                                                                                     | <b>0</b>               |
| 01                | Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire ouest-africaine                                                         |                        |
| 02                | Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire d'Afrique centrale                                                      |                        |
| 03                | Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union des Comores                                                                       |                        |
|                   | <b>Avances à l'audiovisuel public</b>                                                                                                                        | <b>4 025 228 395</b>   |
| 01                | Recettes                                                                                                                                                     | 4 025 228 395          |
|                   | <b>Avances aux collectivités territoriales</b>                                                                                                               | <b>130 019 526 893</b> |
|                   | <b>Section : Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie</b>                                                             | <b>0</b>               |
| 01                | Remboursement des avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales                |                        |
| 02                | Remboursement des avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2336-2 du code général des collectivités territoriales |                        |

|    |                                                                                                                                                                                                                  |                        |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 03 | Remboursement des avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)                                                                                  |                        |
| 04 | Avances à la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel)                                                                                                                                                               |                        |
|    | <b>Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</b>                                                                        | <b>130 019 526 893</b> |
| 05 | Recettes diverses                                                                                                                                                                                                | 61 782 495 027         |
| 09 | Taxe d'habitation et taxes annexes                                                                                                                                                                               | 3 755 183 795          |
| 10 | Taxes foncières et taxes annexes                                                                                                                                                                                 | 53 200 769 920         |
| 11 | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises                                                                                                                                                                 | 335 764 053            |
| 12 | Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes                                                                                                                                                             | 10 945 314 098         |
|    | <b>Section : Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19</b> | <b>0</b>               |
| 13 | Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19                  |                        |
|    | <b>Prêts à des États étrangers</b>                                                                                                                                                                               | <b>1 077 711 470</b>   |
|    | <b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>                                                 | <b>276 842 146</b>     |
| 01 | Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France                                       | 276 842 146            |
|    | <b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>                                                                                                                       | <b>59 127 077</b>      |
| 02 | Remboursement de prêts du Trésor                                                                                                                                                                                 | 59 127 077             |
|    | <b>Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</b>                                                                  | <b>171 500 000</b>     |
| 03 | Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement                                                                                                                                          | 171 500 000            |
|    | <b>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</b>                                                                                                                                                         | <b>570 242 247</b>     |
| 04 | Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro                                                                                                             | 570 242 247            |
|    | <b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>                                                                                                                                            | <b>94 665 809</b>      |
|    | <b>Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>                                                                                                                                          | <b>30 765</b>          |
| 02 | Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat                                                                                                                                                    |                        |
| 04 | Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement                                                                                                                                | 30 765                 |
|    | <b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>                                                                                                                                                | <b>94 635 044</b>      |
| 05 | Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel                                                                                                                                                           | 0                      |
| 06 | Prêts pour le développement économique et social                                                                                                                                                                 | 84 635 044             |
| 07 | Prêts à la filière automobile                                                                                                                                                                                    |                        |
| 09 | Prêts aux petites et moyennes entreprises                                                                                                                                                                        |                        |
| 12 | Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir                                                                                                                                            | 10 000 000             |
|    | <b>Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>                                                                                      | <b>0</b>               |
| 10 | Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle                                                                                                       |                        |

|                           |                                                                                                                                                            |                        |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                           | <b>Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine</b>                 | <b>0</b>               |
| 11                        | Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine                                  |                        |
|                           | <b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>                                                              | <b>10 819 214 091</b>  |
| 01                        | Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune                                   | 10 000 000 000         |
| 03                        | Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics                                                    | 313 324 845            |
| 04                        | Remboursement des prêts et avances octroyés à des services de l'État                                                                                       | 382 358 616            |
| 05                        | Remboursement des avances octroyées au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex                                                                 | 15 000 000             |
| 06                        | Remboursement des prêts octroyés aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité                     | 78 530 630             |
| 07                        | Remboursement des prêts octroyés à Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19                                           | 30 000 000             |
| 08                        | Remboursement des prêts destinés à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19        |                        |
| 09                        | Remboursement des prêts octroyés à la métropole d'Aix-Marseille-Provence au titre du financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien |                        |
| 10                        | Remboursement des prêts octroyés à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens                                                           | 0                      |
| <b>Total des recettes</b> |                                                                                                                                                            | <b>146 036 346 658</b> |

**M. le président.** L'amendement n° I-2300, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. - Dans l'état A, les évaluations de recettes sont modifiées comme suit :

| <b>I. Budget général</b> |                                                                               |                   |                             |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| <i>(en euros)</i>        |                                                                               |                   |                             |
| <b>N° de ligne</b>       |                                                                               |                   | <b>Évaluation pour 2024</b> |
|                          | <b>1. Recettes fiscales</b>                                                   |                   | <b>1 705 173 961</b>        |
|                          | <b>1. Impôt net sur le revenu</b>                                             | <b>minorer de</b> | <b>-320 085 367</b>         |
| 1101-Net                 | Impôt net sur le revenu                                                       | minorer de        | -320 085 367                |
|                          | <b>3. Impôt net sur les sociétés</b>                                          | <b>minorer de</b> | <b>-143 000 000</b>         |
| 1301-Net                 | Impôt net sur les sociétés                                                    | minorer de        | -143 000 000                |
|                          | <b>4. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>                           | <b>majorer de</b> | <b>+387 250 000</b>         |
| 1499                     | Recettes diverses                                                             | majorer de        | +387 250 000                |
|                          | <b>5. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b> | <b>minorer de</b> | <b>-986 793 000</b>         |
| 1501-Net                 | Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette           | minorer de        | -986 793 000                |
|                          | <b>6. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>                                    | <b>minorer de</b> | <b>-193 379 672</b>         |
| 1601-Net                 | Taxe sur la valeur ajoutée nette                                              | minorer de        | -193 379 672                |
|                          | <b>7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>    | <b>majorer de</b> | <b>+2 961 182 000</b>       |
| 1752                     | Contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité      | majorer de        | +400 000 000                |
| 1753                     | Autres taxes intérieures                                                      | majorer de        | +4 100 000 000              |

|      |                                                                                                                                                                                                            |                   |                       |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| 1785 | Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)                                                                                                                                | minorer de        | -10 185 000           |
| 1788 | Prélèvement sur les paris sportifs                                                                                                                                                                         | minorer de        | -28 633 000           |
| 1799 | Autres taxes                                                                                                                                                                                               | minorer de        | -1 500 000 000        |
|      | <b>2. Recettes non fiscales</b>                                                                                                                                                                            |                   | <b>-214 186 919</b>   |
|      | <b>3. Produits de la vente de biens et services</b>                                                                                                                                                        | <b>minorer de</b> | <b>-250 000 000</b>   |
| 2399 | Autres recettes diverses                                                                                                                                                                                   | minorer de        | -250 000 000          |
|      | <b>4. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>                                                                                                              | <b>majorer de</b> | <b>+46 813 081</b>    |
| 2401 | Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers                                                                                                                                                  | majorer de        | +46 813 081           |
|      | <b>6. Divers</b>                                                                                                                                                                                           | <b>minorer de</b> | <b>-11 000 000</b>    |
| 2698 | Produits divers                                                                                                                                                                                            | minorer de        | -11 000 000           |
|      | <b>1. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>                                                                                                                | <b>majorer de</b> | <b>+1 614 500 401</b> |
| 3101 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement                                                                                                                   | majorer de        | +170 000 000          |
| 3106 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)                                                                                       | majorer de        | +750 000 000          |
| 3108 | Dotation élu local                                                                                                                                                                                         | majorer de        | +14 600 000           |
| 3119 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)                                                                                                                                | majorer de        | +20 000 000           |
| 3120 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)                                                                                                                           | majorer de        | +20 000 000           |
| 3121 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI) <i>(ligne supprimée)</i>                                                                                                          | minorer de        | -890 110 332          |
| 3122 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes) <i>(ligne supprimée)</i>                                                                                                      | minorer de        | -239 658 133          |
| 3134 | Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle                                                                                                                     | majorer de        | +12 000 401           |
| 3160 | Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles                                                                                                                                    | majorer de        | +9 600 000            |
| 3161 | Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des départements confrontés à une forte dégradation de leur situation financière <i>(ligne créée)</i>                                                     | majorer de        | +100 000 000          |
| 3162 | Soutien aux collectivités ayant subi des dégâts majeurs en raison d'évènements climatiques exceptionnels afin de contribuer à la réparation des biens et bâtiments publics endommagés <i>(ligne créée)</i> | majorer de        | +100 000 000          |
| 3163 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de TFPB <i>(ligne créée)</i>                                                       | majorer de        | +3 300 000            |
| 3164 | Prélèvement sur les recettes de l'État de soutien à la défense contre les incendies dans les territoires ruraux <i>(ligne créée)</i>                                                                       |                   | 0                     |
| 3165 | Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2024, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie <i>(ligne créée)</i>    | majorer de        | +400 000 000          |
| 3167 | Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI et communes) <i>(ligne créée)</i>                                                                                                  | majorer de        | +1 144 768 465        |

| Récapitulation des recettes du budget général |                                                                                                      |                   |                       |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>(En euros)</i>                             |                                                                                                      |                   |                       |
| N° de ligne                                   | Intitulé de la recette                                                                               |                   | Évaluation pour 2024  |
|                                               | <b>1. Recettes fiscales</b>                                                                          | <b>majorer de</b> | <b>+1 705 173 961</b> |
| 1                                             | Impôt net sur le revenu                                                                              | minorer de        | -320 085 367          |
| 3                                             | Impôt net sur les sociétés                                                                           | minorer de        | -143 000 000          |
| 4                                             | Autres impôts directs et taxes assimilées                                                            | majorer de        | +387 250 000          |
| 5                                             | Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette                                  | minorer de        | -986 793 000          |
| 6                                             | Taxe sur la valeur ajoutée nette                                                                     | minorer de        | -193 379 672          |
| 7                                             | Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes                                     | majorer de        | +2 961 182 000        |
|                                               | <b>2. Recettes non fiscales</b>                                                                      | <b>minorer de</b> | <b>-214 186 919</b>   |
| 3                                             | Produits de la vente de biens et services                                                            | minorer de        | -250 000 000          |
| 4                                             | Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières                  | majorer de        | +46 813 081           |
| 6                                             | Divers                                                                                               | minorer de        | -11 000 000           |
|                                               | <b>Total des recettes fiscales et non fiscales (I)</b>                                               | <b>majorer de</b> | <b>+1 490 987 042</b> |
|                                               | <b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>                                                    | <b>majorer de</b> | <b>+1 614 500 401</b> |
| 1                                             | Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales                    | majorer de        | +1 614 500 401        |
|                                               | <b>Total des recettes (I), nettes des prélèvements</b>                                               | <b>minorer de</b> | <b>-123 513 359</b>   |
| <b>IV. Comptes de concours financiers</b>     |                                                                                                      |                   |                       |
| <i>(En euros)</i>                             |                                                                                                      |                   |                       |
| Numéro de ligne                               | Intitulé de la recette                                                                               |                   | Évaluation pour 2024  |
|                                               | <b>Avances à l'audiovisuel public</b>                                                                | <b>minorer de</b> | <b>-209 514 785</b>   |
| 1                                             | Recettes                                                                                             | minorer de        | -209 514 785          |
|                                               | <b>Prêts à des États étrangers</b>                                                                   | <b>minorer de</b> | <b>-570 242 247</b>   |
|                                               | <b>Prêts aux États membres de la zone euro</b>                                                       |                   | <b>-570 242 247</b>   |
| 4                                             | Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | minorer de        | -570 242 247          |
|                                               | <b>Total des recettes</b>                                                                            | <b>minorer de</b> | <b>-779 757 032</b>   |

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

| <i>(En millions d'euros*)</i>     |                                                               |         |   |                                                           |         |        |       |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------|---|-----------------------------------------------------------|---------|--------|-------|
|                                   | Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3) |         |   | Charges (1) dont fonctionnement (2) et investissement (3) |         |        | Solde |
|                                   | 1                                                             | 2       | 3 | 1                                                         | 2       | 3      |       |
| <b>Budget général</b>             |                                                               |         |   |                                                           |         |        |       |
| Recettes fiscales** / dépenses*** | 351 376                                                       | 351 376 | 0 | 445 305                                                   | 415 917 | 29 388 |       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |                |              |                |                |               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|
| Recettes non fiscales                                                                                                                                                                                                                                                         | 22 439         | 18 102         | 4 337        | 0              | 0              | 0             |                 |
| Recettes totales nettes / dépenses nettes                                                                                                                                                                                                                                     | 373 815        | 369 478        | 4 337        | 445 305        | 415 917        | 29 388        |                 |
| <i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>                                                                                                                                                               | <i>68 875</i>  | <i>68 875</i>  |              |                |                |               |                 |
| <b>Montants nets pour le budget général</b>                                                                                                                                                                                                                                   | <b>305 741</b> | <b>301 404</b> | <b>4 337</b> | <b>445 305</b> | <b>415 917</b> | <b>29 388</b> | <b>-139 564</b> |
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants                                                                                                                                                                                                                    | 7 399          | 5 205          | 2 194        | 7 399          | 5 205          | 2 194         |                 |
| <b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>313 139</b> | <b>306 609</b> | <b>6 531</b> | <b>452 703</b> | <b>421 122</b> | <b>31 581</b> |                 |
| <b>Budgets annexes</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                |              |                |                |               |                 |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                                                                                                                                                                                              | 2 407          | 2 407          | 0            | 2 263          | 1 974          | 289           | +144            |
| Publications officielles et information administrative                                                                                                                                                                                                                        | 167            | 167            | 0            | 152            | 136            | 15            | +16             |
| <b>Totaux pour les budgets annexes</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>2 574</b>   | <b>2 574</b>   | <b>0</b>     | <b>2 415</b>   | <b>2 110</b>   | <b>304</b>    | <b>+160</b>     |
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :                                                                                                                                                                                                                  |                |                |              |                |                |               |                 |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                                                                                                                                                                                              | 25             | 20             | 5            | 25             | 20             | 5             |                 |
| Publications officielles et information administrative                                                                                                                                                                                                                        | 0              | 0              | 0            | 0              | 0              | 0             |                 |
| <b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>                                                                                                                                                                                                           | <b>2 599</b>   | <b>2 595</b>   | <b>5</b>     | <b>2 439</b>   | <b>2 131</b>   | <b>309</b>    |                 |
| <b>Comptes spéciaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                |                |              |                |                |               |                 |
| Comptes d'affectation spéciale                                                                                                                                                                                                                                                | 77 481         | 67 619         | 9 862        | 79 952         | 69 796         | 10 156        | -2 471          |
| Comptes de concours financiers                                                                                                                                                                                                                                                | 145 257        | 0              | 145 257      | 148 645        | 0              | 148 645       | -3 389          |
| Comptes de commerce (solde)                                                                                                                                                                                                                                                   |                |                |              |                |                |               | -173            |
| Comptes d'opérations monétaires (solde)                                                                                                                                                                                                                                       |                |                |              |                |                |               | +110            |
| <b>Solde pour les comptes spéciaux</b>                                                                                                                                                                                                                                        |                |                |              |                |                |               | <b>-5 922</b>   |
| <b>Solde général</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                |              |                |                |               | <b>-145 327</b> |
| * Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul. |                |                |              |                |                |               |                 |
| ** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).                                                                                                               |                |                |              |                |                |               |                 |
| *** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).                                                                                                           |                |                |              |                |                |               |                 |

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>(En milliards d'euros)</i>                                             |              |
| <b>Besoin de financement</b>                                              |              |
| Amortissement de la dette à moyen et long termes                          | 155,9        |
| <i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>                     | <i>151,5</i> |
| <i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i> | <i>4,4</i>   |
| Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau                          | 2,7          |

|                                                                                                        |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Amortissement des autres dettes reprises                                                               | 0,0          |
| Déficit à financer                                                                                     | 145,3        |
| Autres besoins de trésorerie                                                                           | -7,7         |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>296,2</b> |
| <b>Ressources de financement</b>                                                                       |              |
| Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats                                            | 285,0        |
| Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement                  | 6,5          |
| Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme                                           | 4,2          |
| Variation des dépôts des correspondants                                                                | 0,0          |
| Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État | 0,0          |
| Autres ressources de trésorerie                                                                        | 0,5          |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>296,2</b> |

IV. - En conséquence, à l'alinéa 12, le montant :

« 133,3 »

est remplacé par le montant :

« 133,5 »

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Thomas Cazenave**, *ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de l'examen de la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, le Gouvernement présente un amendement visant à actualiser l'article d'équilibre, afin de tenir compte des votes intervenus ici au Sénat.

Les amendements que vous avez adoptés ont pour effet, au total, de dégrader le solde budgétaire de l'État de 0,9 milliard d'euros par rapport au texte issu de la première lecture à l'Assemblée nationale ; le solde budgétaire s'établit désormais à -145,3 milliards d'euros.

Cette actualisation résulte de plusieurs mouvements : une hausse de 1,7 milliard d'euros des recettes fiscales, plus que compensée par une hausse des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales de 1,6 milliard d'euros ; une baisse des recettes des comptes de concours financiers de 780 millions d'euros ; une diminution des recettes non fiscales de 214 millions d'euros.

Les recettes fiscales nettes augmentent donc de 1,7 milliard d'euros, compte tenu des amendements adoptés en première partie.

La catégorie des « autres recettes fiscales » est majorée de 3,348 milliards d'euros, à la suite, notamment, de l'adoption d'un certain nombre d'amendements.

Ainsi, l'adoption de l'amendement n° I-209, du rapporteur général, supprime la prorogation, en 2024, de la minoration des tarifs de l'accise sur l'électricité, entraînant une hausse de recettes de 4,2 milliards d'euros.

L'adoption de l'amendement n° I-210, également présenté par le rapporteur général, supprime la faculté de moduler à la hausse, par arrêté, les tarifs de l'accise sur le gaz naturel de façon encadrée, minorant ainsi les recettes de 1,9 milliard d'euros.

Il est d'autres amendements dont l'adoption a pour effet d'augmenter la fiscalité : hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, à hauteur de 400 millions d'euros ; création d'une taxe sur les rachats d'actions, pour 400 millions d'euros ; maintien à 90 % du taux de la contribution sur les rentes inframarginales, 400 millions d'euros.

Les recettes nettes de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le budget général de l'État sont dégradées de 987 millions d'euros, du fait, notamment, de l'adoption de l'amendement n° I-286 rectifié *ter*, du sénateur Levi, qui affecte une fraction de TICPE aux collectivités et établissements publics territoriaux ayant adopté un plan climat-air-énergie, entraînant une baisse de recettes pour l'État de 1 milliard d'euros.

Les recettes de TVA sont minorées de 193 millions d'euros, conséquence notamment de l'adoption de l'amendement n° I-1077, de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, visant à diminuer le taux de TVA sur les services de transports collectifs de voyageurs - 500 millions d'euros de recettes en moins. Cette diminution est compensée pour partie par l'adoption des amendements n°s I-245 et I-246 du rapporteur général, qui a pour effet de diminuer la part de TVA affectée à l'audiovisuel public et à la sécurité sociale.

Les recettes nettes d'impôt sur le revenu (IR) sont minorées de 320 millions d'euros, effet, notamment, de l'adoption de trois amendements du groupe Union Centriste : l'amendement n° I-321 rectifié *bis* visait à transformer en crédit d'impôt la réduction d'impôt dont bénéficient les personnes en perte d'autonomie en établissement, soit une perte de recettes de 640 millions d'euros ; les amendements n°s I-1606 rectifié *bis* et I-1605 rectifié *bis* tendaient à soumettre à l'IR, pour le premier, les produits des contrats de capitalisation et d'assurance vie et, pour le second, les intérêts et primes versés dans le cadre de l'épargne logement, entraînant une hausse respective des recettes de 542 millions d'euros et de 445 millions d'euros.

Les recettes nettes d'impôt sur les sociétés sont minorées de 143 millions d'euros, compte tenu notamment de nouvelles informations disponibles, en coordination avec des dispositions votées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024.

Les recettes non fiscales sont diminuées de 214 millions d'euros, du fait principalement de l'adoption de l'amendement n° I-236, du rapporteur général, qui affecte aux autorités organisatrices de la mobilité 250 millions d'euros du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la dégradation du solde budgétaire de l'État résulte du rehaussement à hauteur de 1,6 milliard d'euros, consécutif à l'adoption de plusieurs amendements, des prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités territoriales.

L'adoption de l'amendement n° I-755, du groupe Union Centriste,...

**Mme Nathalie Goulet.** Encore!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Eh oui!

... augmente le prélèvement sur recettes (PSR) au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de 750 millions d'euros.

L'adoption de l'amendement n° I-618 rectifié *bis*, du sénateur Henno, crée un nouveau PSR, dit « filet de sécurité énergie 2024 », pour un coût de 400 millions d'euros.

L'adoption de l'amendement n° I-226 rectifié, du rapporteur général, relève la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 170 millions d'euros. (*Murmures sur des travées du groupe Les Républicains.*)

**MM. Laurent Burgoa et Antoine Lefèvre.** Ça, c'est bien!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Je n'ai pas terminé, mesdames, messieurs les sénateurs! (*Sourires.*)

L'adoption de l'amendement n° I-2280, du rapporteur général, instaure une dotation de soutien au profit des collectivités ayant subi des dégâts majeurs en raison d'événements

climatiques exceptionnels, pour un coût de 100 millions d'euros. (*Mme Françoise Dumont et MM. Philippe Mouiller et Olivier Paccaud applaudissent.*)

**M. Laurent Burgoa.** Ça, c'est bien aussi!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** L'adoption de l'amendement n° I-228, du rapporteur général, vise à instituer une dotation de soutien exceptionnelle au profit des départements confrontés à une forte dégradation de leur situation financière, pour 100 millions d'euros. (*Mme Françoise Dumont et M. Philippe Mouiller applaudissent.*)

**M. Laurent Burgoa.** Bravo!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Quel succès, monsieur le rapporteur général! Je ne peux pas en dire autant, hélas! (*Sourires.*)

**M. Bernard Jomier.** Ça viendra!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Les recettes des comptes spéciaux sont enfin minorées de 780 millions d'euros, en raison, d'une part, de la décision de la Grèce de réaliser un remboursement par anticipation en 2023 et, d'autre part, de l'adoption de l'amendement du rapporteur général visant à diminuer le montant de la TVA affectée à l'audiovisuel public.

En résumé, mesdames, messieurs les sénateurs, cet amendement n° I-2300 a pour objet de récapituler et de retracer à l'article d'équilibre les votes intervenus au Sénat au cours de l'examen de la première partie du PLF.

Il s'agit donc, monsieur le rapporteur général, d'un amendement technique, qui traduit les votes de la majorité sénatoriale.

**M. le président.** Le sous-amendement n° I-2301, présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. Dans le tableau du I, rédiger ainsi les lignes suivantes :

I. Budget général

| N° de ligne |                                                                     |            | Évaluation pour 2024 |
|-------------|---------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
|             | 7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes | majorer de | + 4 861 182 000      |
| 1799        | Autres taxes                                                        | majorer de | + 400 000 000        |

Récapitulation des recettes du budget général

| N° de ligne | Intitulé de la recette                                           |            | Évaluation pour 2024 |
|-------------|------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
|             | 1. Recettes fiscales                                             | majorer de | + 3 605 173 961      |
| 7           | Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes | majorer de | + 4 861 182 000      |
|             | Total des recettes fiscales et non fiscales                      | majorer de | + 3 390 987 042      |
|             | Total des recettes (I), nettes des prélèvements                  | majorer de | + 1 776 486 641      |

II. – Remplacer le tableau du II par le tableau suivant :

(En millions d'euros\*)

|                                                                                                          | Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3) |                |              | Charges (1) dont fonctionnement (2) et investissement (3) |                |               | Solde          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-----------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|
|                                                                                                          | 1                                                             | 2              | 3            | 1                                                         | 2              | 3             |                |
| <b>Budget général</b>                                                                                    |                                                               |                |              |                                                           |                |               |                |
| Recettes fiscales** / dépenses***                                                                        | 353 276                                                       | 353 276        | 0            | 445 305                                                   | 415 917        | 29 388        |                |
| Recettes non fiscales                                                                                    | 22 439                                                        | 18 102         | 4 337        |                                                           |                |               |                |
| Recettes totales nettes / dépenses nettes                                                                | 375 715                                                       | 371 378        | 4 337        | 445 305                                                   | 415 917        | 29 388        |                |
| À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne | 68 075                                                        | 68 075         |              |                                                           |                |               |                |
| <b>Montants nets pour le budget général</b>                                                              | <b>307 641</b>                                                | <b>303 304</b> | <b>4 337</b> | <b>445 305</b>                                            | <b>415 917</b> | <b>29 388</b> | <b>137 664</b> |
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants                                               | 7 399                                                         | 5 205          | 2 194        | 7 399                                                     | 5 205          | 2 194         |                |
| Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours                                        | 315 039                                                       | 308 509        | 6 531        | 452 703                                                   | 421 122        | 31 581        |                |
| <b>Budgets annexes</b>                                                                                   |                                                               |                |              |                                                           |                |               |                |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                         | 2 407                                                         | 2 407          | 0            | 2 263                                                     | 1 974          | 289           | + 144          |
| Publications officielles et information administrative                                                   | 167                                                           | 167            | 0            | 152                                                       | 136            | 15            | + 16           |
| <b>Totaux pour les budgets annexes</b>                                                                   | <b>2 574</b>                                                  | <b>2 574</b>   | <b>0</b>     | <b>2 415</b>                                              | <b>2 110</b>   | <b>304</b>    | <b>+ 160</b>   |
| Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :                                             |                                                               |                |              |                                                           |                |               |                |
| Contrôle et exploitation aériens                                                                         | 25                                                            | 20             | 5            | 25                                                        | 20             | 5             |                |
| Publications officielles et information administrative                                                   | 0                                                             | 0              | 0            | 0                                                         | 0              | 0             |                |
| Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours                                             | 2 599                                                         | 2 595          | 5            | 2 439                                                     | 2 131          | 309           |                |
| <b>Comptes spéciaux</b>                                                                                  |                                                               |                |              |                                                           |                |               |                |
| Comptes d'affectation spéciale                                                                           | 77 481                                                        | 67 619         | 9 862        | 79 952                                                    | 69 796         | 10 156        | -2 471         |
| Comptes de concours financiers                                                                           | 145 257                                                       |                | 145 257      | 148 645                                                   |                | 148 645       | -3 389         |
| Comptes de commerce (solde)                                                                              |                                                               |                |              |                                                           |                |               | -173           |
| Comptes d'opérations monétaires (solde)                                                                  |                                                               |                |              |                                                           |                |               | + 110          |
| <b>Solde pour les comptes spéciaux</b>                                                                   |                                                               |                |              |                                                           |                |               | <b>-5 922</b>  |
| <b>Solde général</b>                                                                                     |                                                               |                |              |                                                           |                |               | <b>143 427</b> |

III. Remplacer le tableau du III par le tableau suivant : |

| <i>(En milliards d'euros)</i>                    |       |
|--------------------------------------------------|-------|
| <b>Besoin de financement</b>                     |       |
| Amortissement de la dette à moyen et long termes | 155,9 |
| Dont remboursement du nominal à valeur faciale   | 151,5 |

|                                                                                                        |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)                                     | 4,4          |
| Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau                                                       | 2,7          |
| Amortissement des autres dettes reprises                                                               | 0,0          |
| Déficit à financer                                                                                     | 143,4        |
| Autres besoins de trésorerie                                                                           | -7,7         |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>294,3</b> |
| <b>Ressources de financement</b>                                                                       |              |
| Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats                                            | 285,0        |
| Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement                  | 6,5          |
| Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme                                           | 2,3          |
| Variation des dépôts des correspondants                                                                | 0,0          |
| Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État | 0,0          |
| Autres ressources de trésorerie                                                                        | 0,5          |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>294,3</b> |

La parole est à M. le rapporteur général, pour présenter ce sous-amendement et pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° I-2300.

**M. Jean-François Husson**, rapporteur général de la commission des finances. Vous venez d'égrener, monsieur le ministre, les différentes modifications que retrace ce que vous avez appelé un amendement « technique ».

À mon tour de me livrer au même exercice sur ce sous-amendement, dont je précise d'emblée qu'il est, quant à lui, loin d'être simplement technique.

Le Sénat a donc terminé hier soir l'examen de la première partie du projet de loi de finances, qui concerne les recettes. Le Gouvernement, par votre voix, vient de présenter son amendement à l'article d'équilibre, dont l'objet est d'actualiser l'ensemble des recettes de l'État que les votes du Sénat ont fait évoluer. Chaque mouvement fiscal, hausse ou baisse d'impôt, ayant un effet sur les recettes en 2024, est bien pris en compte.

Première remarque : le Gouvernement ne se contente pas du tout de prendre en compte les seuls votes du Sénat. En effet, il actualise des prévisions de recettes de manière totalement indépendante de nos votes et sans aucune justification précise.

Il résulte de ces mouvements indépendants de nos votes, que vous venez de détailler, notamment le remboursement anticipé effectué par la Grèce, une dégradation du solde de 1,1 milliard d'euros par rapport au texte qui nous a été transmis.

**M. Michel Savin**. Incroyable !

**M. Jean-François Husson**, rapporteur général de la commission des finances. Cette dégradation procède d'une diminution des recettes fiscales de 500 millions d'euros, qui ne fait l'objet d'aucune justification précise, et d'une minoration des recettes pour 2024 de 570 millions d'euros consécutive au remboursement anticipé d'un emprunt par la Grèce dès 2023, mouvement qui a d'ailleurs été pris en compte dans le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

L'amendement que nous soumet le Gouvernement présente donc une dégradation du solde budgétaire de 0,9 milliard d'euros. Mais, si on fait abstraction de ces évolutions, qui ne résultent donc pas des votes du Sénat, c'est en réalité un solde amélioré de 0,2 milliard d'euros par rapport à la copie que nous avons reçue qui ressort des travaux de notre assemblée. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – MM. Bernard Pillefer et Vincent Louault applaudissent également.*)

**M. Éric Bocquet**. « Amélioré » ? Ce n'est pas bien différent !

**M. Jean-François Husson**, rapporteur général de la commission des finances. Surtout, monsieur le ministre, au-delà de quelques querelles d'évaluations de mesures, sur lesquelles nous pourrions revenir, la commission des finances a un problème avec l'une des évaluations que vous intégrez dans le chiffrage de l'article d'équilibre.

C'est l'objet du sous-amendement qu'elle a adopté.

En effet, vous chiffrez à 1 900 millions d'euros la perte de recettes qui résulterait de l'amendement adopté par le Sénat à l'article 11, qui, je vous le rappelle, vise à supprimer la faculté de moduler à la hausse, par arrêté, les tarifs de l'accise sur le gaz naturel.

Cette perte de recettes est en réalité nulle, car le relèvement du tarif du gaz n'est qu'une faculté accordée par la loi au Gouvernement. En outre, le document annexé retraçant les évaluations préalables des articles du projet de loi de finances, qu'a fourni le Gouvernement et que j'ai sous les yeux (*M. le rapporteur général brandit le document.*), présente, en sa page 220, un tableau consacré à l'article 11 : il y est indiqué qu'une telle mesure n'aurait aucun impact en 2024. (*Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Bruno Sido lève les bras au ciel.*) Comment donc sa suppression peut-elle aujourd'hui être chiffrée à 1 900 millions d'euros ?

**M. André Reichardt**. CQFD !

**M. Jean-François Husson**, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, en affichant cette perte de recettes de 1 900 millions d'euros, vous nous

révélez tout simplement, à cet instant, votre volonté d'utiliser au maximum le levier fiscal offert par l'article 11 du PLF, en contradiction avec les chiffres présentés lors du dépôt du texte.

D'ailleurs, la commission des finances avait explicitement proposé la suppression de cette faculté de hausse des tarifs du gaz, afin de ne pas vous laisser les mains libres de procéder à d'éventuelles hausses massives d'impôts.

**M. Roger Karoutchi.** Ah...

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Permettez-moi de citer le rapport général de la commission. Au sujet de l'article 11, nous y écrivons : « Les conséquences du relèvement proposé du tarif en termes de recettes budgétaires et sur le prix pour les personnes consommant du gaz naturel sont trop importantes pour que le Parlement puisse donner un blanc-seing au Gouvernement. L'adaptation de la mesure aux dernières prévisions d'inflation ne justifie pas que le législateur doive se satisfaire d'une fourchette située entre 0 et 1,9 milliard d'euros laissée à l'appréciation du pouvoir exécutif. Il est indispensable que le Gouvernement énonce clairement le tarif qu'il souhaite retenir. »

Monsieur le ministre, je regrette qu'il ait fallu attendre votre amendement à l'article d'équilibre pour apprendre que vous comptiez en réalité doubler les impôts sur le gaz. *(Ah! sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Michel Savin.** Très bien!

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Je conteste vigoureusement votre amendement sur ce point, et c'est tout l'objet du sous-amendement de la commission : on ne peut pas considérer que la recette de 1 900 millions d'euros tirée de l'accise sur le gaz était intégrée au PLF, puisque, je le redis, vos estimations initiales présentaient des recettes nulles.

Au total, en ne prenant en compte que les votes du Sénat et en intégrant le sous-amendement de la commission, le solde budgétaire de l'État est donc bien amélioré d'un peu plus de 2 milliards d'euros. *(Très bien! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Louault applaudit également.)*

**M. Olivier Paccaud.** Merci au Sénat!

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° I-2301? *(Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Roger Karoutchi.** Sagesse!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Qu'il est difficile de s'exprimer après une telle ovation pour le rapporteur général!

Nous ne sommes en effet pas d'accord sur tout et j'émettrai un avis,...

**M. Laurent Somon.** De sagesse!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** ... hélas! défavorable *(Oh! sur les travées du groupe Les Républicains.)* sur ce sous-amendement.

**M. Olivier Paccaud.** Quelle surprise!

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Je vais tenter de vous expliquer pourquoi et de vous convaincre.

Je mentionnerai un premier élément avant d'aborder la question de la fiscalité du gaz. Au travers de son amendement, que je persiste à qualifier de « technique », le Gouvernement procède à une actualisation des montants en

fonction des événements qui se sont déroulés entre l'examen à l'Assemblée nationale et aujourd'hui. La décision de la Grèce de rembourser son prêt compte au nombre de tels événements : il n'y a pas de difficulté particulière sur ce point, comme il n'y en a pas non plus sur les révisions de recettes, qui, classiquement, figurent dans tout amendement portant sur l'article d'équilibre.

Cela étant dit, monsieur le rapporteur général, je suis en désaccord avec vous sur ce sous-amendement, et je veux m'en expliquer.

Vous y traduisez votre refus – disons-le clairement – que le Gouvernement comptabilise, à l'article d'équilibre, une perte de recettes à hauteur de 1,9 milliard d'euros. Or l'amendement que vous avez fait voter à l'article 11 supprime, pour le Gouvernement, toute possibilité de relever le tarif de l'accise sur le gaz...

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** ... sans passer par le Parlement.

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Dès lors, toute possibilité de recette supplémentaire associée disparaît également; d'où l'annulation des prévisions afférentes.

Je redis par ailleurs ce que j'ai dit lundi à ce même banc. Je me permets à mon tour de me citer, pour la clarté de nos débats : « Comme [Bruno Le Maire et moi-même] l'avons annoncé au moment de la présentation du projet de loi de finances, nous souhaitons nous saisir de la possibilité d'augmenter le tarif de l'accise sur le gaz. [...] [Je] vous confirme que, d'ici à la fin de l'année, le Gouvernement souhaite pouvoir réajuster à la hausse la TICGN pour remettre de la cohérence et de la clarté et dans la fiscalité et dans les tarifs du gaz, sauf retournement majeur du marché. »

L'adoption par le Sénat, lundi dernier, de l'amendement de suppression de cette faculté de modulation pose problème, car nous avons besoin de flexibilité sur ces sujets-là.

**M. Bruno Retailleau.** De là à doubler les tarifs?

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Laisser cette compétence au seul législateur nous empêche d'ajuster, en fonction de l'évolution du prix du gaz, le tarif de l'accise. Or, lorsque le prix du gaz augmente très fortement, pouvoir le baisser par voie d'arrêté permet d'avoir la réactivité nécessaire en cette période de crise, où tout évolue vite.

Nous avons prévu à l'état A, à la ligne de recettes 1799, une prévision de recettes pour 2024 à hauteur de 3,3 milliards d'euros, contre 1 milliard d'euros en 2023. Dans ces 3,3 milliards d'euros est bien intégrée notre estimation de 1,9 milliard d'euros, qui traduit tout simplement la disposition du texte autorisant le Gouvernement à faire évoluer par arrêté le tarif de l'accise sur le gaz.

Telle est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs les sénateurs, monsieur le rapporteur général, il nous faut actualiser l'article d'équilibre; il importe notamment de tenir compte de la suppression de ces 1,9 milliard d'euros de recettes.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Monsieur le ministre, vous savez combien, dans nos échanges, je m'efforce de rester objectif.

Vous avez souhaité que le Parlement donne au Gouvernement l'autorisation de faire évoluer lui-même, sans passer par la loi, le tarif de l'accise sur le gaz. Nous avons refusé, attachés que nous sommes aux droits du Parlement en matière de fiscalité.

Nous avons bien fait, car, dans le document d'évaluation préalable de l'article 11 que j'ai évoqué, et plus précisément dans le tableau d'estimation des incidences budgétaires de la disposition dont nous sommes en train de parler, les cases sont laissées totalement vierges pour 2024, 2025, 2026 et 2027 : il est vraiment regrettable que vous ne les ayez pas remplies ! La légende dudit tableau, en revanche, mérite d'être citée : « Le présent chiffrage porte sur l'utilisation de l'intégralité de faculté de majoration du tarif normal d'accise sur les gaz naturels – soit 8 euros par mégawattheure – dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le rendement associé à une majoration du tarif normal d'accise de 1 euro s'élève[rait] », non – toutes mes excuses, ma langue a fourché –, « s'élève à 237,5 millions d'euros. »

L'erreur que je viens de faire en dit long : si vous aviez été réellement transparent, monsieur le ministre, vous auriez utilisé le conditionnel, puisque votre tableau est vierge. J'ai comme l'idée que vous avez utilisé l'« ardoise magique » (*M. Michel Savin s'esclaffe.*) : on inscrit une somme, puis on se dit que, finalement, mieux vaut ne rien mettre et on efface tout, sans penser à corriger – quel dommage ! – la notice d'explication qui figure juste au-dessous du tableau.

Autrement dit, vous choisissez d'augmenter la taxe et retenez le taux maximum, en sorte que son produit soit porté à 1,9 milliard d'euros ; mais vous le faites sans le dire. Pourquoi ne pas agir en toute transparence et l'assumer ?

Monsieur le ministre, vous nous avez dit à de multiples reprises que le Gouvernement n'était pas favorable à des hausses de taxes. C'est pourtant ce que vous essayez de faire ici, en catimini, tant il est vrai qu'il est bien difficile pour l'usager-consommateur de s'y retrouver dans le contenu des taxes et accises, même en grattant longtemps !

Il eût donc été préférable de tout dire.

Ces remarques étant faites, monsieur le président, j'émetts un avis de sagesse sur l'amendement du Gouvernement, puisque l'objectif est, de toute façon, de continuer la discussion.

La commission tenait à faire part de son mécontentement et de son désaccord sur l'une des données avancées par le Gouvernement, contestant notamment le fait qu'elle a été masquée, mais elle souhaite en même temps que le débat se poursuive en seconde partie.

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

**M. Pascal Savoldelli.** Ce n'est certainement pas notre groupe qui va arbitrer les chicaneries entre le Gouvernement et la majorité sénatoriale sur les 4,2 milliards d'euros que doit rapporter la suppression de la prorogation en 2024 de la minoration des tarifs de l'accise sur l'électricité, autrement dit la fin du bouclier tarifaire. Monsieur le rapporteur général, je vous fais confiance, mais permettez-moi de souligner que cette recette, qui est censée compenser la suppression de la faculté d'augmentation des tarifs de l'accise sur le gaz naturel, est purement artificielle. Du reste, j'ai lu attentivement l'objet de votre amendement n° I-209 : vous y annoncez votre intention de déposer des amendements de dépenses, probablement pour accroître le chèque énergie.

Il faut enlever la poussière sous le tapis, comme on dit, pour avoir des moments de vérité (*M. le ministre délégué approuve.*) : le gain n'atteindra pas 4,2 milliards d'euros ; il y aura peut-être, en fonction de ce qui sera décidé par le Sénat en seconde partie, un surplus de déficit de 2 milliards.

Monsieur le rapporteur général, monsieur le ministre, j'ai par ailleurs une question à vous poser à propos de l'évaluation de la majoration de recettes liée à l'institution d'une taxe sur les programmes de rachats d'actions : le chiffre de 400 millions d'euros supplémentaires nous paraît sous-évalué. Je vous livre cette réflexion, car nous n'avons pas les moyens d'instruire nous-mêmes tous les dossiers.

Je conclurai par une observation qui satisfera sûrement mes amis sur les travées d'en face : l'article d'équilibre tel qu'amendé à l'issue de l'examen de la première partie fait état d'une minoration de 143 millions d'euros des recettes de l'impôt sur les sociétés ; et pourtant, ça va bien pour beaucoup de très grandes entreprises !

**M. le président.** Je mets aux voix le sous-amendement n° I-2301.

*(Le sous-amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° I-2300, modifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble constitué de l'article d'équilibre et de l'état A annexé, modifié.

*(L'article 34 et l'état A annexé sont adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Monsieur le président, je sollicite une brève suspension de séance.

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

### Seconde délibération

**M. le président.** En application de l'article 47 *bis*, alinéa 1, du règlement du Sénat, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article liminaire du projet de loi de finances pour 2024.

Je rappelle que la seconde délibération est de droit lorsqu'elle est demandée par le Gouvernement.

Conformément à l'article 43, alinéa 5, du règlement du Sénat, lorsqu'il y a lieu à seconde délibération, les textes adoptés lors de la première délibération sont renvoyés à la commission, qui doit présenter un nouveau rapport.

La commission demande-t-elle une suspension de séance afin qu'elle puisse se réunir ?

**M. Claude Raynal, président de la commission des finances.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** La seconde délibération est ordonnée.

Je rappelle au Sénat les termes de l'article 43, alinéa 6, du règlement : « Dans sa seconde délibération, le Sénat statue seulement sur les nouvelles propositions du Gouvernement

ou de la commission, présentées sous forme d'amendements et sur les sous-amendements s'appliquant à ces amendements. »

### Article liminaire

**M. le président.** Le Sénat a précédemment adopté l'article liminaire dans la rédaction suivante :

- ① Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif

d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2024, les prévisions pour 2024 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 et les prévisions d'exécution pour l'année 2023 de ces mêmes agrégats, s'établissent comme suit :

②

| <i>(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)</i>                     |                           |       |       |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------|-------|-----------------|
|                                                                                          | Loi de finances pour 2024 |       |       | PLPFP 2023-2027 |
|                                                                                          | 2022                      | 2023  | 2024  | 2024            |
| <b>Ensemble des administrations publiques</b>                                            |                           |       |       |                 |
| Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)                                        | -4,2                      | -4,1  | -3,7  | -3,7            |
| Solde conjoncturel (2)                                                                   | -0,5                      | -0,7  | -0,6  | -0,6            |
| Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)            | -0,1                      | -0,1  | -0,1  | -0,1            |
| Solde effectif (1 + 2 + 3)                                                               | -4,8                      | -4,9  | -4,4  | -4,4            |
| Dette au sens de Maastricht                                                              | 111,8                     | 109,7 | 109,7 | 109,7           |
| Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt) | 45,4                      | 44,0  | 44,1  | 44,1            |
| Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire               | 45,6                      | 44,4  | 44,4  | 44,4            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt)                                                  | 57,7                      | 55,8  | 55,4  | 55,3            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                            | 1 523                     | 1 574 | 1 623 | 1 622           |
| Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *                 | -1,1                      | -1,4  | 0,6   | 0,5             |
| Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **                          |                           | 25    | 30    | 30              |
| <b>Administrations publiques centrales</b>                                               |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                    | -5,2                      | -5,3  | -4,8  | -4,7            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                            | 625                       | 630   | 640   | 639             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                    | -0,1                      | -3,8  | -1,1  | -1,4            |
| <b>Administrations publiques locales</b>                                                 |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                    | 0,0                       | -0,3  | -0,3  | -0,3            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                            | 295                       | 312   | 322   | 322             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                    | 0,1                       | 1,0   | 0,9   | 0,9             |
| <b>Administrations de sécurité sociale</b>                                               |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                    | 0,4                       | 0,7   | 0,6   | 0,6             |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                            | 704                       | 730   | 762   | 761             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                    | -2,4                      | -0,5  | 1,9   | 1,7             |
| * À champ constant.                                                                      |                           |       |       |                 |

\*\* Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

\*\*\* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

Rédiger ainsi le tableau de l'article liminaire :

L'amendement n° A-1, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

| <i>(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)</i>                      |                           |       |       |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------|-------|-----------------|
|                                                                                           | Loi de finances pour 2024 |       |       | PLPFP 2023-2027 |
|                                                                                           | 2022                      | 2023  | 2024  | 2024            |
| <b>Ensemble des administrations publiques</b>                                             |                           |       |       |                 |
| Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)                                         | -4,2                      | -4,1  | -3,5  | -3,7            |
| Solde conjoncturel (2)                                                                    | -0,5                      | -0,7  | -0,6  | -0,6            |
| Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)             | -0,1                      | -0,1  | -0,1  | -0,1            |
| Solde effectif (1 + 2 + 3)                                                                | -4,8                      | -4,9  | -4,3  | -4,4            |
| Dettes au sens de Maastricht                                                              | 111,8                     | 109,7 | 109,7 | 109,7           |
| Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)  | 45,4                      | 44,0  | 44,3  | 44,1            |
| Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire                | 45,6                      | 44,4  | 44,4  | 44,4            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt)                                                   | 57,7                      | 55,8  | 55,4  | 55,3            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                             | 1 523                     | 1 574 | 1 624 | 1 622           |
| Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *                  | -1,1                      | -1,4  | 0,6   | 0,5             |
| Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **                           |                           | 25    | 30    | 30              |
| <b>Administrations publiques centrales</b>                                                |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                     | -5,2                      | -5,3  | -4,7  | -4,7            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                             | 625                       | 630   | 641   | 639             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                     | -0,1                      | -3,8  | -1,1  | -1,4            |
| <b>Administrations publiques locales</b>                                                  |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                     | 0,0                       | -0,3  | -0,3  | -0,3            |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                             | 295                       | 312   | 322   | 322             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                     | 0,1                       | 1,0   | 0,9   | 0,9             |
| <b>Administrations de sécurité sociale</b>                                                |                           |       |       |                 |
| Solde                                                                                     | 0,4                       | 0,7   | 0,6   | 0,6             |
| Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)                             | 704                       | 730   | 762   | 761             |
| Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***                                     | -2,4                      | -0,5  | 1,9   | 1,7             |
| * À champ constant.                                                                       |                           |       |       |                 |
| ** Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. |                           |       |       |                 |
| *** À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.                    |                           |       |       |                 |

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Thomas Cazenave**, *ministre délégué*. Nous présentons, en seconde délibération, ce nouvel amendement, qui vise à actualiser l'article liminaire et les prévisions sous-jacentes au projet de loi de finances pour 2024 concernant le déficit public et les grands agrégats de finances publiques, compte tenu des amendements adoptés en première partie par le Sénat.

Pour 2024, la prévision de solde public s'établirait à – 4,3 % du PIB. Ce chiffre s'explique en particulier par des recettes supplémentaires, induisant une augmentation du taux de prélèvements obligatoires de 44,1 % à 44,3 % du PIB. Cela résulte notamment de la suppression de la prorogation, en 2024, de la minoration des tarifs de l'accise sur l'électricité, laquelle entraîne une hausse de la fiscalité de 4,2 milliards d'euros.

Le solde des administrations publiques locales s'améliore, notamment en raison de l'augmentation de 1,6 milliard d'euros des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'affectation d'une fraction du produit de la TICPE aux collectivités territoriales, pour 1 milliard d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson**, *rapporteur général de la commission des finances*. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat, puisque, comme M. le ministre vient de l'expliquer, il s'agit de mettre à jour les grands paramètres de finances publiques.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° A-1.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article liminaire, modifié.

*(L'article liminaire est adopté.)*

#### **Vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi**

**M. le président.** Avant de passer au vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2024, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui ont été inscrits par les groupes pour expliquer leur vote.

Je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et à l'article 47 *bis*, alinéa 2, de notre règlement, lorsque le Sénat n'adopte pas la première partie du projet de loi de finances, l'ensemble du projet de loi est considéré comme rejeté.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, chacun des groupes dispose de cinq minutes pour ces explications de vote, à raison d'un orateur par groupe, l'orateur de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe disposant de trois minutes.

La parole est à Mme Marie-Claire Carrère-Gée, pour le groupe Les Républicains. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Louault applaudit également.)*

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux vivement remercier le président Claude Raynal, qui n'a cessé de veiller, avec une bienveillante autorité, à ce que la durée de nos échanges respecte le délai constitutionnel.

Je félicite aussi notre rapporteur général, Jean-François Husson, pour son travail, son écoute et son souci permanent d'assurer la cohérence de nos votes. Je n'oublie pas, bien sûr, notre collègue Christine Lavarde, qui a vaillamment siégé au banc de la commission dimanche dernier.

Mes chers collègues, nous voterons cette première partie.

Cependant, je veux partager ici avec vous les raisons pour lesquelles, cette année, le vote de notre groupe sera, avant tout, un vote de responsabilité.

Ce sera un vote de responsabilité, d'abord, dans l'intérêt de la démocratie.

À l'Assemblée nationale, en effet, le Gouvernement a choisi d'avoir recours au 49.3 dès le début, et non à l'issue des débats.

Dès lors, la discussion de ce texte si essentiel, celui qui détermine le budget de l'État, n'a eu lieu et n'aura lieu qu'au Sénat. Nous avons même pu mesurer, il y a quelques minutes, combien le Gouvernement aimerait se passer du Parlement pour relever la fiscalité... C'est inacceptable !

Il est donc de notre responsabilité d'examiner ici la seconde partie du projet de loi de finances.

Pourtant, nous aurions pu dénoncer, par notre vote, les conditions si particulières de nos travaux.

En effet, non seulement il n'y a pas eu de débats à l'Assemblée nationale, mais le texte qui nous a été soumis y était passé de 59 à 234 articles. Au total, trois quarts des articles du projet de loi de finances n'auront été examinés ni par le Conseil d'État ni par l'Assemblée nationale ! C'est tout de même une drôle de lecture de l'article 39 de la Constitution, qui dispose, d'une part, que les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'État et, d'autre part, que les projets de loi de finances sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale...

Si notre vote est, avant tout, un vote de responsabilité, c'est aussi, il faut bien le dire, parce que, dans certains cas, des majorités de circonstance ont abouti à des choix qui ne sont pas les nôtres.

Je pense, par exemple, au rejet de la hausse du plafond du quotient familial, hausse que nous avions proposée au nom du pouvoir d'achat des familles.

Je pense aussi, naturellement, au vote d'un alourdissement de la fiscalité, sur l'épargne logement et sur l'assurance vie.

Ces choix vont à rebours de notre ligne constante, qui est de ne pas augmenter la fiscalité et de préserver les classes moyennes.

Toutefois, tout n'a pas été négatif, loin de là !

Nous nous félicitons, notamment, du vote de nos propositions visant à répondre à la crise du logement, mais aussi de l'adoption de nos amendements en faveur des collectivités territoriales ainsi que des entreprises – je pense au régime de l'apport-cession.

De nombreuses dispositions ont également fait l'objet d'une belle unanimité.

Je pense, par exemple, au financement du Centre national de la musique ou à la suppression des scandaleux avantages fiscaux que le Gouvernement souhaitait accorder à la Fédération internationale de football association (Fifa).

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir tenir compte de l'unanimité qui s'est dégagée sur ces travées pour que la location sur Airbnb ne soit pas fiscalement plus avantageuse que la location de longue durée, meublée ou non.

**Mme Nathalie Goulet.** Très bien !

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Je pense aussi aux solutions que nous avons trouvées sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou le prêt à taux zéro (PTZ) ; à l'adoption de notre proposition si audacieuse d'affectation d'une fraction de 250 millions d'euros du produit de la mise aux enchères des quotas carbone au financement des transports collectifs ; à la hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à celle de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, dite dotation particulière élu local (DPEL) et à la suppression du critère de potentiel financier ; ou encore à la mise en place, pour les collectivités, d'un mécanisme d'étalement des remboursements du « filet de sécurité inflation ».

Monsieur le ministre, comme vous en avez aimablement distillé la menace, tout au long de nos débats, avec votre « compteur », dont nous aurions aimé partager les données, vous nous reprochez, à la fin de la discussion, d'avoir dégradé le solde budgétaire.

Eh bien non ! D'une part, nous n'adhérons pas à tous vos chiffrages, à la louche et invérifiables, de nos amendements, pas plus, d'ailleurs, qu'à ceux de certains de vos propres amendements, de la même manière que nous n'adhérons pas – et nous ne sommes pas les seuls – à vos prévisions de croissance pour 2024, que l'OCDE vient de démentir à son tour en abaissant sa prévision à 0,8 %, ce qui ne nous réjouit pas plus que vous.

**M. Roger Karoutchi.** Eh oui !

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** D'autre part, nous allons vous présenter plus de 5 milliards d'euros d'économies, afin de permettre un retour du déficit sous les 3 % du PIB dès 2025. Le Gouvernement prévoit, je le rappelle, de ne franchir ce cap qu'en 2027, ce qui ferait de la France, à la fin du quinquennat, le pays européen ayant le déficit public le plus important. Tel n'est pas notre projet pour le pays !

Pour toutes les raisons que j'ai précédemment évoquées, le groupe Les Républicains votera la première partie du projet de loi de finances pour 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christopher Szczurek, pour la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

**M. Christopher Szczurek.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà donc réunis pour donner notre assentiment à la première partie du projet de loi de finances.

Mais que votons-nous ? De quoi débattons-nous ?

Nous savons tous très bien que le Gouvernement, sitôt sorti de ce palais, dégainera un énième article 49.3, au mépris complet des assemblées.

Le ministre de l'économie, qui ne daigne même plus venir défendre son texte devant nous, est aussi bon gestionnaire que romancier. (*Sourires.*)

Contrairement à ce que suggèrent les belles phrases, en dépit des milliards énumérés, nous voilà devant un budget de faillite !

Ce budget tient ainsi d'un paradoxe terrible pour nos compatriotes : la pression fiscale demeure la plus élevée de l'Union européenne, si ce n'est du monde, et, parallèlement, notre déficit budgétaire et notre dette continuent de croître. La charge de la dette représentera bientôt le premier budget de l'État, devant l'éducation nationale.

Le pseudo-parti du bon sens – les Mozart autoproclamés de la finance ! – cumule les mauvaises notes et continue d'aggraver lourdement notre endettement.

Par ailleurs, si la France est à l'euro près, où sont les nouvelles recettes ? Aucune mesure pour faire payer la richesse financière n'a été retenue par le Gouvernement ! Aucune mesure ne permettra de taxer davantage les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et les grandes entreprises, si ce n'est un impôt européen minime, fruit des étreintes scabreuses entre l'Union européenne et le pouvoir des lobbys.

L'Union européenne, parlons-en ! Avec 24 milliards d'euros et une contribution nette – beaucoup trop nette – envoyés à Bruxelles, la France est le dindon de la farce de la construction communautaire. Certes, la dîme bruxelloise est allégée en 2024, élection européenne oblige, mais elle ne cessera de croître dans les années à venir, alors que vous prévoyez d'étendre encore davantage l'Union européenne en y ajoutant cinq ou six pays.

Vous nous parlez d'avenir, monsieur le ministre. La belle affaire ! Aucune mesure fiscale ou budgétaire ne vient soutenir notre natalité atone, pourtant pilier de toute prospérité. Les familles françaises, prises entre l'enclume de l'inflation et le marteau de l'impôt, n'auront droit qu'à des chèques, faibles antalgiques contre la gangrène qui ronge notre pouvoir de vivre et plonge nombre de nos concitoyens dans la plus sombre des précarités.

Vous nous parlez d'investissement et de transition écologique, mais vous semblez oublier que vous vous en défaussez, en premier lieu, sur les collectivités territoriales. Pour ces dernières, le mépris se poursuit !

Vous nous présentez avec tambours et trompettes une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 200 millions d'euros. Très bien, mais vous oubliez que ce sont 40 milliards d'euros d'imposition locale qui ont disparu des caisses des collectivités territoriales depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron !

Soljenitsyne disait : « Ils mentent. Nous savons qu'ils mentent. Ils savent que nous savons qu'ils mentent. Et pourtant, ils persistent à mentir. »

Au lieu de chercher la solution miracle pour battre Marine Le Pen en 2027, vous seriez plus inspiré de chercher à sauver le pays.

Contre le mensonge qu'est votre optimisme, contre la faillite qu'est votre projet de loi de finances, nous voterons contre cette première partie. (*M. Joshua Hochart applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin, pour le groupe Les Indépendants – République et Territoires. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui un budget placé sous le signe de l'inflation.

Certes, la hausse des prix serait limitée, l'an prochain, à 2,6 %. C'est une bonne nouvelle pour nos compatriotes, mais je ne parle pas de cette inflation-là.

Je veux parler de l'inflation législative. En effet, nous avons de nouveau battu notre record du nombre d'amendements déposés, avec une hausse de près de 40 % par rapport à l'an passé, qui était déjà une année record.

Ainsi, plus de 2 000 amendements ont été déposés en première partie. Or seule une minorité d'entre eux améliore les recettes. La majorité les dégrade !

Mais, au-delà de l'impact sur le solde public, c'est surtout l'impact sur la lisibilité de notre droit qui s'avère fâcheux. Comment espérer redonner puissance et efficacité à l'action publique si les lois de finances ne simplifient rien et complexifient tout ? Vous le savez, mes chers collègues : les élus locaux n'en peuvent plus.

Bien sûr, notre groupe a contribué à cette effusion législative.

**M. Emmanuel Capus.** Pas beaucoup !

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** Mais, en valeur relative comme en valeur absolue, nous avons fait preuve de sobriété... Nous sommes le groupe qui en a déposé le moins !

**M. Emmanuel Capus.** Exact !

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** Le président Larcher ne cesse de nous le répéter : nous devons moins légiférer, pour mieux légiférer. Je me réclame moi aussi de cette sagesse toute romaine.

En matière budgétaire, nous n'avons plus le choix : si cette inflation se poursuit, nous n'aurons pratiquement plus le temps d'examiner tous les amendements, car le calendrier budgétaire, lui, reste rigide.

Hausse du nombre d'amendements, d'une part, contraintes du calendrier, d'autre part : nos débats sont mécaniquement comprimés. C'est notre démocratie délibérative qui en pâtit.

Les trois protagonistes de nos débats n'ont pourtant pas ménagé leur peine, et je tiens à saluer leurs efforts : notre rapporteur général, qui a su résumer ses avis à l'essentiel ; notre président de commission, qui a su nous rappeler à la concision ; M. le ministre, qui a défendu son premier budget avec calme et précision.

Cependant, malgré la vigilance de chacun, le budget sort du Sénat alourdi de nouvelles taxes, allégé de nouvelles niches.

Notre fiscalité, un peu à l'image de notre tour Eiffel, devient une structure qui tient autant de l'industrie lourde que de la toile d'araignée.

Dans ce budget, tout n'est pas à jeter, tant s'en faut. Plusieurs mesures votées auront un effet positif, notamment pour les collectivités. Je pense bien évidemment à la réforme des ZRR, *via* le dispositif France Ruralités Revitalisation, qui répond à la plupart de nos revendications.

Plusieurs mesures en faveur de l'innovation ont également été adoptées. Elles visent à soutenir les investissements pour nos start-up, donc à préparer la richesse de demain.

Je veux évidemment dire un mot du crédit d'impôt innovation. Il y a plus d'un an, j'ai été rapporteur, au nom du groupe Les Indépendants, d'une mission d'information sur la recherche et l'innovation au service de la réindustrialisation de nos territoires. J'avais alors identifié ce dispositif comme décisif pour le soutien aux start-up industrielles, lesquelles, vous le savez, monsieur le ministre, ont des

besoins *sui generis*. C'est pourquoi je vous ai proposé de le proroger de deux ans et d'en relever le plafond de dépenses éligibles en le portant à 800 000 euros.

D'autres mesures vont permettre d'accélérer la transition écologique des territoires.

C'est le cas, par exemple, des amendements tendant à développer l'autoconsommation d'énergie renouvelable, qui permet de décentraliser nos capacités de production pour consommer l'énergie en circuit court, ou leetrofit de véhicules thermiques roulant à l'électricité ou à l'hydrogène, qui permet de verdir nos flottes et de contribuer à l'économie circulaire.

Je ne ferai pas un inventaire à la Prévert de toutes les mesures pertinentes, mais je tiens à en mentionner deux, qui n'ont malheureusement pas été retenues. Elles ont trait à la préservation de notre patrimoine religieux.

La première, défendue par mon excellent collègue Emmanuel Capus, visait à intégrer les églises des communes nouvelles dans la souscription nationale en faveur du patrimoine religieux, telle que l'a voulue le Président de la République lui-même.

**M. Emmanuel Capus.** Très bien !

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** Il n'est pas logique qu'elles en soient exclues, et j'espère que le tir pourra être rectifié d'ici à l'adoption finale du texte.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Le chanoine Capus !

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** La seconde concernait la reconversion du site de l'abbaye de Clairvaux. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur le ministre, de vous alerter sur ce sujet : la rénovation de ce site exceptionnel doit devenir une priorité nationale.

Aujourd'hui, les financements privés manquent pour ce qui concerne les travaux et les activités non lucratives, notamment culturelles. Il n'existe pas de modèle économique viable sans mécénat bonifié sur ces volets. J'espère que nous pourrions ensemble trouver rapidement une solution opérante sur ce dossier aubois de premier plan.

Notre groupe votera cette première partie. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Delcros, pour le groupe Union Centriste. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**M. Bernard Delcros.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout au long de cette première partie, le groupe Union Centriste a présenté des propositions autour d'un cap clair : réduire le déficit budgétaire par la mise en œuvre d'une politique fiscale plus juste, visant les très grosses fortunes, et non – comme je l'ai entendu – les classes moyennes.

Nous nous réjouissons de l'adoption par le Sénat de plusieurs amendements allant dans ce sens.

Ainsi, le renforcement de la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus cible particulièrement les « superdividendes », qui échappent à la progressivité de l'impôt depuis la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) en 2018.

Par ailleurs, la réforme de l'*exit tax* garantira que les contribuables contrôlant une société ayant bénéficié d'un soutien financier massif de la part de l'État ne pourront échapper à l'impôt sur les plus-values en se délocalisant deux années seulement à l'étranger avant de les céder.

En outre, la taxation des rachats d'actions par les très grandes entreprises, pratique qui a explosé ces dernières années, doit encourager lesdites entreprises à investir dans l'économie réelle plutôt qu'à faire monter le cours des actions.

Je veux encore citer la suppression de plusieurs niches fiscales, dans un triple objectif de redressement des finances publiques, d'efficacité économique et d'équité sociale,...

**M. Michel Canévet.** Très bien !

**M. Bernard Delcros.** ... le renforcement du plan de lutte contre la fraude fiscale ou encore le remplacement de l'impôt sur la fortune immobilière par un impôt sur la fortune improductive, pour une taxation plus juste des actifs financiers improductifs.

Nous avons aussi défendu la mise en œuvre de politiques publiques utiles en faisant adopter plusieurs amendements : le maintien du PTZ en zone rurale vise à ce que les primo-accédants souhaitant résider à la campagne ne soient pas pénalisés ; l'augmentation de la DGF a vocation notamment à rétablir la hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) à son niveau de 2023.

Enfin, je ne saurais passer sous silence la réforme des ZRR. Si, sur la forme, son examen, à mon sens trop précipité, a parfois conduit à un peu de confusion, sur le fond, et c'est ce qui compte, le résultat est à la hauteur des enjeux, grâce à une convergence quasi totale entre le Sénat et le Gouvernement, au seul bénéfice des territoires ruraux.

Sur cette question à fort enjeu et à forte portée symbolique, je tiens particulièrement à remercier Mme la Première ministre d'avoir inscrit la pérennisation de ce dispositif, à plusieurs reprises menacé de disparition, dans le plan France Ruralités annoncé en juillet dernier et d'avoir intégré sa concrétisation dans la loi de finances pour 2024, sous la forme de France Ruralités Revitalisation.

Je veux aussi remercier la ministre chargée des collectivités territoriales, Dominique Faure : durant plusieurs mois, elle a joué la carte de la concertation avec les parlementaires et les associations d'élus, recherchant le consensus le plus large autour de la meilleure réforme, améliorant ainsi la copie initiale du Gouvernement.

Enfin, merci à vous, monsieur le ministre, qui avez été présent tout au long de ces débats, de votre écoute et de votre ouverture sur cette question importante !

L'accord conclu entre le Gouvernement et le Sénat s'est traduit par un vote unanime ou quasi unanime, rassemblant toutes les sensibilités et tous les territoires autour d'un projet commun.

Ce projet répond aux besoins des territoires ruraux et un message positif encourageant est ainsi adressé au secteur rural ; c'est important.

Monsieur le ministre, après l'obtention de cet accord, que l'on doit à une réelle concertation, après ce vote unanime du Sénat, nous comptons sur le Gouvernement pour que la version du texte qui, dans l'hypothèse d'un 49.3, sera considérée comme définitivement adoptée respecte l'accord trouvé avec la chambre des territoires.

Voilà un balayage rapide des apports de notre groupe, qui, au total – cela a été rappelé –, contribue au redressement des finances publiques, grâce aux économies réalisées.

À notre sens, c'est un texte solide, répondant aux enjeux du moment, qui sort du Sénat. Nous le voterons ! (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées des groupes INDEP et RDPI.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Ghislaine Senée, pour le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Ghislaine Senée.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà donc arrivés au bout de ces nombreuses heures de débats sur les recettes du budget de l'État pour 2024, au cours desquelles nous avons examiné près de 2 400 amendements.

Cette inflation des propositions sénatoriales pourrait être perçue comme un symptôme de vitalité démocratique. Or je crains qu'elle ne reflète davantage les frustrations d'une représentation nationale qui se voit bâillonnée au Palais-Bourbon ! Je crois que nous aimerions tous pouvoir partager l'examen du budget de la Nation avec nos collègues députés.

Monsieur le ministre, malgré l'alerte que le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires vous a signifiée à l'ouverture de ces débats, ce volet recettes du budget ne répond pas à l'urgence d'une action d'envergure en faveur de la transition climatique. La France doit pourtant impérativement s'y engager si elle veut assurer son avenir dans ce monde menacé par l'hyperactivité humaine et le réchauffement global.

C'est ce que préconisent Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz dans leur fameux rapport, dont on a bien compris que vous n'aimez pas que l'on s'y réfère, alors même qu'il fait montre d'une grande objectivité.

Ce rapport chiffre à 66 milliards d'euros par an le montant des investissements nécessaires pour financer la transition et pour que la France s'aligne enfin sur la trajectoire de neutralité climatique qu'elle s'est fixée.

Vous avez osé assumer que vous n'y répondiez, cette année, qu'à hauteur de 30 %, le reste étant à la charge des collectivités, qui, certes, contribuent pour 70 % à l'investissement public, mais doivent aussi assumer bien d'autres charges et compétences transférées et non compensées. De cela, nous reparlerons en examinant la seconde partie de ce budget...

Revenons plutôt à ce rapport, qui, rappelons-le, a été demandé par Mme la Première ministre et qui préconise deux solutions de financement : le recours à l'emprunt pour les dépenses vertes et la taxation provisoire des plus hauts patrimoines financiers.

Force a été de constater, tout au long de ces débats, que vous ne vouliez ni de l'un ni de l'autre.

**Mme Nathalie Goulet.** Eh oui !

**Mme Ghislaine Senée.** Monsieur le ministre, nous avons tenté de corriger le tir, en vous présentant des propositions de bon sens, parfois ambitieuses, mais vous les avez, pour beaucoup, balayées, parfois du revers de la main.

Nous avons tout d'abord proposé de demander à chacun de contribuer à la hauteur de ses capacités à l'effort collectif de transformation de notre société. Comme la commission des finances, vous avez émis, sur cette proposition, un avis défavorable.

Nous vous avons ensuite proposé de mettre fin rapidement à l'ensemble des dépenses fiscales néfastes pour le climat, dont la seule existence, dans le contexte actuel d'emballement, est une insulte aux générations futures et à l'avenir de notre société. Là encore, vous avez émis un avis défavorable.

Nous vous avons enfin proposé d'instaurer une fiscalité favorable pour les secteurs d'avenir que constituent les transports décarbonés, les énergies renouvelables ou l'agriculture durable : derechef, avis défavorable !

Certes, quelques avancées ont été obtenues, de-ci, de-là, mais elles ne sont évidemment pas suffisantes pour assurer la transition climatique ni pour rétablir davantage de justice sociale.

À ce propos, je veux tout de même saluer l'adoption de l'amendement de nos collègues du groupe Union Centriste, voté avec les voix de la gauche et des écologistes, qui vise à permettre de renforcer la fiscalité sur les hauts revenus. S'il est impératif en effet de demander aux plus aisés de participer à l'effort collectif selon leurs capacités, j'ai bien peur que cet amendement ne passe sous les fourches caudines d'un prochain 49.3 à l'Assemblée nationale... *(Mme Nathalie Goulet lève les bras au ciel.)*

Fraîchement élue, je réalise à quel point le chemin est encore long, à droite de cet hémicycle, pour accepter de sortir du dogme de la rigueur budgétaire : nous sommes bien loin de changer de braquet.

**MM. Olivier Paccaud et André Reichardt.** C'est le dogme de la décroissance que vous défendez !

**Mme Ghislaine Senée.** Voilà quarante ans que les écologistes défendent l'impérieuse nécessité d'un changement de modèle. Il n'est plus temps de tergiverser !

On le sait désormais, le coût de l'inaction climatique sera largement – largement ! – plus élevé que celui de la transition.

Une étude de la Banque centrale européenne montre clairement, à partir de plusieurs scénarios, que plus on attendra pour agir, plus le coût financier sera élevé pour les entreprises et pour les ménages.

C'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre cette première partie du budget.

Monsieur le ministre, la France a deux grandes forces sur lesquelles vous devriez vous appuyer pour réussir l'effort de transition.

La première est l'administration qui, aujourd'hui, s'engage fortement en vue de tenir les objectifs fixés.

Notre pays est riche, deuxièmement, de ses 520 000 élus, volontaires, engagés, prêts à s'investir pour transformer leurs territoires et répondre aux enjeux à venir.

Sortez de votre frilosité ! Tracez une ligne claire et ambitieuse. Surtout, mobilisez les moyens nécessaires pour que nous puissions la suivre collectivement ! Alors nous pourrions aborder avec efficacité et intelligence le tournant dont la France a tant besoin. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST et sur des travées du groupe SER. – Mme Marie-Claude Varaiillas applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

**M. Pascal Savoldelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la majorité sénatoriale votera la première partie de ce budget pour 2024, comme elle l'a fait pour le budget de la sécurité sociale : c'est une forme de continuité.

Votant le projet de budget de la sécurité sociale, elle donnait son aval, « au nom de l'efficience », à un rabot de 500 millions d'euros sur les hôpitaux, en décalage total avec les 2 milliards d'euros réclamés par la Fédération hospitalière de France en réponse à l'insécurité sanitaire.

Le déficit de la sécurité sociale provient du refus en bloc de prélever sur le capital le financement des besoins de santé publique.

Ce projet de loi de finances s'inscrit dans la même logique.

L'examen au Sénat ménage les plus riches, les patrimoines mirobolants et les revenus financiers, exception faite d'une contribution sur les rachats d'actions des grandes entreprises. Notre groupe s'est particulièrement battu pour cette mesure, et conteste l'évaluation de son produit, à 400 millions d'euros seulement – attendons la suite.

Les propositions du groupe Union Centriste ciblent les ménages et corrigent à la marge certaines injustices.

Il y a malheureusement un « mais », et c'est une réserve majeure, mes chers collègues : jamais les profits exponentiels du CAC 40 ne sont mis à contribution. Je rappelle qu'ils se sont élevés à 80 milliards d'euros au premier semestre 2023 !

En gros, le capital s'en sort bien, les inégalités sociales et fiscales subsistent.

La droite sénatoriale a contribué à accroître comme jamais auparavant les déficits publics. Elle a, dans ce projet de loi, prolongé et renforcé des niches fiscales non évaluées et coûteuses.

La partie recettes est dévoyée. D'ailleurs, elle porte mal son nom, quand n'y sont votées que des dépenses en faveur des plus aisés.

Au prétexte de résoudre la crise du logement, le président Retailleau et ses collègues ont fait voter un relèvement à 150 000 euros de l'abattement applicable aux donations pour acquisition d'une résidence principale.

Il nous faut tenir un discours de vérité : 87 % des Français perçoivent, dans toute leur vie, un héritage total de moins de 100 000 euros. Ce rehaussement est donc une mesure à 2 milliards d'euros au moins pour les riches.

Le logement est un prétexte. L'État partenaire, associé aux plus riches, aux banques et aux organisations privées des marchés financiers, est le choix stratégique de la droite.

Pour ce qui concerne les plus modestes de nos concitoyens, le logement social, lui, est le grand absent de nos débats : 80 % des demandes dans le parc social sont rejetées ; 2,14 millions de demandes, qui nécessiteraient de construire 198 000 logements sociaux par an entre 2024 et 2040, sont en attente. En 2023, seuls 90 000 de ces logements sont sortis de terre. Nous touchons le fond ! Le Gouvernement et la droite sénatoriale refusent de désamorcer cette « bombe à retardement ».

Pour les collectivités, la perte de marges financières est toujours d'actualité. Des amendements, défendus notamment par notre groupe, visant à renforcer la taxe sur les logements vacants ont, certes, été adoptés. Mais l'indexation

de la DGF sur l'inflation a été refusée, ce qui entraîne une baisse de 5,6 milliards, tous transferts confondus, en euros courants.

À cela il faut ajouter la poursuite de la suppression de 19,6 milliards d'euros de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et la perte potentielle de dynamique pour les communes.

Enfin, il n'y a ni déflationnement ni décorrélation réelle entre la taxe foncière et la taxe sur les résidences secondaires.

La centralisation des ressources des collectivités est un fait avéré. Des dotations à l'investissement encadrées par les préfets : voilà une conception de l'autonomie financière très étroite !

Parallèlement, les collectivités sont traitées comme des sous-traitants des politiques nationales. C'est vrai pour le service public de la petite enfance, pour la transition écologique, et j'en passe.

Aussi la dotation de 100 millions d'euros, soit 1 million d'euros supplémentaires par département, qui a été votée contre l'avis du Gouvernement, se révèle-t-elle totalement insuffisante. Dans mon département du Val-de-Marne, 90 millions d'euros seront nécessaires à la suite de la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Que restera-t-il pour les autres ? (*Mme Raymonde Poncet Monge s'esclaffe.*) Pourtant, des collègues de toutes sensibilités politiques ont dit ici que des départements allaient peut-être déposer le bilan à cause des écarts liés à la diminution des droits de mutation !

**M. Éric Bocquet.** Eh oui !

**M. Pascal Savoldelli.** Quant aux entreprises et aux ménages, ils n'ont guère été aidés...

Les premières n'ont pas été aidées autant qu'on l'a dit. La dette privée est un tabou. Ici, on n'en parle jamais. Or elle frôle les 162 % du PIB. À côté, la dette publique ferait presque pâle figure ! Nous vous conseillons à cet égard la lecture du livre de mon collègue Éric Bocquet, *La dette à perpète ! – Les nœuds d'une bataille idéologique.* (*Sourires. – Mme Nathalie Goulet applaudit.*)

**M. Olivier Paccaud.** La minute de pub !

**M. Pascal Savoldelli.** Et cette dette prospère, malgré le florilège de crédits d'impôt et d'aides en tout genre...

Ce ne sont pas la fiscalité et les cotisations sociales qui endettent les entreprises ; c'est le coût du capital !

Vous le comprendrez, nous ne faisons pas confiance au 49.3... Nous voterons contre la première partie du projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K, ainsi que sur des travées des groupes SER et GEST.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, pour le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**M. Christian Bilhac.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après trois projets de loi de finances élaborés dans des contextes difficiles, marqués successivement par la crise sanitaire, les élections et la crise énergétique, ce budget pour 2024 intervient dans une situation quasiment normale, le PIB revenant au niveau de 2019.

La partie recettes du projet de loi de finances pour 2024 présente des prévisions gouvernementales plus optimistes que celles de tous les économistes, notamment au sujet de la croissance. Pendant ce temps, la dette continue de croître, et la hausse des taux d'intérêt pèsera lourdement sur les

comptes publics. Le déficit budgétaire se maintient à un niveau très élevé, celui que l'on a connu durant la crise sanitaire.

Dans un tel contexte, le Gouvernement a proposé une hausse de la DGF de 220 millions d'euros, pour augmenter la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions d'euros et la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 90 millions. Je m'en réjouis, car c'est une mesure bienvenue.

L'amendement d'appel quelque peu provocateur que j'avais déposé sur l'article 28 pour supprimer les agences de l'eau a été rejeté. Je m'y attendais, mais je voulais engager une dynamique pour réduire les dépenses de fonctionnement des opérateurs publics et des administrations centrales.

Le constat est accablant. Nous avons trop d'opérateurs, et les crédits qu'ils consomment en frais administratifs seraient plus utiles s'ils étaient versés directement aux collectivités pour les services opérationnels.

Comment peut-on justifier que les frais administratifs soient deux fois plus élevés en France que chez nos voisins européens ?

Comment expliquer à nos concitoyens que nous sommes les champions du monde des prélèvements obligatoires, que les dépenses de personnel ne cessent d'augmenter, mais qu'il manque, en même temps, sur tout le territoire des enseignants, des policiers, et que les déserts médicaux se multiplient ?

Les élus locaux et les maires dénoncent tous les lourdeurs administratives. Le maire de Cazouls-lès-Béziers, dans mon département de l'Hérault, me faisait part lors du Congrès des maires de sa volonté de construire une centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge. Cela fait quatre ans que l'administration lui demande étude sur étude et rapport sur rapport ! Pendant ce temps, la centrale reste dans les cartons...

Les chefs d'entreprise, eux aussi, répètent qu'ils en ont « marre » de l'administration qui les étouffe et demandent qu'on les laisse travailler.

Quant aux agriculteurs, ils disent passer plus de temps devant leur ordinateur que sur leur tracteur ! (*Exclamations amusées.*)

Ce constat n'est pas nouveau. Déjà, le président Pompidou demandait à l'administration – je cite ses propos – d'« arrêter d'emmerder les Français » ! (*Marques d'approbation sur les travées du groupe Les Républicains.*) On en est toujours là !

Pour conclure cette explication de vote au nom du groupe RDSE sur le volet recettes du budget pour 2024, je tiens à souligner les avancées inscrites dans le texte par le Sénat – il prouve en cela qu'il est la chambre des territoires ! –, à hauteur de 1,615 milliard d'euros pour les collectivités locales : abondement d'un fonds d'urgence climatique, notamment pour réparer les conséquences des inondations ; dotation incendie en faveur des communes rurales ; revalorisation de la DGF à hauteur de 100 millions d'euros ; élargissement à tout le territoire du PTZ ; prolongation du filet de sécurité énergétique pour les collectivités ; dotation, certes insuffisante, de 100 millions d'euros supplémentaires pour les départements ; élargissement de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, dite dotation particulière « élu local » (DPEL) aux communes de moins de 1 000 habitants, sans condition de ressource, avec 3 000 nouvelles communes éligibles ; sans oublier les zones France Ruralités Revitalisation (FRR).

À cet égard, je regrette toutefois le rejet de l'amendement du groupe RDSE visant à faire bénéficier de ce dispositif le département du Lot, qui en est exclu à quelques habitants près et pour un problème de procédure.

Je n'oublie pas non plus les dotations confortées pour les chambres consulaires – chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres des métiers –, qui ont été défendues par le Sénat.

Pour conclure, je tiens à remercier le ministre, ainsi que le président et le rapporteur général de la commission des finances de leur écoute et de leur pédagogie.

Comme la majorité des membres du RDSE, je voterai cette première partie du budget pour 2024, non seulement pour les avancées qu'elle contient, mais aussi pour pouvoir examiner le volet dépenses de ce projet de loi des finances, notre groupe étant – vous le savez – très attaché à la poursuite du débat parlementaire. *(Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et UC. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Didier Rambaud, pour le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

**M. Didier Rambaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en retrouvant mon intervention prononcée ici l'an dernier, j'ai constaté que le nombre d'amendements déposés avait déjà dépassé tous les records. Nous en étions à 1 741 amendements, bien loin des 2 300 déposés cette année...

Comme vous l'aviez proposé l'an dernier, monsieur le président de la commission des finances, cher Claude Raynal, je crois que nous devons nous interroger sur cette inflation législative. Quelles en sont les causes ? Et surtout, comment la contrecarrer pour éviter de se retrouver face au dépôt de 5 000 amendements dans trois ans ?

Mes chers collègues, les débats sur cette première partie du projet de budget se sont tenus dans une ambiance assez étrange, et ce dès le départ, au moment du rejet de l'amendement relatif au quotient familial déposé par Bruno Retailleau, qui – je me permets de le rappeler – aurait coûté plus de 1,5 milliard d'euros et bénéficié aux plus favorisés de nos concitoyens. Ce rejet fut suivi d'un nouveau revers pour le groupe majoritaire sur l'assurance vie.

Depuis juin 2022, les oppositions à la majorité présidentielle ne cessent de pointer du doigt l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale... Mes chers collègues de la majorité sénatoriale, venez d'expérimenter les charmes de la majorité relative ! *(M. le ministre délégué et M. Jean-Baptiste Lemoyne s'esclaffent.)*

Cette première partie du projet de loi de finances ne ressemble en fin de compte qu'à un tissu de contradictions, entre les taxes nouvelles votées à votre corps défendant, un grand nombre de mesures nouvelles particulièrement coûteuses et des niches fiscales comme s'il en pleuvait.

Par ailleurs, alors que vous ne cessez d'appeler à la maîtrise des finances publiques, nous avons pu constater une fois de plus l'incohérence de votre discours.

Vous avez ainsi voté plus de 1,6 milliard d'euros supplémentaires à destination des collectivités. Le Sénat est, certes, la chambre des territoires, mais de tels votes sont incompatibles avec un discours de responsabilité et de redressement des comptes publics.

Pour financer ces dépenses, vous profitez des recettes votées contre la ligne de votre groupe : quel paradoxe ! Même le président Retailleau est monté au créneau pour mettre le holà face à vos dépenses excessives...

Je pense ainsi à la compensation rétroactive des dépenses des communes pour l'aménagement de terrains, ou encore au filet de sécurité relatif à l'énergie. On a senti une gêne sur vos travées au moment des votes. *(M. Roger Karoutchi le conteste.)*

**M. Jacques Gasperrin.** Une très petite gêne...

**M. Didier Rambaud.** Autre contradiction : je n'ai toujours pas compris quelle était la position de la majorité sénatoriale sur la suppression progressive de la CVAE. Vous êtes pour ou vous êtes contre ? *(Contre ! sur les travées du groupe SER.)* Seriez-vous devenus adeptes du « en même temps » ?

**M. Jean-Raymond Hugonet.** C'est l'hôpital qui se moque de la charité !

**M. Didier Rambaud.** Cela étant, cette première partie du projet de loi de finances contient des avancées que je tiens à souligner.

Je commencerai par mentionner la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les tensions survenues dans l'hémicycle lorsque le sujet a été abordé furent assez déconcertantes...

Cette année, le ministre nous propose pour la première fois une décorrélation de cette taxe et de la taxe foncière. C'est une avancée historique. *(Mme Nathalie Goulet acquiesce. – M. le président de la commission des finances le conteste. – Protestation sur les travées du groupe Les Républicains.)* Pour autant, sur ce point, l'hémicycle s'est fort agité.

Le groupe RDPI vous est reconnaissant, monsieur le ministre, de votre engagement sur ce sujet. *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Olivier Paccaud.** Quelle surprise !

**M. Didier Rambaud.** Notre groupe tient également à saluer l'adoption d'une partie significative de nos amendements. Sur les dix-huit déposés, dix ont été adoptés. *(M. Jacques Gasperrin ironise.)*

**M. Vincent Éblé.** Comme c'est bizarre !

**M. Didier Rambaud.** Je pense, notamment, à la prolongation de la réduction du taux d'impôt pour les dons et versements effectués au profit des organismes d'aide alimentaire aux plus démunis, ainsi que de ceux qui les aident à se loger ou qui leur prodiguent les soins essentiels.

Je pense également à nos amendements portant sur le logement, secteur actuellement en crise,...

**M. Vincent Éblé.** Qui les a écrits ?

**M. Didier Rambaud.** ... à celui concernant le prêt avance mutation (PAM), dispositif destiné aux ménages aux ressources modestes souhaitant financer des travaux de rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique de leur logement, ou encore à celui qui visait à prévoir la souscription d'un écoprêt à taux zéro complémentaire quelle que soit la nature des travaux financés par l'avance initiale, sans oublier la prorogation du dispositif Denormandie jusqu'en 2026.

Je me réjouis également du vote de nos amendements relatifs aux chambres d'agriculture et aux chambres de commerce et d'industrie, dont les moyens financiers seront préservés ou renforcés.

Cependant, compte tenu de l'adoption des amendements relatifs au filet de sécurité, aux dépenses supplémentaires ou encore à la suppression de la réforme relative aux redevances des agences de l'eau, le groupe RDPI s'abstiendra sur la première partie de projet de loi de finances pour 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Cozic, pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**M. Thierry Cozic.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la première partie du projet de budget que nous venons d'examiner s'inscrit dans un contexte de contrainte budgétaire qui ne veut pas encore dire son nom.

Il est clair que le retour à bas bruit des politiques austéritaires semble poindre, alors qu'il devient de plus en plus coûteux de se financer sur les marchés. Dans le même temps, la poussée de fièvre inflationniste qui frappe le pays n'en finit plus de ne pas finir!

À cela s'ajoutent les diverses crises internationales qui s'amoncellent aux portes de l'Europe et au Moyen-Orient, accentuant ainsi la tension sur les marchés, ce qui met notre économie à rude épreuve et impactera durablement nos politiques publiques.

Une fois le contexte posé, revenons au présent texte.

Cette partie recettes aura été largement en deçà des besoins, alors même que la dette se creuse, que les besoins en service public, ainsi que les financements de la transition écologique se font de plus en plus attendre. J'y reviendrai plus en détail.

Je note néanmoins que, pour ne pas apporter de nouvelles pistes de financements, vous avez fait le choix de mettre sous le boisseau des débats essentiels, tels que la fiscalité du capital ou la contribution des plus aisés à l'effort collectif de redressement des comptes publics. Nous le regrettons, car vous n'avez eu de cesse, durant nos nombreuses heures de séance, de regarder ailleurs. Suppression de la *flat tax*, ISF vert, taxation des dividendes... tout a été rejeté en bloc!

Nous nous félicitons que le Gouvernement ait été battu à plusieurs reprises durant l'examen du texte. Nous sommes parvenus contre votre avis, monsieur le ministre, à revenir sur le recentrage du prêt à taux zéro et sur la baisse des moyens des chambres consulaires.

Nous avons souhaité avancer sur un dispositif encadrant les rachats d'actions de manière plus efficiente. Ce compromis est, certes, moins-disant, mais il a le mérite de poser un premier jalon.

Sur la fiscalité du capital – une fois n'est pas coutume... –, votre tropisme à aider ceux qui n'en ont pas besoin s'est encore exprimé.

Vous avez réussi l'exploit de coaliser toutes les travées de cet hémicycle contre votre aberrante mesure fiscale en faveur des « fédérations sportives internationales », une mesure qui, je le rappelle, avait été ajoutée à la hussarde à la défaveur du recours à l'article 49.3.

Preuve, s'il en fallait, du manque de sérieux d'un tel dispositif, nos collègues de la majorité présidentielle n'ont pas pris position lors du vote, qui a été effectué à main levée. (*M. le rapporteur général de la commission des finances acquiesce.*)

**M. Olivier Paccaud.** C'est la sagesse!

**M. Thierry Cozic.** C'est dire la malaise qui entoure ce dispositif, que vous ne manquerez pas de rétablir après votre vingtième recours au 49.3.

Je dois le dire, durant l'examen de cette partie recettes, il y a eu beaucoup de grands absents.

Tout d'abord, alors que l'Insee indique que 9 millions de Français se sont trouvés en situation de privation matérielle et sociale en 2022, l'Union sociale pour l'habitat (USH) a pour sa part estimé à 518 000 le nombre de nouveaux logements sociaux dont nous avons besoin chaque année.

À l'instar de ce qui s'est passé lors du dernier quinquennat, le logement aura été, une fois de plus, le véritable angle mort de ce projet de budget.

Je me félicite néanmoins que notre amendement visant à revenir sur l'avantageuse niche fiscale « Airbnb » ait pu recueillir une majorité de suffrages dans notre hémicycle.

Enfin, comme je l'avais dit lors de l'ouverture des débats, il y a des absences qui se font remarquer; en l'espèce, celle du financement de la transition écologique. Nous regrettons vivement que notre amendement visant à instaurer un ISF vert n'ait pas trouvé d'écho sur ces travées.

Nous regrettons aussi votre refus de toute conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises.

Enfin, nous déplorons que les revendications des collectivités territoriales n'aient pas pu être suffisamment entendues. Alors que leur situation financière est extrêmement difficile, la droite sénatoriale et le Gouvernement ont refusé de voter notre amendement visant à indexer la DGF sur l'inflation.

Je note que la droite sénatoriale n'a de cesse de se présenter en chantre de la défense des territoires, mais qu'elle n'a pas jugé opportun de voter un amendement dont l'adoption aurait permis de donner davantage de moyens à nos collectivités locales pour proposer des services publics au plus près des besoins. C'est tout aussi regrettable que la cacophonie qui a entouré l'étude des ZRR.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, cette première partie du projet de loi de finances nous laisse un goût amer, un goût d'inachevé. Elle ne nous permet ni de soutenir nos collectivités territoriales ni de trouver les recettes fiscales nécessaires afin d'engager les moyens financiers pour la transition écologique tout en préservant une certaine justice sociale.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre le volet recettes du budget 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Laurent Burgoa.** Quelle surprise!

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix, modifié, l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2024.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public ordinaire est de droit.

Il va y être procédé dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

**M. le président.** Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 79 :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 345 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 322 |
| Pour l'adoption .....              | 219 |
| Contre .....                       | 103 |

Le Sénat a adopté.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ces près de soixante-dix heures passées ensemble, même si j'ai souvent émis des avis défavorables, j'aime à voir dans nos échanges le verre...

**M. Laurent Burgoa.** Le verre de vin! (*Sourires.*)

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** ... à moitié plein.

**M. Olivier Paccaud.** Il vaut mieux! (*Nouveaux sourires.*)

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** En adoptant la première partie du projet de loi de finances, le Sénat a permis que nous tombions d'accord sur quelques grandes priorités, et notamment sur la transition écologique, avec la taxation des grandes infrastructures, le crédit d'impôt sur le bonus-malus automobile, le gazole non routier (GNR).

Nous sommes également tombés d'accord sur le soutien à l'activité économique. En effet, la baisse progressive de la CVAE a été votée, tout comme le crédit d'impôt pour l'industrie verte : autant de dispositifs qui permettront de soutenir nos entreprises.

Vous avez également validé le taux minimal de l'impôt sur les sociétés à 15 %, l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu, qui était attendue pour soutenir le pouvoir d'achat, et les mesures de lutte contre la fraude fiscale.

Toutes ces dispositions ont été adoptées sans trop dégrader la trajectoire ; je tiens à le souligner, même s'il m'est arrivé de plaisanter avec le rapporteur général à propos du « compteur ».

Il y a eu aussi une petite amélioration en trompe-l'œil : vous avez voté une augmentation du prix de l'électricité de 20 %.

**Mme Christine Lavarde.** C'est faux !

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Si, c'est vrai ! Vous l'avez fait en contrepartie d'un chèque qui sera examiné en seconde partie du projet de loi de finances.

Je suis satisfait que soit maintenu à ce stade notre objectif politique, sur lequel nous ne reviendrons jamais : le déficit à un niveau de 4,4 %. Pour l'instant, nous respectons cette trajectoire.

Naturellement, nous avons quelques divergences – cela a été évoqué –, notamment sur la suppression de la réforme des redevances des agences de l'eau prévue dans le plan eau, qui aura pour conséquence de décaler cette réforme d'une année.

Le débat sur les collectivités territoriales a été quelque peu houleux, et je réaffirme que les mesures de soutien que vous avez votées sont allées trop loin. (*M. Bruno Sido proteste.*)

**M. Jacques Gasperrin.** Ne faites pas la leçon !

**M. Thomas Cazenave, ministre délégué.** Enfin, nous avons un désaccord sur le prix de l'électricité – je ne rouvrirai pas la discussion –, que nous avons promis de ne pas augmenter de plus de 10 % ; nous ne souhaitons pas aller au-delà.

J'ai pris des engagements ici pour continuer à travailler avec vous sur un certain nombre de sujets. Je pense notamment à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) et à la fiscalité du logement, sur laquelle il faudra revenir. (*M. Pascal Savodelli s'exclame.*)

Je tiens à remercier le président et le rapporteur général de la commission des finances, ainsi que les sénatrices et les sénateurs qui ont participé à nos débats. Je salue également les équipes du ministère de l'économie et des finances et celles de la commission des finances du Sénat ; le nombre d'amendements et les délais dans lesquels nous avons dû les examiner ont exigé de leur part une grande mobilisation.

Je vais désormais passer le relais à mes collègues qui viendront défendre les crédits de la seconde partie du projet de loi de finances. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, l'ordre du jour de cet après-midi étant épuisé, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq, est reprise à vingt et une heures, sous la présidence de M. Loïc Hervé.*)

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC HERVÉ vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Nous en sommes parvenus aux dispositions de la seconde partie du projet de loi de finances.

## SECONDE PARTIE

### MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

**M. le président.** Nous allons à présent entamer l'examen des différentes missions.

#### Sécurité

#### Compte d'affectation spéciale : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Sécurité » (et article 63) et du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Sécurité » sont les premiers que nous examinons dans le cadre du présent projet de loi de finances. Ils nous sont présentés quelques mois après le vote par notre Haute Assemblée de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 et de la loi du 24 janvier 2024 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi).

Évidemment, nous avons tout d'abord étudié attentivement si les crédits proposés pour 2024 correspondaient avec la trajectoire fixée par ces deux lois de programmation.

Une fois ce cadre de départ posé, plusieurs sujets de préoccupation demeuraient dans notre viseur. Le contexte est particulier : d'une part, l'année 2024 est celle des jeux Olympiques et Paralympiques ; d'autre part, nous devons prendre en compte les questions des frontières et des politiques migratoires, actuellement en débat.

La copie du Gouvernement est-elle en accord avec les lois de programmation ? Oui, *a priori*. En valeur absolue, les chiffres vont en ce sens. Nous retrouvons dans ce projet de loi les hausses prévues par la Lopmi : le budget de la police nationale augmente d'environ 560 millions d'euros, et celui de la gendarmerie d'environ 480 millions d'euros. Les crédits de la police nationale sont ainsi portés à un peu plus de 13 milliards d'euros, et ceux de la gendarmerie à 10,4 milliards d'euros.

Nous retrouvons donc la progression prévue. En revanche, dans le détail, une telle augmentation nous interroge. Il apparaît tout de suite que 90 % de cette hausse est due à la progression des dépenses de personnel, et figure donc au titre 2.

Certes, nous ne pouvons que nous féliciter du recrutement de 2 200 policiers et gendarmes. Il était indispensable, prévu, et il est désormais avéré. Ainsi que nous l'avons souligné lors des auditions, il est important que les objectifs de recrutement trouvent leur traduction sur le terrain. L'essentiel, comme le rappelait le directeur général de la gendarmerie nationale, ce n'est pas que les gendarmes arrêtent les voleurs ; c'est qu'il n'y ait pas de vols. La force doit se déployer. Ces recrutements sont une bonne chose.

En revanche, lorsque 90 % de la progression du budget est uniquement consacré à l'augmentation de la masse salariale, cela signifie que les crédits hors titre 2, c'est-à-dire hors dépenses de personnel, en représentent seulement 10 %.

Cela peut susciter des interrogations, notamment s'agissant du financement des investissements immobiliers. Ce qui ne sera pas fait lors de l'année 2024 devra être rapidement imaginé. Les auditions que nous avons menées ont fait apparaître que des programmes doivent être envisagés assez rapidement. Cela fait partie de nos préoccupations.

L'organisation des jeux Olympiques exige bien évidemment une sécurité absolue, dont le coût est l'un des éléments du débat. Les jeux Olympiques commenceront non pas à la fin de juillet, mais dès le 8 mai, avec l'arrivée de la flamme olympique à Marseille. Le parcours de la flamme, puis l'arrivée des délégations, puis les jeux eux-mêmes, puis les jeux Paralympiques, au début du mois de septembre, devront être protégés. L'ensemble des forces de sécurité, fonctionnaires ou militaires, seront mobilisées pendant quasiment cinq mois.

Durant cette période, il ne faudra pas non plus oublier la protection d'autres sites touristiques qui pourraient être la cible de risques. Il faudra évidemment répondre à de telles exigences en matière de ressources humaines, afin que la mission absolue de la protection estivale n'empêche pas la poursuite des missions essentielles de protection des populations et des sites.

J'en viens à l'autre élément de contexte : la protection des frontières. Nous pouvons nous interroger sur les enjeux posés par les migrations dans les politiques migratoires. Je pense aux présidents de département, aujourd'hui confrontés à la

prise en charge des mineurs non accompagnés. Comment les fonctionnaires aux frontières peuvent-ils être aidés à remplir leurs missions ?

Nous avons évoqué ces sujets tant avec le directeur général de la police nationale qu'avec le directeur général de la gendarmerie nationale. Ce besoin de renforcer les postes, notamment de la police aux frontières, est un enjeu essentiel.

Nous devons également retrouver la sécurité routière dans cette copie budgétaire pour 2024. Le sujet, qui touche les territoires, est essentiel. Derrière lui, il y a des vies humaines. Nous ne pouvons que déplorer les 3 200 morts annuels que l'on compte toujours en métropole, surtout lorsque l'on voit, dans le détail, que 30 % de ces décès sont dus à la vitesse, 30 % à l'alcool, 20 % à des produits stupéfiants, et 12 % au téléphone.

Il y a encore des marges de manœuvre pour diminuer le nombre de morts sur les routes. Cet enjeu est essentiel : 4 milliards d'euros sont consacrés au programme 207 « Sécurité routière ». On ne peut que soutenir cet accompagnement budgétaire.

Nous avons également discuté du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », dit « CAS Radars ». Les collectivités bénéficient d'une partie de son montant, afin de moderniser la voirie, car l'entretien des infrastructures constitue un vrai enjeu en termes de sécurité.

Madame la ministre, c'est avec ces éléments en tête que notre commission a examiné les crédits de la mission « Sécurités », crédits qu'elle vous propose d'adopter. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, alors qu'il me revient de vous présenter les crédits du programme 161 « Sécurité civile », je ne peux commencer sans rendre hommage aux sapeurs-pompiers, personnels navigants, formations militaires et associations agréées de sécurité civile, qui s'investissent sans compter dans la lutte contre les crises touchant notre pays chaque année.

Grâce à leur engagement sans faille, la campagne de lutte contre les feux de forêt de l'été 2023 a pu être maîtrisée, après une année 2022 marquée par des incendies d'une ampleur exceptionnelle. Ces événements ont démontré la nécessité pour la sécurité civile de disposer de moyens à la hauteur de l'intensification et de l'extension géographique des différents risques induits par le changement climatique.

À cet égard, l'on ne peut que se féliciter de l'augmentation des crédits du budget du programme 161, qui s'élèvent à 880,5 millions d'euros pour l'année 2024, soit une hausse d'un peu plus de 23 % par rapport à 2023.

Cette augmentation résulte en grande partie de l'adoption d'un amendement du Gouvernement à l'Assemblée nationale qui a permis de majorer les crédits de paiement du programme de 145,8 millions d'euros, afin de financer notamment la création d'une nouvelle unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, le renforcement des colonnes de renfort et le financement de nouveaux hélicoptères.

Si je me félicite de l'augmentation des moyens consacrés à la sécurité civile, je regrette en revanche la méthode employée par le Gouvernement, qui, pour la deuxième année consécutive, a modifié substantiellement les crédits du programme 161 en cours de navette.

Ce procédé n'est pas satisfaisant, car il nuit à la clarté des débats au Parlement. La méthode est d'autant plus contestable que l'amendement visait à financer des mesures annoncées par le Président de la République voilà un an.

J'en viens maintenant aux nécessaires investissements dans les moyens aériens de la sécurité civile. Je me félicite de la concrétisation en 2024 du renouvellement de notre flotte d'hélicoptères Dragon. Près de 65,3 millions d'euros en crédits de paiement sont prévus pour l'année 2024, qui sera marquée par la livraison des trois premiers hélicoptères H145. Au total, trente-six hélicoptères seront livrés d'ici à 2029, ce qui portera la flotte à quarante appareils.

Je souhaiterais toutefois faire part à la Haute Assemblée de mon inquiétude concernant le renouvellement de notre flotte vieillissante de canadiens, qui tarde à se matérialiser.

Une commande financée par l'Union européenne a, certes, été actée, et la France devrait bénéficier dans ce cadre de la livraison de deux canadiens, auxquels s'ajouteront probablement deux autres appareils financés sur fonds propres.

Cependant, nous ne pouvons pas espérer acquérir le premier avion avant 2027, compte tenu des délais de production de ces appareils. Le Président de la République avait pourtant promis dans son discours du 28 octobre 2022 que la flotte de douze canadiens existants serait totalement renouvelée et portée à seize appareils d'ici à la fin de son quinquennat.

Le Président de la République a également annoncé une commande de deux hélicoptères lourds bombardiers d'eau, dont la concrétisation se fait également attendre. L'intérêt opérationnel de ces appareils a largement été démontré, notamment lors de la saison des feux de forêt de l'année 2023.

Le ministère de l'intérieur a en effet eu recours à la location de dix hélicoptères de ce type, dans le cadre d'un marché de quatre ans, dont le coût annuel est estimé entre 16 millions d'euros et 20,5 millions d'euros. Pourtant, je note que le PLF pour 2024 ne prévoit qu'une enveloppe de 7 millions d'euros consacrés à ces locations d'aéronefs.

Je souhaiterais donc que Mme la ministre nous confirme que l'amendement du Gouvernement adopté à l'Assemblée nationale permettra bien de couvrir l'ensemble des dépenses destinées à ces contrats de location. En tout état de cause, il me semble important que l'État puisse acquérir au plus vite ces appareils, qui – je le précise – ont vocation non pas à se substituer aux canadiens, mais plutôt à diversifier nos moyens de lutte contre les incendies.

Le budget 2024 marquera également la poursuite de la mise en œuvre des pactes capacitaires, destinés à renforcer les moyens opérationnels des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) par l'acquisition de matériels cofinancés par l'État.

Près de 150 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 37,5 millions d'euros en crédits de paiement (CP) ont en effet été engagés en 2023 pour l'acquisition de plus de 1 000 camions-citernes feux de forêt (CCF).

Si la première année de mise en œuvre de ces pactes capacitaires semble satisfaisante du point de vue de la plupart des Sdis, certains doutes subsistent quant aux

délais de livraison des véhicules, compte tenu des difficultés rencontrées par les industriels sur les chaînes internationales d'approvisionnement.

Le texte initial prévoyait une enveloppe de 7,4 millions d'euros en CP pour la poursuite de ces pactes capacitaires, renforcée à hauteur de 39 millions par l'amendement du Gouvernement adopté à l'Assemblée nationale. Je m'en félicite, mais je regrette que nous ne disposions d'aucune visibilité sur l'échéancier d'exécution du reste des crédits destinés aux pactes capacitaires dans les prochaines années.

Je conclurai mon propos en évoquant un projet qui me tient à cœur : le programme de mutualisation des systèmes d'information des Sdis, NexSIS 18-112. La fin de l'année 2023 est marquée par le déploiement effectif de NexSIS au sein des deux premiers Sdis. Une deuxième vague de déploiement devrait intervenir en 2024.

Pour permettre la montée en puissance du projet, la subvention de l'État à l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) est portée cette année à 16,6 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 67,5 % par rapport à 2023.

Par ailleurs, le plafond d'emplois de l'ANSC sera porté à vingt-deux équivalents temps plein (ETP), contre quatorze en 2023. Je me félicite de cette hausse des moyens accordés à l'Agence, plusieurs fois recommandée par le Sénat.

Mes chers collègues, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'adopter les crédits de la mission « Sécurités ». (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Philippe Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avec un budget de la gendarmerie en forte hausse, passant de 9,9 milliards d'euros à 10,4 milliards d'euros, la trajectoire de progression régulière fixée par la Lopmi est respectée. Il faut évidemment s'en féliciter.

Ce budget finance notamment la création nette de 848 ETP, le déploiement des 239 nouvelles brigades, et la montée en puissance de la réserve opérationnelle, dans les temps de passage prévus par la Lopmi pour atteindre l'objectif de 50 000 effectifs à l'horizon 2027.

Alors, faut-il approuver sans réserve ce budget en progression marquée ? Non, pour la simple raison que l'essentiel de cette progression est en réalité aspiré par le titre 2, c'est-à-dire par les dépenses de personnel.

C'est le résultat d'un ensemble de mesures de revalorisation interministérielles à destination des agents de la fonction publique, d'un coût total de 290 millions d'euros. En y ajoutant les effets de l'inflation, nous arrivons à un coût de près de 400 millions d'euros !

D'où un effet d'éviction massif pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, à commencer par l'investissement immobilier, vrai sacrifié de ce budget, qui ne respecte la trajectoire de la Lopmi qu'en apparence. C'est d'autant plus frustrant que nous avons pointé exactement les mêmes manques l'année dernière.

Les services de l'État ont eux-mêmes quantifié le besoin annuel d'investissement immobilier à 300 millions d'euros, 200 millions d'euros devant être destinés aux constructions neuves, et 100 millions d'euros à l'entretien lourd. Le compte n'y est pas, tant s'en faut, puisque ce budget ne prévoit que 108 millions d'euros, c'est-à-dire de quoi financer le reste à

payer des marchés de partenariat lancés en 2023, ainsi que les travaux imprévisibles ou urgents et des études. Autrement dit, il s'agit quasiment d'une année blanche !

Le logement des nouvelles brigades sera confié aux collectivités, auxquelles il est indispensable de donner des instruments financiers pour faciliter le montage des projets. Sur ce point, les retours du terrain ne sont pas nécessairement positifs. Par exemple, les collectivités n'ont pas toujours la possibilité d'accorder des garanties d'emprunt aux opérateurs chargés de la construction.

J'ouvrirai une parenthèse de dernière minute, car le Gouvernement vient de déposer un amendement visant à ouvrir 164 millions d'euros de crédits supplémentaires au titre de la révision des valeurs locatives. Cette mesure est bienvenue, car le loyer versé par l'État ne suffisait pas à financer l'entretien des casernes existantes. Pour autant, cela n'épuise pas le sujet.

Madame la ministre, quand allez-vous mettre en œuvre une vraie programmation pluriannuelle de l'investissement immobilier ? En logeant mal les gendarmes, nous risquons d'annuler les effets attendus des revalorisations indemnitaires, dans un contexte où nos forces éprouvent déjà des difficultés à recruter et à fidéliser.

Malgré ces réserves, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable sur l'adoption des crédits de ce programme. Nos gendarmes méritent ces revalorisations, qui récompensent un engagement sans faille, effectué dans des conditions de plus en plus difficiles. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

**Mme Dominique Vérien.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

**M. Jérôme Darras,** rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comme l'a souligné mon corapporteur, ce budget de la gendarmerie, qui est en augmentation notable, respecte l'engagement pris dans le cadre de la loi de programmation.

Toutefois, cette hausse des crédits, certes, bienvenue trouve une part de son origine dans des mesures principalement interministérielles, en quelque sorte extérieures à la construction du budget, qui, ajoutées à l'inflation, pèsent près de 400 millions d'euros.

Si la progression des effectifs est bien financée, elle se paie sur d'autres postes budgétaires.

Au même titre que l'investissement immobilier, le renouvellement de la flotte de véhicules légers est en panne, avec seulement 500 véhicules acquis, alors que 3 700 seraient nécessaires pour rajeunir le parc. Après les années favorables de 2020 à 2022, nous sommes clairement revenus à une tendance baissière qui ne pourra pas perdurer.

Il y a cependant une bonne nouvelle : l'arrivée des cinquante-huit derniers blindés Centaure, qui remplacent progressivement les vieux véhicules à roues de la gendarmerie, mis en service en 1974.

Les dépenses de fonctionnement demeurent stables, ce qui, compte tenu de l'inflation, constitue une baisse en valeur. Le fonctionnement courant lié à l'agent est ainsi en diminution de 19,4 %. Presque tous les postes sont affectés : la baisse des dépenses de formation, à -35 %, n'envoie pas un bon signal alors que la gendarmerie a l'ambition de recruter massivement et que ses missions évoluent.

De même, les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont particulièrement touchées, alors que les effectifs s'accroissent, en contradiction avec la doctrine de « l'aller vers ».

Avec ces coups de rabot, nous sommes loin de la logique vertueuse de programmation pluriannuelle, comme l'a souligné la Cour des comptes.

Je terminerai mon propos en évoquant l'emploi de la réserve opérationnelle. L'appui de la réserve sera indispensable au cours de l'année 2024, lors de laquelle 12 000 à 14 000 gendarmes devraient être mobilisés sur une courte période à l'occasion des jeux Olympiques. Mais dans quelles conditions les renforts seront-ils mobilisés et les réserves employées ?

La perspective risque d'être peu motivante, au vu des difficultés de logement caractéristiques de la région parisienne, qui seront amplifiées par l'événement. L'audition du directeur général de la gendarmerie nationale par notre commission n'a pas permis de lever toutes les incertitudes.

Cette question dépasse les échéances de court terme. Entre les événements exceptionnels, les catastrophes naturelles qui se multiplient et des formes de contestation de plus en plus difficiles à maîtriser, les gendarmes ont parfois le sentiment de ne plus pouvoir assumer leurs missions du quotidien.

À l'heure où tous les corps militaires sont confrontés à des difficultés de recrutement et de fidélisation, il est indispensable de s'assurer que les jeunes gendarmes comprennent le sens de leur mission et ne doutent pas de disposer des moyens de la remplir pleinement.

Je formulerai, à l'instar de mon corapporteur et de notre commission, un avis favorable sur l'adoption des crédits de ce programme : ne pas voter des crédits en augmentation marquerait un manque de soutien à notre gendarmerie. Mais la soutenir, c'est aussi lui donner à l'avenir tous les moyens d'exercer pleinement l'ensemble de ses missions. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et UC.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis, en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Dominique Vérien et M. Olivier Bitz applaudissent également.)*

**Mme Françoise Dumont,** en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des lois a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Sécurités ». Il me revient de vous les présenter au nom de notre collègue Henri Leroy.

Ce projet de loi de finances est en effet globalement conforme à la programmation adoptée par le Parlement dans le cadre de la Lopmi. Il va donc dans le bon sens, car il permet de mettre en œuvre pour la deuxième année une programmation conforme aux besoins et aux attentes tant des forces de l'ordre que de nos concitoyens en matière de sécurité.

La commission a toutefois assorti de quatre principales réserves son avis favorable sur l'adoption des crédits.

La première est due, dans l'exécution des budgets 2023 et 2024, aux effets de l'inflation. La Lopmi a été élaborée avant la survenue de ce phénomène, qui n'a pas conduit à revaloriser les budgets décidés. La police et la gendarmerie nationales vont donc devoir participer à l'effort national de

rationalisation des dépenses, mais cela ne devra pas porter préjudice à la capacité des forces à faire face aux échéances de 2023 et 2024.

La deuxième tient au fait que l'exercice 2024 sera particulier pour les forces de sécurité intérieure, compte tenu des importants défis organisationnels et sécuritaires qui devront être relevés, s'agissant en particulier de l'organisation et de la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et sur trente-sept autres sites.

Toutefois, nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'estimer le coût de sécurisation de ces jeux, ce qui, compte tenu des difficultés de pilotage des dépenses, constitue inéluctablement un facteur de tension sur les crédits alloués aux deux forces, particulièrement en fin de gestion.

La troisième réserve porte sur la nécessaire diminution de la part des dépenses de personnel dans les dépenses totales de ces deux programmes. Une telle dépendance à la sous-consommation des crédits de personnels n'est pas souhaitable. Une évolution structurelle est nécessaire, et la commission des lois s'y montrera attentive.

Enfin, notre dernière réserve porte sur l'évolution divergente des crédits hors titre 2 entre les deux forces, qui sont pourtant confrontées à des difficultés similaires et à une surcharge d'activité du même ordre. Un tel décrochage ne peut être que temporaire et doit faire l'objet de mesures de rééquilibrage dès l'année prochaine au profit de la gendarmerie nationale ; nous y serons vigilants. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Françoise Dumont**, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des lois a donné un avis favorable sur l'adoption du programme 161, relatif aux moyens nationaux de la sécurité civile.

Nous saluons la continuation des efforts engagés depuis l'année dernière, afin de soutenir les services d'incendie et de secours et de procéder au renforcement de la flotte aérienne de la sécurité civile. Les terribles incendies de l'année 2022 auront au moins permis une salutaire prise de conscience quant à la nécessité d'adapter nos moyens de lutte contre les incendies de forêt aux défis qu'engendre le changement climatique.

Cette année encore, malgré un été pluvieux sur une large partie du territoire – cela a permis de contenir le nombre d'hectares brûlés dans la moyenne des vingt dernières années –, nous avons observé une extension de la période des feux, qui apparaît moins cantonnée aux seuls mois de juillet et d'août.

Nous assistons donc depuis plusieurs années à une transformation des risques, qui exige des réponses. Je souhaite rappeler à ce titre que le Sénat est particulièrement mobilisé pour accompagner tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'incendie, comme l'illustre notamment la promulgation récente de la loi, d'initiative sénatoriale, du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

C'est avec le même esprit de vigilance constructive que la commission des lois a abordé les crédits du programme 161 pour l'année 2024, qui affichent un maintien des autorisations d'engagement à un niveau élevé et une hausse signifi-

cative des crédits de paiement. Nous nous réjouissons de la bonne avancée du renouvellement et de l'extension de la flotte d'hélicoptères H145, de l'accélération du programme NexSIS 18-112, qui va être déployé dans vingt départements l'année prochaine, ou encore de l'engagement de nouveaux crédits de paiement consacrés aux pactes capacitaires, qui permettront de soutenir les services d'incendie et de secours, afin de renforcer leur flotte de camions-citernes.

Cette satisfaction est néanmoins obérée par plusieurs vives préoccupations. En témoignent les deux amendements que nous avons déposés, concernant, l'un, l'engagement présidentiel de doter la France de deux hélicoptères lourds, l'autre, le calendrier de consommation des crédits dédiés aux pactes capacitaires. J'y reviendrai lors de la discussion des amendements.

Outre ces deux points, nous regrettons en particulier l'opacité qui caractérise la commande des seize nouveaux canadiens. Nous comprenons qu'il existe des difficultés de production liées à la situation monopolistique du constructeur. Il convient cependant que la parole publique, en particulier celle du Président de la République, soit suivie d'effets et que les éventuelles difficultés soient recensées avec transparence.

À ce titre, nous appelons à la mise en œuvre intégrale des annonces du Président de la République du 28 octobre 2022, incluant aussi bien le plan d'extension de la flotte que le plan de renouvellement des douze appareils actuels. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Dominique Vérien applaudit également.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Louis Vogel. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

**M. Louis Vogel.** Madame la ministre, qu'il me soit permis de le demander d'emblée : qui souhaiterait actuellement être à votre place ? Les enjeux et les attentes liés aux sécurités n'ont jamais été aussi importants.

**Mme Dominique Faure**, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. C'est vrai !

**M. Louis Vogel.** Vous connaissez le conseil d'Alexandre Dumas : « Si tu es ministre, souviens-toi qu'on se tire de tout avec ces deux mots : savoir agir. »

Savoir agir, madame la ministre, cela signifie faire face aux défis, prioriser les actions, penser l'avenir.

**Mme Dominique Faure**, ministre déléguée. Absolument !

**M. Louis Vogel.** Quels sont les défis ? Tant de violences ont émaillé l'année qui s'achève, pendant laquelle nos forces de sécurité ont été mises à rude épreuve.

En plus d'assurer la sécurité au quotidien, les forces de l'ordre doivent protéger nos concitoyens contre la menace djihadiste toujours active, qui rend particulièrement délicate la sécurisation des grands événements ; le rapporteur spécial y a fait allusion.

À cela s'ajoute le fait que la France, comme tous ses partenaires européens, fait face à une augmentation des flux migratoires, notamment irréguliers. Surveiller les frontières et éloigner les étrangers qui doivent quitter notre territoire sont deux missions qui requièrent de plus en plus de personnel.

Face à ces défis, quelles sont les actions du Gouvernement ?

D'abord, il propose un budget du ministère de l'intérieur qui augmente de 22 %. Le groupe Les Indépendants se réjouit de cette hausse importante.

Ensuite, il renforce la présence policière sur le terrain, ce qui est fondamental pour nos concitoyens.

La Lopmi prévoit ainsi la création de 200 brigades de gendarmerie et de onze unités de force mobile, et nous visons toujours l'objectif de création de 8 500 postes de policiers et gendarmes d'ici à 2027.

L'emploi de la réserve opérationnelle implique aussi que celle-ci dispose de locaux et de matériels. Il faut que l'intendance suive. Ce budget le prévoit.

Enfin, le développement technologique rend essentiel l'achèvement du déploiement du numérique au sein de nos forces. Ce budget l'acte.

À ces questions classiques s'ajoutent deux préoccupations plus récentes : la lutte pour la sécurité routière et la lutte contre les conséquences du dérèglement climatique.

D'abord, je rappellerai que nos concitoyens victimes d'accidents de la route sont chaque année trois fois plus nombreux que les victimes d'homicides. Il faut que cela cesse. Notre pays avait réussi à réduire significativement ce tribut annuel au cours des dernières décennies. Nous ne pouvons pas nous satisfaire que ce chiffre stagne voire reparte à la hausse. De ce point de vue, nous nous réjouissons que des efforts soient consentis en matière d'éducation à la sécurité routière.

Ensuite, les crédits que nous examinons doivent nous permettre de lutter contre les conséquences les plus immédiates du dérèglement climatique. Les départements du nord de la France sont confrontés à des inondations d'ampleur depuis de longues semaines. Chaque année, les feux de forêt font partir des centaines d'hectares en fumée. La réduction des surfaces brûlées, qu'il faut souligner, montre l'efficacité de nos services, mais l'accroissement du nombre de départs de feux rend leur mission de plus en plus difficile ; il faut en tenir compte.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement a accru les fonds consacrés à la protection de nos concitoyens, qui sont en progression cette année.

Parce qu'il faut savoir agir, le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera en faveur de l'adoption de ces crédits. *(Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et UC. – M. Michel Masset applaudit également.)*

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP.)*

**Mme Dominique Vérien.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, tout d'abord, ce budget pour 2024 s'inscrit dans la lignée de la Lopmi, avec une hausse des crédits.

C'est une nouvelle à saluer. Reste à savoir si cela sera suffisant au regard des forts enjeux sécuritaires de 2024 ; je pense évidemment aux jeux Olympiques, mais également au contexte inflationniste, que nous connaissons tous.

Ce budget prévoit le renforcement des effectifs des réserves opérationnelles des deux forces, la création de 8 500 postes et, enfin, l'instauration de 200 nouvelles brigades de gendarmerie et de 11 nouvelles unités de force mobile.

Madame la ministre, sur ce dernier point, j'ai fait mes devoirs. Je suis allée voir comment cela se traduisait sur le terrain, dans mon département. Je ne vous cache pas ma déception !

Dans l'Yonne, c'est simple : il y aura, en tout et pour tout, quatre gendarmes de plus. En effet, nous étions censés accueillir trois brigades nouvelles. Or, en réalité, l'une d'entre elles est juste renommée, soit six gendarmes et aucun en plus ; une autre, fixe, devient mobile, passant ainsi de huit à six, soit deux de moins ; une seule est effectivement créée, soit six gendarmes de plus. Mais, six gendarmes de plus et deux gendarmes de moins, cela fait quatre gendarmes de plus seulement, et non pas dix-huit, comme on aurait pu l'imaginer au départ !

Madame la ministre, c'est un joli coup de communication, mais sur le terrain, cela ne va pas tant nous aider que cela !

J'espère me tromper, tant l'actualité récente nous rappelle la nécessité de renforcer les effectifs de forces de sécurité intérieure, dans la rue comme pour mener des enquêtes, y compris dans les zones rurales.

Ensuite – vous connaissez mon penchant pour le sujet –, j'espère que ce budget sera également l'occasion d'une poursuite des efforts dans le traitement des violences intrafamiliales (VIF).

En l'occurrence, nos policiers et nos gendarmes sont en première ligne.

Un dépôt de plainte n'est jamais un moment agréable, quel qu'en soit le motif, mais pour une victime de violences conjugales, c'est un moment particulier, un instant de bascule, souvent le fruit d'une longue réflexion, avec énormément de doutes et d'hésitations.

Il suffit que l'accueil en gendarmerie ou en commissariat ne soit pas à la hauteur pour que la victime renonce et se retrouve dans une situation potentiellement dangereuse pour elle.

Certes, madame la ministre, je reconnais bien volontiers les efforts de ces dernières années. Mais ils sont inégalement répartis sur le territoire et une victime joue à la roulette russe : tout peut très bien se passer si elle tombe sur un policier formé, mais elle peut être renvoyée à sa triste condition avec un policier qui ne l'est pas. Les formations doivent donc se poursuivre.

Je souhaite également insister sur le besoin de généraliser le recours aux intervenants sociaux en gendarmerie et en commissariat. Il s'agit d'une aide précieuse. Ces personnels participent à l'accompagnement des victimes, mais ils les orientent aussi vers la plainte et aident ainsi les forces de sécurité intérieure dans leur travail.

Malheureusement, leur financement est difficile à mettre en place, très variable d'un département à l'autre, et cela demande une énergie folle de le trouver !

À ce sujet, je vous rappelle que l'une des préconisations du plan rouge VIF est d'établir un cofinancement de l'État et du département à hauteur de 50 %.

Comme présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, j'insisterai sur un autre sujet : dans la perspective des jeux

Olympiques de 2024, on voit apparaître des offres *packages* proposant aux clients le voyage à Paris et une prostituée pour les accompagner.

La France est un pays abolitionniste, ce qui n'est pas le cas de tous. Ceux qui organisent ces voyages ne sont pas tous Français. Et même quand ils le sont, ils ignorent la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Aussi, nous avons un important travail à mener pour que ces dispositions soient appliquées, d'autant plus qu'elles ont déjà du mal à être respectées sur l'ensemble du territoire national. Il y a un véritable risque de dérive.

**M. Jérôme Durain.** Très bien !

**Mme Dominique Vérien.** Cela étant, le groupe Union Centriste votera ces crédits.

**M. le président.** La parole est à Mme Mélanie Vogel. (*Vifs applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Mélanie Vogel.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, tout d'abord, je suis très heureuse que les trois sénateurs Vogel s'expriment ce soir à la tribune : ce n'était encore jamais arrivé ! (*Sourires.*)

**M. André Reichardt.** Des oiseaux en escadrille ! (*Nouveaux sourires.*)

**Mme Mélanie Vogel.** Pour mon groupe, Écologiste – Solidarité et Territoires, le budget de la mission « Sécurités », que nous examinons ce soir est peu satisfaisant, car il ne permet pas d'engager les changements structurants dont nous aurions pourtant si urgemment besoin.

Certes les crédits finançant la sécurité routière, la sécurité civile, la gendarmerie nationale et la police nationale seraient augmentés de 1,2 milliard d'euros. Mais cette hausse est mal ciblée, témoignant d'un manque de vision d'ensemble.

Je commencerai par le programme 161 « Sécurité civile ». Si l'on tient compte de l'inflation et d'une modification du périmètre de la mission, les moyens pour la sécurité civile diminuent.

L'adoption d'un amendement du Gouvernement, déposé *in extremis* à l'Assemblée nationale, permet tout juste de financer l'achat de nouveaux camions-citernes, de renouveler la flotte des hélicoptères et de créer une nouvelle unité d'intervention et d'instruction.

Mais ce n'est rien qu'une goutte d'eau dans l'océan, car les besoins d'investissement sont énormes. En effet, le matériel de la sécurité civile est vieillissant, comme la flotte des canadiens, vieille de 25 ans. Ne serait-ce que pour garantir un niveau de protection constant, il est indispensable de renouveler le matériel.

Or nous ne pouvons pas nous borner au seul renouvellement du matériel existant. Vous le savez, les sollicitations de la protection civile montent en flèche sous l'effet de la crise climatique. Comme l'on n'est pas franchement en train d'agir contre la crise climatique, l'ampleur des catastrophes ne va pas diminuer à court terme.

Aussi, nous devons concevoir une stratégie holistique pour anticiper et minimiser ainsi les conséquences du changement climatique.

Par exemple, dans les Hauts-de-France, qui ont été touchés par des inondations extrêmement fortes amplifiées par la tempête Ciaran, cette stratégie devrait être double. D'une part, il faudrait adapter les infrastructures en élargissant les digues ou en renouvelant les waterings, qui servent à évacuer l'eau plus rapidement vers la mer. D'autre part, il

faudrait aussi recruter et investir dans les moyens techniques de la protection civile, par exemple pour acheter des engins de pompage.

L'adaptation au changement climatique a besoin d'argent, argent que nous cherchons en vain dans le présent projet de loi de finances.

J'en viens aux programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale ». La hausse des budgets, environ 5 %, serait presque entièrement consommée par les salaires des 2 184 agents supplémentaires que le Gouvernement souhaite recruter, tandis que les dépenses d'investissement baisseraient de 11,7 %.

On le voit bien, l'équation est insoluble : un recrutement entraîne mécaniquement une hausse des frais de fonctionnement, mais il doit aussi aller de pair avec l'élargissement de l'offre de formation. S'il y a plus d'agents, il faut plus de formation.

Cet été, la Cour des comptes a rappelé les capacités limitées des écoles de police et a alerté précisément sur le fait que même des recrutements massifs ne permettent pas de résoudre des « difficultés structurelles ».

En réalité, il est proposé d'économiser sur la formation des forces de l'ordre ! Or, madame la ministre, si vous recrutez sans former, vous aurez, certes, plus de forces de l'ordre présentes dans les rues, mais il s'agira d'agents mal préparés, ce qui est extrêmement dangereux ! Économiser sur la formation est une erreur ; il faut au contraire la renforcer !

L'un des autres problèmes est que nous avons la police et la gendarmerie les plus meurtrières d'Europe en moyenne. (*M. Olivier Bitz le conteste.*) En Allemagne, il y a eu un mort en dix ans pour refus d'obtempérer contre un par mois en France depuis deux ans.

Notre police tue, par tir, 377 % de plus qu'au Royaume-Uni. On peut dire ce que l'on veut, mais il faut régler ce problème. Cela doit passer par davantage de formation et par la mise en place d'une nouvelle doctrine de maintien de l'ordre, qui doit être fondée sur la désescalade et la prévention.

Ce n'est pas un hasard si, dans certains pays, il y a un mort tous les dix ans contre un tous les mois en moyenne en France. Aussi longtemps qu'aucune stratégie globale d'apaisement, visant à recentrer l'attention sur les victimes, ne sera pas déployée, les initiatives ponctuelles – elles peuvent être très positives – et les dispositifs spécifiques qui existent déjà, ici ou là, ne pourront guère porter leurs fruits.

Je salue les 260 intervenantes et intervenants sociaux dans les commissariats ou les 99 nouvelles maisons de protection des familles pour aider les victimes de violences intrafamiliales. Mais aussi longtemps que ces initiatives resteront isolées, leur mise en œuvre restera laborieuse.

Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires s'abstiendra. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ian Brossat. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

**M. Ian Brossat.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, entendons-nous bien : examiner les crédits de la mission « Sécurités » est bien plus qu'un simple exercice comptable.

Le droit de vivre en sécurité et en tranquillité est un droit absolument fondamental ; c'est une conviction forte du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky. D'ailleurs, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme dans son article XII que ce droit est garanti par l'existence d'une force publique « instituée pour l'avantage de tous » ; celle-ci doit être correctement financée.

Ainsi, et notre groupe en est convaincu, l'aspiration à la sécurité doit être une priorité, au même titre que le combat pour la santé, pour le logement ou pour les transports. Et l'action des fonctionnaires qui les font vivre au quotidien doit être saluée.

C'est pourquoi nous pensons que les moyens alloués à la police et à la gendarmerie nationales dans ce projet de loi de finances ne sont malheureusement pas à la hauteur des attentes des citoyens en matière de liberté et de tranquillité.

Regardons la réalité en face. Les promesses de la Lopmi, adoptée à la fin de l'année 2022, étaient grandes, puisque des moyens techniques renforcés et une pluie d'embauches ont été annoncés !

Aujourd'hui, force est de constater que le compte n'y est pas. Les programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale » font, certes, état d'une hausse des crédits qui se traduira par la création de plus de 2 000 postes supplémentaires, mais le diable se cache dans les détails.

Nous avons tous en tête la note publiée au mois de juillet dernier par la Cour des comptes, selon laquelle la progression des crédits prévue dans la Lopmi « ne règle pas les difficultés structurelles des forces de sécurité intérieure ». Ces dernières rencontrent des difficultés croissantes de recrutement et une nette augmentation des départs et des démissions. En 2022, on a déploré 10 000 départs de policiers et 15 000 départs de gendarmes. En outre, la Cour des comptes met en évidence que les fortes ambitions affichées sur l'équipement et l'investissement ne trouvent pas de traduction suffisante dans la programmation.

J'ajoute, à l'instar de ma collègue Mélanie Vogel, que les lacunes en matière de formation sont persistantes. Le nombre d'heures de formation est annoncé comme étant « en hausse », mais le tableau présentant les éléments de synthèse du programme affiche des zéros dans la colonne des dépenses de personnel. Autrement dit, les promesses d'une meilleure formation pour nos policiers, dont le nombre augmente, ne se traduisent par aucun investissement concret.

Pourtant, les agents sont unanimes à demander des formations, notamment en matière de tir, et c'est positif.

En outre, les crédits alloués au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) n'augmenteront que de 3 %, à un moment où nous devrions y consacrer tous les moyens nécessaires, car – nous en sommes persuadés –, il vaut mieux essayer de prévenir que de réagir trop tard.

Nous déplorons par ailleurs que l'essentiel de ces crédits soit consacré à la vidéosurveillance. Nous croyons qu'il est primordial de s'attaquer aux causes et non aux seules conséquences, en privilégiant la prévention et la dissuasion.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la persistance d'une grande souffrance au travail, qui nous presse d'améliorer significativement les conditions de travail des policiers et des gendarmes.

Depuis vingt ans, nous comptons plus de mille suicides parmi nos policiers. Chaque fois que l'on renonce à lutter contre ces suicides, chaque fois que l'on ne consacre pas de moyens à l'aide psychologique des agents qui en font la demande, c'est la démocratie qu'on abîme, c'est tout notre système qu'on empêche de fonctionner correctement.

Les crédits du programme 161 « Sécurité civile » n'augmentent que de 2,87 %, alors que le dérèglement climatique est à l'origine de catastrophes majeures. Cette augmentation nous paraît insuffisante. Il y a quelques jours, notre pays a connu des tempêtes équivalentes à celles de 1999. C'est pourquoi il nous semble crucial d'augmenter sensiblement les crédits accordés à Météo-France ; la période actuelle nous rappelle le rôle indispensable que cet établissement public joue.

Bien que le programme représente – nous le savons – une faible proportion de l'ensemble des crédits effectivement consacrés à la sécurité civile, je voudrais évoquer les Sdis.

Les incendies de l'an dernier ont mis en évidence le manque structurel d'effectifs de sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers et les présidents de département n'ont plus les moyens de faire face à la progression du nombre d'interventions.

À Paris, la brigade de sapeurs-pompiers, à laquelle je voudrais rendre hommage à cette tribune, connaît une hausse très importante du nombre de ses interventions.

À l'Assemblée nationale, le rapporteur spécial a alerté sur les crédits insuffisants du financement par l'État de la brigade. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement en ce sens.

Vous l'aurez compris, c'est peu dire que nous ne partageons pas l'autosatisfaction du Gouvernement.

Par conséquent, notre groupe ne votera pas les crédits de cette mission, qui, malgré leur augmentation, ne sont pas suffisants. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K et GEST.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, lutte contre le terrorisme, contre la délinquance quotidienne, contre la cybercriminalité ou encore contre les feux de forêt... voilà donc une mission aux enjeux hétérogènes, mais sûrement pas hétéroclites !

Ces différentes actions n'ont finalement qu'un seul objet : garantir la sûreté dans notre Nation, ce qui constitue le préalable pour une société qui aspire à une vie paisible.

Le discours sur la sécurité est trop souvent l'objet de préjugés ou de confiscations par une partie de la classe politique. C'est un tort : l'État doit être le gardien de la liberté individuelle de chacun.

Et pour y parvenir, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de femmes et d'hommes se mobilisent et se dévouent pour garantir la sécurité quotidienne de nos concitoyens.

Aussi, je vais partir d'une observation simple sur ce PLF pour 2024 : le budget alloué à la police nationale est en hausse, tout comme celui de la gendarmerie nationale ; cela nous convient.

Bien entendu, une telle augmentation était attendue après l'adoption de la Lopmi, qui intervient dans un contexte d'extrême sollicitation des forces de l'ordre, notamment dans le cadre de la préparation des jeux Olympiques de 2024.

Nous la saluons, d'autant plus que nous sortons de l'organisation de la Coupe du monde de rugby, qui, si elle ne s'est pas traduite par une victoire de nos Bleus sur le terrain,...

**M. Bruno Belin**, *rapporteur spécial*. À notre grand regret !

**M. Michel Masset**. ... aura été un succès certain en matière de sécurité publique.

Les craintes étaient légitimes après les incidents au Stade de France – je parle du ballon rond cette fois-ci – lors de la rencontre entre Liverpool et le Real Madrid, au mois de mai 2022.

Réjouissons-nous que notre pays demeure capable d'accueillir de tels événements mondiaux ! Il ne reste plus qu'à espérer que cela se poursuive ainsi lors des jeux Olympiques et Paralympiques l'été prochain.

Il est donc prévu de renforcer les effectifs, notamment *via* le recrutement de nouvelles unités de force mobile, spécialisées dans la sécurisation des grands événements, ou encore d'augmenter ceux des réserves opérationnelles.

Ces recrutements me conduisent à aborder un sujet qui nous semble fondamental – les orateurs précédents l'ont évoqué –, celui de la formation des agents.

Je vais me faire le relais de l'excellent rapport d'information sur la formation initiale et continue des personnels de la police et de la gendarmerie nationales publié au mois de mars dernier par nos collègues Maryse Carrère et Catherine Di Folco. Elles y ont dressé un bilan tranché : les réseaux de formation sont sous pression constante depuis dix ans, notamment du fait de la réduction des infrastructures et de l'augmentation des recrutements et des besoins de formation.

À ce manque de moyens s'ajoutent d'autres carences. D'un côté, la formation initiale est confrontée à une baisse du niveau des élèves. De l'autre, la formation continue n'est pas suffisamment rapprochée des besoins des équipes de terrain.

Ainsi que vous l'aviez souligné lors de l'examen de la Lopmi, puis des crédits de cette même mission l'an dernier – comme je n'étais pas sénateur à cette époque, je prends le risque de vous répéter –, s'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'agents pour répondre au surmenage des services, cette augmentation doit être accompagnée d'un gage de qualité ! Les agents doivent être correctement formés. Cela concerne tant la formation initiale que la formation continue, trop souvent délaissée au cours de la carrière. Je pense notamment à la formation au maintien de l'ordre.

J'ai commencé avec les policiers et gendarmes, mais ces remarques valent également pour les acteurs de la sécurité civile, en particulier nos sapeurs-pompiers.

Nous sommes satisfaits que le Gouvernement ait ajusté sa copie lors de l'examen de ces crédits devant l'Assemblée nationale au moyen d'un amendement visant à abonder le budget du programme 161 « Sécurité civile » de près de 215 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 145 millions d'euros en crédits de paiement. Nous aurions souhaité davantage, mais c'est déjà un très bon départ. Je rappelle le rôle essentiel des sapeurs-pompiers dans nos territoires, puisqu'ils exercent une mission de premiers secours.

Par le passé, la hausse des crédits restait relativement limitée, en raison à la fois du contexte inflationniste, mais aussi de l'augmentation incessante du nombre d'interventions du Sdis.

Nous nous réjouissons donc que les crédits du programme 161, à l'instar de ceux des autres programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale », augmentent.

Aussi, mes chers collègues, vous aurez compris que le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen votera en faveur de l'adoption des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI, INDEP et UC.*)

**M. le président**. La parole est à M. Olivier Bitz. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI. – Mme Nathalie Goulet applaudit également.*)

**M. Olivier Bitz**. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avec l'examen des crédits alloués à la mission « Sécurités », nous sommes au cœur de l'exercice par l'État de ses fonctions régaliennes.

Au préalable, il me semble nécessaire de rappeler l'architecture financière globale des ressources accordées à ces fonctions régaliennes.

Mes chers collègues, vous le savez bien, les missions permettant à l'État d'assurer ses fonctions ont été fortement négligées par les majorités qui se sont succédé depuis une trentaine d'années. Nos armées ont été budgétairement asphyxiées, et leurs capacités opérationnelles considérablement réduites. Les conditions d'exercice de la justice n'étaient pas dignes d'un grand pays comme le nôtre. Nos forces de sécurités intérieures, quant à elles, ont été confrontées à une carence en moyens humains et matériels, que seul un engagement exceptionnel des policiers et des militaires de la gendarmerie est venu en partie compenser, alors même que les tensions au sein de la société étaient déjà grandissantes. Enfin, les défis représentés par l'évolution des risques liés à sécurité civile liés au changement climatique n'étaient tout simplement pas pris en compte.

Ce quinquennat sera celui de la reprise en main par l'État de ses fonctions régaliennes. Ainsi, avec le soutien du Parlement, et en particulier de la Haute Assemblée, auront pu être adoptées : la loi relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030, qui consacre 118 milliards d'euros supplémentaires au budget de la défense ; la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, qui augmente ses crédits de plus de 60 % ; la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, qui augmente de 15 milliards d'euros supplémentaires son budget sur cinq ans.

Au total, ce quinquennat sera celui de la restauration de la capacité de l'État à asseoir son autorité, dans un contexte que nous savons de plus en plus complexe.

En ce qui concerne plus particulièrement les crédits de la mission « Sécurités », nous constatons avec satisfaction que, pour la deuxième année consécutive, les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la Lopmi trouvent leur traduction budgétaire, en espèces sonnantes et trébuchantes, dans le PLF.

En 2024, pour les programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale », les crédits augmentent de 1,16 milliard d'euros en autorisations d'engagement et d'un peu plus de 1 milliard d'euros en crédits de paiement. Les effectifs sont sensiblement renforcés, sous l'effet de la création de 1 139 emplois dans la police nationale et de 1 045 emplois dans la gendarmerie. Ces moyens supplémentaires permettront de mieux assurer la sécurité de nos concitoyens.

Permettez-moi de me réjouir tout spécialement de la création de 239 brigades de gendarmerie, qui viennent conforter le maillage territorial, essentiellement en zone rurale.

La création de ces nouvelles brigades va toutefois remettre en perspective la politique immobilière de la gendarmerie. À cet égard, le système en vigueur actuellement n'est pas satisfaisant. Les collectivités locales sont en effet beaucoup trop sollicitées pour ce qui relève d'une compétence régaliennne.

**Mme Nathalie Goulet.** Très bien !

**M. Olivier Bitz.** Sans même évoquer le contexte inflationniste, les évolutions décidées par l'État des normes sécuritaires et environnementales ont considérablement renchéri les coûts des projets de caserne. Aussi, les collectivités doivent de plus en plus mettre la main à la poche.

Pour faire passer la pilule, et parce que les loyers versés par l'État central sont bien souvent insuffisants pour couvrir les annuités des emprunts contractés, l'État local se voit de plus en plus fréquemment contraint de soutenir également les collectivités dans ces projets immobiliers par l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ce qui se fait évidemment au détriment des soutiens apportés aux projets soutenus par les collectivités. Une remise à plat du système nous semble aujourd'hui nécessaire. *(Mme Nathalie Goulet acquiesce.)*

Pourtant, l'État sait très bien faire ! Par exemple, au sein des services du ministère de la justice, grâce à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), tout fonctionne normalement !

**Mme Nathalie Goulet.** C'est moins sûr... *(Mme Dominique Vérien acquiesce.)*

**M. Olivier Bitz.** Nous nous félicitons également de la création en 2024 de cinq unités de force mobile supplémentaires, qui seront notamment indispensables pour la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques.

En ce qui concerne le programme 161 « Sécurité civile », les moyens budgétaires s'inscrivent en toute cohérence avec les annonces faites par le Président de la République après l'été 2022, puisque les crédits de paiement sont en hausse 23 % en un an. C'est considérable !

Mme la rapporteure pour avis Françoise Dumont, dont je tiens à saluer la qualité du travail, a d'ailleurs souligné que les crédits de paiement avaient augmenté de 76 % par rapport à la moyenne de la précédente décennie.

Cette hausse très importante est évidemment rendue indispensable par l'évolution des risques. L'État est particulièrement au rendez-vous budgétaire à propos des moyens nationaux de la sécurité civile.

Nous savons cependant que 80 % des sommes dédiées à la sécurité civile le sont par les services départementaux d'incendie et de secours, qui sont essentiellement financés par les collectivités. Certes, l'État est venu concrètement à leur soutien, au moyen du pacte capacitaire. Mais il faudra nécessairement revoir les modalités de leur engagement dans les années à venir.

Osons le dire : certains Sdis sont aujourd'hui sous-financés ; d'autres doivent encore prendre toute la mesure des évolutions à conforter ! Ainsi, l'évolution des risques doit également conduire, outre les seules questions opérationnelles, à une réforme du financement des Sdis, dont les enjeux financiers seront d'une tout autre ampleur.

La mission « Sécurités » du PLF 2024 apporte donc de très nombreuses satisfactions. Nous sommes convaincus que les budgets alloués permettront de faire face aux besoins.

Cependant, je ferai deux observations.

D'une part, l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques par la France aura, bien évidemment, des conséquences extrêmement lourdes quant à l'emploi des forces de sécurité et quant aux moyens alloués en la matière, non seulement pour sécuriser les jeux, mais également pour réduire les vulnérabilités dans tout le territoire national au même moment. Quelle que soit la qualité du travail de prévision budgétaire, celui-ci ne peut évidemment pas anticiper tous les besoins qui se font jour au fur et à mesure de l'avancement de l'organisation de l'événement.

D'autre part, quelles que soient la réalité et la force de la volonté politique, ainsi que l'inscription des crédits en PLF qui en découle, la possibilité d'exécuter la dépense risque d'être confrontée à la réalité du recrutement, en matière de ressources humaines, et aux capacités industrielles de production, en matière de matériels.

La capacité de l'outil industriel à répondre aux commandes est au cœur des préoccupations de la sécurité civile. Nous pouvons le constater aujourd'hui dans la mise en œuvre du pacte capacitaire avec des délais de livraison des matériels, pourtant financés et commandés, qui s'allongent terriblement.

Nous l'observons également à propos des moyens aériens. Je pense en particulier aux canadiens, dont la chaîne de production est à l'arrêt depuis maintenant de nombreuses années.

Dans un contexte mondial de reprise extrêmement forte des commandes d'aéronefs civils, comment mobiliser une chaîne de production spécifique pour un marché, qui – il faut bien le dire – est un marché de niche, même à l'échelon européen ?

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue.

**M. Olivier Bitz.** Nous débattons plus tard de l'acquisition d'hélicoptères lourds. Le renouvellement de la flotte d'hélicoptères légers de la sécurité civile par l'obtention de H145 permettra, avec des ajustements relativement minimes, de conforter le maillage territorial, notamment en matière de lutte contre les feux de forêt.

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Olivier Bitz.** Ce plan de court terme doit être développé. *(M. Jean-Baptiste Lemoyne applaudit.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Durain. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mmes Nadia Sologob et Dominique Vérien applaudissent également.)*

**M. Jérôme Durain.** Monsieur le président, madame la ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, les principales interrogations concernant cette mission sont liées à l'application de la Lopmi, mais aussi, sans surprise – d'autres orateurs l'ont rappelé –, aux conséquences de l'organisation des jeux Olympiques.

Comme vous le savez, les sénateurs socialistes avaient fait le choix responsable de voter la Lopmi. Si tout ne nous allait pas dans ce texte, il nous semblait juste et utile de soutenir une politique budgétaire assumant une hausse des moyens consacrés à la sécurité. Ce vote ne valait pas pour nous quitus sur l'ensemble de nos différends avec le Gouvernement qui, s'il était besoin de le préciser, restent nombreux !

Cette Lopmi sous-tendait des hausses d'effectifs. Les créations de postes se poursuivront en 2024 avec l'annonce de 2 184 policiers et gendarmes supplémentaires. Pourtant, le diable se cache dans les détails.

Hasard du calendrier, le service public, dans *Envoyé Spécial*, sur France 2, traite ce soir du « Blues des bleus ». L'émission est ainsi présentée : « La police nationale subit une vague de démissions inédite et de grande ampleur. Confrontés à des missions de plus en plus violentes et à la détestation d'une partie de la population, les gardiens de la paix sont en proie à un profond mal-être. » En effet, la question du recrutement et de la formation du personnel est au cœur de nos débats.

La Cour des comptes, dans son rapport publié au printemps 2023 *Analyse de l'exécution budgétaire 2022. Mission « Sécurité »*, relatif au projet de loi de finances 2022, souligne : « pour répondre à l'objectif politique d'un "recrutement massif de policiers et de gendarmes", les responsables de programme sont contraints de dégrader la qualité des recrutements et des formations, d'autant que les viviers de recrutement s'assèchent peu à peu. »

De fait, les forces de l'ordre entrent en concurrence avec d'autres recruteurs, comme les polices municipales, les sapeurs-pompiers, la sécurité privée et les forces armées, dont les effectifs et agents sont également amenés à croître dans les prochaines années. À titre d'exemple, la même Cour des comptes, dans une note du mois de novembre 2021, relevait déjà que, de 2014 à 2020, le taux d'admission au concours de gardien de la paix était passé de 2 % à 18 % des candidats, tandis que les formations de gardien de la paix et d'officier avaient été raccourcies.

S'agissant de la formation, justement, le projet de loi de finances soulève des interrogations sur la réalité des moyens alloués, comme d'autres orateurs l'ont souligné. Un des objectifs de la Lopmi est d'augmenter de 50 % le temps de formation continue des policiers. Les indicateurs présentés dans les documents budgétaires font plutôt état d'une légère dégradation de l'effort de formation, puisque, de 2021 à 2022, le nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective par actif est en diminution : 31,20 heures en 2021, 30,90 heures sur l'année 2022.

Pour inverser cette tendance et atteindre les objectifs fixés par la Lopmi, des moyens supplémentaires devront être mobilisés. Or les dépenses de formation du programme « Police nationale » connaissent une forte baisse de 31,5 %, puisqu'ils passent de 43,2 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2023 à 29,7 millions d'euros au projet de loi de finances 2024. Par ailleurs, les documents budgétaires évoquent en plusieurs occasions un « renforcement du nombre de formateurs » sans que nous en trouvions la traduction concrète, notamment financière.

Interpellé à ce sujet lors de son audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le ministre Darmanin a contesté ces chiffres, affirmant : « Les crédits de formation en personnel ne baissent pas – soit il y a des coquilles dans le document budgétaire, soit il faudra le relire ensemble : ils sont passés de 23 millions en 2022 à 29 millions en 2023 et seront de 30 millions l'année prochaine, avec 4 500 équivalents temps plein et 72 ETP recrutés et créés, en sus des policiers qui basculent dans la formation. »

Si le chiffre pour 2024 est bien exact, soit 29,7 millions d'euros pour être précis, et non 30 millions d'euros, les documents budgétaires comprennent pour 2023 non pas 29 millions d'euros, comme l'indique le ministre, mais 43,3 millions. Les crédits alloués à la formation sont donc en baisse !

Quant aux soixante-douze ETP, le fait que le ministre les qualifie de « recrutés et créés » laisse entendre qu'il s'agit de postes déjà en place, et non de postes supplémentaires pour l'année à venir. D'ailleurs, les documents budgétaires pour 2024 n'évoquent pas ces soixante-douze ETP. Sur ces deux points, des éclaircissements de Mme la ministre seraient bienvenus !

À propos de cette mission « Sécurité », il convient de rappeler l'implication de la commission des affaires étrangères dans l'examen des crédits de la gendarmerie nationale. Ce programme est suivi par deux corapporteurs, Philippe Paul et Jérôme Darras, que je salue.

Sur cette question, les crédits de la mission semblent bien s'inscrire dans la trajectoire de la Lopmi, sous réserve d'évoquer plusieurs points de vigilance. En effet, l'accroissement des dépenses de personnel du titre 2, dont nous pouvons nous satisfaire, se fera au détriment des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'immobilier était déjà un enjeu crucial pour la gendarmerie. Or les problèmes seront accentués par les besoins de logement des nouvelles brigades, fixes et mobiles, par les collectivités d'accueil. Par exemple, dans mon département, les solutions reposent beaucoup sur la bonne volonté du conseil départemental, même si le sujet dépasse ses compétences. Nous avons donc proposé des amendements, sur l'initiative notamment de notre collègue Olivier Jacquin, ayant pour objet cette problématique des casernes.

En outre, les dépenses de fonctionnement sont, elles aussi, en souffrance, avec une quasi-stabilité qui, compte tenu de l'inflation, constitue une baisse en valeur ; d'autres orateurs l'ont signalé. Par conséquent, si l'immobilier se trouve de plus en plus maltraité et si les équipements, notamment les véhicules, ne suivent pas, nous en arriverons paradoxalement à annuler les effets attendus des revalorisations indemnitaires et des recrutements des gendarmes.

Cette mission contient également le programme « Sécurité civile », dont les crédits sont en hausse de 2,9 % et s'établissent à 734 millions d'euros, contre 714 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2023.

Le renforcement des moyens aériens de la sécurité civile, dans le cadre notamment de la lutte contre les feux de forêt, est une des priorités du programme ; ce point a été de nombreuses fois mis en avant. Ce renforcement se met en œuvre au travers du plan pluriannuel de renouvellement de la flotte d'hélicoptères de secours – une commande de trente-six hélicoptères est programmée par la Lopmi, en plus des quatre déjà livrés – et de canadiens.

Dans le cadre du mécanisme *RescUE*, deux avions amphibies bombardiers d'eau seront acquis au printemps 2024. Après quelque 70 millions d'euros en 2023, ce sont 66 millions d'euros qui sont inscrits au budget 2024 pour financer le renouvellement de la flotte. Le groupe socialiste appelle cependant de ses vœux à un effort budgétaire supplémentaire pour accroître le soutien aux Sdis, qui se trouvent – d'autres orateurs l'ont indiqué – dans une situation financière complexe.

Enfin, il me semble difficile de ne pas évoquer les jeux Olympiques et leurs conséquences financières. Des syndicats de policiers se font très pressants envers le ministère, certains évoquant même un ultimatum. Au-delà de ce climat social, qui fait couler beaucoup d'encre, cela soulève quelques questions s'agissant de la sincérité du budget proposé. Au moment où on nous annonce pour le 1<sup>er</sup> décembre prochain l'ouverture d'un premier cycle de négociations entre le minis-

tère et les agents concernés, pourriez-vous nous donner, madame la ministre, de la visibilité sur l'incidence de ces négociations sur le projet de loi de finances ? Face aux difficultés de recrutement d'agents privés et au nombre limité de forces de l'État à engager, quelles sont les pistes envisagées par le Gouvernement ? Nous attendons des éclaircissements sur ces points.

Le groupe socialiste, en cohérence avec sa position sur la Lopmi, votera, malgré tout, ces crédits. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Reichardt. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – Mme Nadia Sollogoub applaudit également.*)

**M. André Reichardt.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, au mois de juillet 2023, la Cour des comptes intitulait une note relative au budget de la sécurité pour la même année : *Les forces de sécurité intérieure : des moyens accrus, une efficience à renforcer.* À l'aube de 2024, il nous paraît important de rappeler ce travail.

Comme cela a déjà été dit, les crédits pour 2024 de la mission « Sécurités » connaîtront une croissance de 1,16 milliard d'euros en autorisations d'engagement et de 1,04 milliard en crédits de paiement, représentant une progression de l'ordre de 5 % de la dotation en crédits de paiement de chacune des forces.

Pour la deuxième année de mise en œuvre de la Lopmi, nous saluons la conformité globale des crédits à la programmation adoptés par le Parlement le 24 janvier dernier. Les moyens alloués à ceux qui nous protègent doivent être à la hauteur de l'exigence et de la difficulté de leur mission au service de nos concitoyens.

Toutefois, à la lumière de l'exécution du budget pour 2023, les pistes d'économies suggérées par la Cour des comptes nous semblent insuffisamment prises en compte.

Ainsi en est-il de la répartition des zones police et gendarmerie. À l'instar de la Cour, nous regrettons que la mutualisation des moyens entre police et gendarmerie ne soit pas assez aboutie, notamment en ce qui concerne les logiciels de rédaction des procédures, la police technique et scientifique ou encore la cybercriminalité, où l'on recense un certain nombre de doublons.

De même, l'action des forces de police et de gendarmerie doit se concentrer sur les formes les plus graves de criminalité et d'atteinte à l'ordre public, sans préjudice d'une meilleure association des quelque 35 000 agents de police municipale, dont le rôle est, au fil du temps, devenu fondamental.

Nous sommes également très favorables au fait de privilégier des leviers non salariaux pour améliorer l'attractivité et la fidélisation des agents – nous en avons déjà parlé précédemment –, qui seront, à n'en pas douter, soumis à rude épreuve ces prochains mois.

Il y aura un après-jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en péril la sécurité des Français à leur issue ! Il nous semble donc indispensable de mettre l'accent sur des mesures d'économies, *a fortiori* dans un contexte inflationniste aigu qui pèse sur les dépenses de fonctionnement du ministère de l'intérieur. Je pense notamment à l'important coût de l'essence et de l'énergie.

Par ailleurs, des inquiétudes légitimes, nous semble-t-il, demeurent quant au contexte sécuritaire inédit de l'année qui s'annonce ; cela a été relevé. À cet égard, nous souhaiterions savoir, madame la ministre, à quel coût le Gouvernement estime la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans un autre registre, la recrudescence des incendies en période estivale nous inquiète également, puisque, comme le soulignait notre collègue rapporteure pour avis Françoise Dumont dans sa précédente intervention, de lourdes interrogations demeurent quant au calendrier de livraison des futurs canadiens, au regard des capacités de la chaîne de production canadienne, qui est à l'arrêt.

Si les moyens aériens légers ont été renforcés, il ne faut pas oublier que la France a été forcée ces dernières années de recourir à la location au travers des sociétés privées, et ce à des conditions tarifaires peu favorables.

Mes chers collègues, les nombreux défis qui se profilent nous obligent à faire preuve de responsabilité. C'est pourquoi je ne doute pas que la grande majorité de notre groupe votera en faveur de l'adoption des crédits de la mission « Sécurités » pour 2024.

Je terminerai en remerciant chaleureusement nos rapporteurs spéciaux, Bruno Belin et Jean Pierre Vogel, ainsi que nos rapporteurs pour avis, Françoise Dumont, Henri Leroy, malheureusement empêché ce soir pour des raisons de santé, Philippe Paul et Jérôme Darras, de la qualité de leur travail. Chacun a su apporter sa propre expertise en soutien, face aux forts enjeux qui dominent dans cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – M. Jérôme Durain applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Olivier Bitz applaudit également.*)

**Mme Nathalie Goulet.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, dans cette discussion générale, où j'arrive en dernier, tout a été dit ! Je tiens à exprimer notre profond soutien aux forces de police et de gendarmerie, comme aux sapeurs-pompiers.

Vous avez remarqué que, sur toutes les travées, nous parlons d'immobilier. Mon collègue Bitz, qui connaît très bien notre département de l'Orne, y a fait référence. Madame la ministre, il est tout de même assez injuste de devoir amputer la DETR dans le budget de nos départements pour construire des gendarmeries, alors qu'il s'agit tout de même d'immobilier d'intérêt général ! Il est absolument anormal de déstabiliser le pouvoir des communes rurales conféré par cette dotation pour un équipement d'intérêt national. Il faut vraiment que le ministère crée une ligne budgétaire spécifique. Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Je pense au cas, qui n'est pas unique, de la gendarmerie de Tourouvre-au-Perche. Même si nous avons poussé les murs et si le préfet a fait le maximum, les problèmes demeurent ! Il faut trouver une solution. La situation actuelle en matière de logement de nos gendarmes n'est pas tenable.

Je souhaite évoquer la direction nationale de la police aux frontières face au trafic d'êtres humains et de migrants.

Je suis affolée : dans le monde, 40 millions de personnes sont concernées, dont 25 millions en situation de travail forcé. Les revenus qui sont tirés de ces trafics s'élèvent à 150 milliards de dollars, dont 5 milliards à 7 milliards par an pour le passage de migrants. Les structures qui pratiquent ces trafics se placent au troisième rang des organisations

criminelles en matière de chiffre d'affaires : trafic de migrants, travail forcé, trafic aux fins d'exploitation sexuelle et d'activités criminelles contraintes...

Parmi les dix priorités annoncées le 26 mai 2021 par le Conseil européen, trois concernent la lutte contre le trafic d'êtres humains. Madame la ministre, ce sujet est lié à l'immigration, mais pas sous l'angle dont la question est habituellement posée. En effet, je souhaite vous parler des victimes des réseaux.

L'enjeu me semble d'une importance capitale. Plus de 1 400 associations touchent des subventions multiples et variées, pour un montant de plus de 1 milliard d'euros ! L'année dernière, dans le rapport annexe du budget de la mission figuraient les données relatives aux trente associations principales bénéficiaires de subventions ; à présent, comme par hasard, y figurent seulement vingt d'entre elles !

Il me semble absolument fondamental de contrôler ces structures, parce qu'il existe autour des migrants un *business* qui est complètement insupportable et dont nous devons ensuite assumer les frais, du point de vue tant humain que sécuritaire et politique, puisque la question est un irritant. D'ailleurs, le ministre Darmanin est en ce moment même en train de se battre pour défendre son texte à l'Assemblée nationale.

Le sujet est essentiel, y compris pour les victimes. Votre ministère devrait engager une mission de contrôle sur ces associations. L'enjeu est à la fois humanitaire, pour les victimes des trafics, politique, pour les migrants qui arrivent de cette façon sur notre territoire, et économique, par les financements publics adressés à des associations que nous contrôlons finalement assez peu. Je compte sur vous : il faut s'assurer qu'aucun euro public ne contribue au trafic de migrants, ce qui serait une honte pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, RDSE, RDPI, INDEP et Les Républicains.*)

**M. André Reichardt.** Bravo !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée. (*M. Jean-Baptiste Lemoyne applaudit.*)

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis très heureuse d'être parmi vous ce soir pour vous présenter les crédits du ministère de l'intérieur et des outre-mer pour 2024 s'agissant de la mission « Sécurités ».

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser le ministre de l'intérieur et des outre-mer, qui ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui, étant à l'Assemblée nationale pour défendre le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, texte que vous avez adopté le 14 novembre dernier.

Dans le contexte que nous connaissons, mon intervention revêt un caractère singulier : jamais les Français n'ont autant eu besoin de sécurité et jamais l'État n'a mis autant de moyens au service de leur sécurité.

Aussi, derrière les données budgétaires, ce sont bien des femmes et des hommes qui concourent à maintenir, dans des conditions parfois difficiles, l'ordre et la sécurité publique. Je leur adresse toute ma reconnaissance.

Grâce à vous, l'année 2023 a été marquée par l'adoption de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, qui consacre près de 15 milliards d'euros sur cinq ans à la sécurité des Français.

Je le répète devant vous : ces crédits doivent être exécutés conformément à la trajectoire budgétaire que vous avez votée. Si l'inflation et la prise sous plafond de mesures de revalorisation du point d'indice conduisent à des arbitrages internes au ministère, nos priorités demeurent inchangées : renforcer la présence des forces de sécurité intérieure sur la voie publique, lutter contre le terrorisme, affermir l'administration territoriale et préparer les jeux Olympiques et Paralympiques.

Face aux menaces diverses, mais multiples, nous menons un effort sans précédent pour renforcer la présence des forces de sécurité intérieure (FSI) sur la voie publique, partout sur le territoire.

Nous avons doublé la présence d'agents sur la voie publique, notamment par la fin des gardes statiques et par la substitution du personnel actif par du personnel administratif : 2 850 FSI nouvelles ont été déployées en 2023, soit 7 400 sur cinq ans, ce qui représente près de 90 % des créations d'ETP prévues dans la Lompi.

À cela s'ajoutent onze créations effectives d'unités de force mobile, sept pour la gendarmerie nationale et quatre pour la police nationale, soit 1 640 agents, et le financement de 1 266 ETP dédiés à renforcer les circonscriptions de sécurité publique (CSP) prioritaires police nationale, sur les deux premières années.

Ce renforcement de notre présence passe aussi par un affermissement de l'ancrage territorial, par la création des 239 brigades territoriales sur cinq ans, en concertation avec les élus. En l'espèce, 94 sont fixes, 145 mobiles, dont 80 créées sur les annuités 2023 et 2024 pour un total de 690 ETP.

Permettez-moi de souligner que les brigades mobiles ont pour objectif de rapprocher les services de la brigade de gendarmerie des populations et de parcourir le dernier kilomètre. Certaines seront d'ailleurs thématiques. Il s'agit d'une action totalement inédite depuis la création de la gendarmerie nationale !

De plus, un effort particulier est prévu pour les outre-mer. Il est nécessaire pour répondre aux enjeux de sécurité dans ces territoires et renforcer les moyens de lutte contre la délinquance et contre les stupéfiants en Guyane, de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte et contre les trafics illicites à la Martinique.

Entre 2017 et aujourd'hui, ce sont 1 400 policiers et gendarmes supplémentaires qui ont été affectés dans ces territoires, soit près de 30 % d'augmentation des effectifs. À Mayotte, singulièrement, se réalise un quasi-doublement, pour un total de 1 150 FSI hors escadrons de gendarmerie mobile (EGM). En Guyane, l'augmentation des effectifs est de 30 %, pour un total de 1 525 FSI hors EGM. Dans ces deux territoires, des plans particuliers ont été mis en œuvre pour répondre aux enjeux locaux.

Par ailleurs, cette augmentation des effectifs territoriaux se double du renfort permanent de vingt et un escadrons de gendarmerie mobile, soit 20 % des EGM nationaux répartis à hauteur des enjeux sécuritaires locaux : six en Guyane, cinq à Mayotte, quatre en Nouvelle-Calédonie, quatre à la Guadeloupe et dans les îles du Nord, une à la Martinique, une à La Réunion et une en Polynésie.

Cette dynamique de renforcement se poursuivra avec la création prochaine de vingt-deux nouvelles brigades de gendarmerie, dont huit entre 2023 et 2024.

En plus de la présence sur le terrain, les FSI ont connu un renforcement en matière d'équipements – vous avez été nombreux à le souligner –, afin de les accompagner dans leurs missions. Quelque 4 800 véhicules légers pour la police nationale et la gendarmerie nationale ont été acquis en 2023, après l'achat de 13 310 autres sur les deux dernières années.

Depuis l'entrée en fonction de Gérard Darmanin, plus de la moitié du parc automobile a été renouvelée et le ministère fera l'acquisition de 3 600 nouveaux véhicules en 2024 pour 130 millions d'euros. En complément, nous avons également finalisé le plan caméras-piétons : ce sont 35 000 caméras qui ont été installées.

Toujours sur la question des équipements, monsieur le rapporteur spécial Vogel, dans la continuité des annonces du Président de la République, le Gouvernement a déposé un amendement important concernant le renforcement des moyens consacrés à la sécurité civile, notamment pour lutter contre les feux de forêt, à hauteur de 140 millions d'euros en crédits de paiement, dont 45 millions d'euros pour la création de la quatrième unité d'instruction de la sécurité civile – celle-ci s'installera à Libourne dès 2024, 163 équivalents temps plein seront créés –, mais aussi 39 millions d'euros au titre des pactes capacitaires, 32 millions d'euros pour les canadiens et 23 millions d'euros pour la location de moyens aériens, avions et hélicoptères bombardiers d'eau.

Parallèlement, la fin de l'année 2023 verra la notification du marché visant à acquérir près de quarante nouveaux hélicoptères pour la sécurité civile et pour la gendarmerie nationale, pour un engagement de plus de 500 millions d'euros. C'est un effort important face à la recrudescence des incendies, dans un contexte de changement climatique et d'aggravation de la menace.

Enfin, des ressources supplémentaires sont requises pour mieux répondre à la cybercriminalité, nouvelle frontière de la délinquance : 1 500 cyberpatrouilleurs ont été recrutés, soit une hausse de 50 % par rapport à l'existant, et un appel d'urgence numérique, le « 17 cyber », a été mis en place. En outre, dans le cadre du plan France Ruralités, nous prévoyons des actions de sensibilisation auprès des communes et des maires, parmi les premières victimes de ces nouvelles menaces.

De plus, des investissements importants sont prévus pour moderniser les services numériques accessibles aux citoyens. Après les succès de la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos) – je vous en parle régulièrement – et du traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (Thésée), nous mettrons en effet en place la visioplainte et le portail Ma sécurité, afin d'accompagner, là encore, le dernier kilomètre des politiques publiques en matière de sécurité.

Comme vous l'avez tous souligné, le ministère se projette sur l'événement majeur que seront les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La Coupe du monde de rugby n'a donné lieu à aucun incident de sécurité grâce à une présence policière et militaire sans précédent. Les préfets ont mené, à la demande de Gérard Darmanin, près de 4 800 opérations zéro délinquance, conduisant à 781 interpellations et à 475 gardes à vue. Par ailleurs, six drones ont été interceptés.

Ces jeux constituent un événement hors norme : trente sites, 206 nations représentées, 10 500 athlètes, trente-deux sports, 329 épreuves et environ 10 millions de spectateurs cumulés attendus en Île-de-France. Près de 35 000 FSI seront engagées à accueillir du 26 juillet au 8 septembre 2024. À ce jour, le budget du ministère de l'intérieur et des outre-mer est fixé en la matière à 200 millions d'euros, hors hébergement, les conventionnements étant en cours, et hors gratifications qui pourraient être mobilisées. Un dispositif ministériel d'envergure définira une manœuvre de sécurité conçue et conduite au niveau national en renforçant la coordination entre les FSI, l'appui mutuel devant être planifié et organisé.

Je précise que le programme « Sécurité et éducation routières » est largement renforcé. En effet, les crédits du projet de loi de finances 2024 pour le programme 207 connaissent une hausse inédite de 35,1 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 34,5 millions d'euros en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 2023.

Ils témoignent de l'engagement sans précédent du ministère de l'intérieur et des outre-mer à l'issue du dernier comité interministériel de la sécurité routière, notamment en ce qui concerne le renforcement de la prévention : augmentation des crédits des plans départementaux d'action de sécurité routière, renforcement des partenariats associatifs et prévention outre-mer. L'engagement du ministère se perçoit également par la simplification des démarches pour les usagers : examens du permis de conduire, du permis international, etc. Voilà ce qu'il en est du programme « Sécurité et éducation routières » du projet de loi de finances 2024, largement renforcé. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

#### SÉCURITÉS

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximum de la discussion à deux heures quarante-cinq, à compter de vingt et une heures. Nous devrions donc en terminer l'examen à vingt-trois heures quarante-cinq, ce qui paraît possible au vu du nombre d'amendements, sous réserve que le rythme d'examen de chacun soit relativement soutenu.

Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B.

#### ÉTAT B

|                     |                            | (En euros)            |
|---------------------|----------------------------|-----------------------|
| Mission / Programme | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement   |
| <b>Sécurités</b>    | <b>25 241 402 595</b>      | <b>24 315 078 253</b> |
| Police nationale    | 13 362 033 907             | 12 932 725 125        |
| <i>Dont titre 2</i> | <i>11 205 346 827</i>      | <i>11 205 346 827</i> |

|                                 |                      |                      |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Gendarmerie nationale           | 10 867 308 357       | 10 392 977 945       |
| <i>Dont titre 2</i>             | <i>8 906 783 640</i> | <i>8 906 783 640</i> |
| Sécurité et éducation routières | 110 387 203          | 108 879 721          |
| Sécurité civile                 | 901 673 128          | 880 495 462          |
| <i>Dont titre 2</i>             | <i>231 060 710</i>   | <i>231 060 710</i>   |

**M. le président.** L'amendement n° II-931, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |   |                     |   |
|----------------------------------------------|----------------------------|---|---------------------|---|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |   | Crédits de paiement |   |
|                                              | +                          | - | +                   | - |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            |   |                     |   |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> | 164 236 274                |   |                     |   |
| Sécurité et éducation routières              |                            |   |                     |   |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |   |                     |   |
| TOTAL                                        | 164 236 274                |   |                     |   |
| SOLDE                                        | 164 236 274                |   |                     |   |

La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Cet amendement vise à abonder le programme « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités » dans le cadre du régime de la concession de logement par nécessité absolue de service inhérent au statut des officiers et des sous-officiers de gendarmerie. Vous avez été nombreux à appeler une telle mesure de vos vœux.

L'objectif est tout simplement de compenser la révision à la hausse des valeurs locatives des logements pris à bail pour le compte des officiers et des sous-officiers de gendarmerie. Les négociations avec les bailleurs n'avaient pas pu aboutir avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

À ce titre, je vous propose un abondement en autorisations d'engagement 2024 en hausse de 164 millions d'euros, correspondant au renouvellement pluriannuel de 240 baux.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** La commission n'a pas pu se pencher sur cet amendement, qui a été déposé à la dernière minute.

**Mme Pascale Gruny.** Comme d'habitude !

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Pour ce qui concerne le chiffrage, nous prendrons acte de la bonne volonté du Gouvernement sur le financement du logement, sujet qui reviendra certainement au cours de la discussion. Avis favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-931.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-140, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |             |                     |             |
|----------------------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |             | Crédits de paiement |             |
|                                              | +                          | -           | +                   | -           |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 250 000 000 |                     | 250 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |             |                     |             |
| Sécurité et éducation routières              |                            |             |                     |             |

|                                        |             |             |             |             |
|----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i> | 250 000 000 |             | 250 000 000 |             |
| TOTAL                                  | 250 000 000 | 250 000 000 | 250 000 000 | 250 000 000 |
| SOLDE                                  |             | 0           |             | 0           |

La parole est à Mme Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** En lisant les différents documents budgétaires, il est frappant de constater que la taille de notre flotte aérienne de sécurité civile est semblable à ce qu'elle était voilà une trentaine d'années, alors que le contexte a considérablement évolué depuis lors ; nous le savons tous.

Avec le changement climatique, les risques d'incendie se multiplient aussi bien dans l'espace que dans le temps. De plus, comme le souligne le rapport d'information sénatorial du mois de juillet dernier sur le sujet, le renouvellement de la flotte de bombardiers d'eau souffre d'un défaut d'anticipation.

Dans cette perspective, nous proposons par cet amendement l'acquisition de dix hélicoptères lourds bombardiers d'eau Super Puma, qui présentent l'intérêt de pouvoir accéder à des zones difficiles d'accès, comme les espaces montagneux ou périurbains. Leur acquisition à l'unité est estimée par le rapport précité à 25 millions d'euros l'unité. Nous proposons donc des crédits supplémentaires à hauteur de 250 millions d'euros et nous demandons au Gouvernement de lever le gage.

**M. le président.** L'amendement n° II-76, présenté par Mme Dumont, au nom de la commission des lois, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |            |                     |   |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|---|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |   |
|                                              | +                          | -          | +                   | - |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 92 000 000 |                     |   |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |            |                     |   |
| Sécurité et éducation routières              |                            |            |                     |   |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 92 000 000                 |            |                     |   |
| TOTAL                                        | 92 000 000                 | 92 000 000 |                     |   |
| SOLDE                                        |                            | 0          |                     | 0 |

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis.** Cet amendement, que je présente au nom de la commission des lois, a pour objet de donner suite aux engagements formulés par le Président de la République lors de son discours aux acteurs de la lutte contre les feux de forêt, prononcé le 28 octobre 2022. Il avait alors annoncé que la France allait acquérir deux hélicoptères lourds pour que ceux-ci « intègrent durablement la flotte nationale ».

Or, deux PLF plus tard, aucun crédit – pas même des autorisations d'engagement – n'a été engagé à ce stade pour concrétiser une telle promesse. Aucun calendrier de contractualisation n'a également été évoqué, du moins publiquement. Plus inquiétant encore, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) s'est montrée très évasive à chaque fois que je l'ai interrogée sur le sujet. Tout au plus m'a-t-on parlé d'un appel à projets européen ne portant que sur un seul hélicoptère lourd.

En revanche, le recours à la location d'hélicoptères lourds, fort coûteux, s'est systématisé, puisqu'un marché pluriannuel pouvant atteindre jusqu'à 120 millions d'euros sur quatre ans a été signé récemment.

Le coût unitaire d'un hélicoptère lourd H 225 est estimé à 46 millions d'euros, d'après les réponses de la DGSCGC au questionnaire budgétaire de la commission des lois.

Par conséquent, nous vous proposons, mes chers collègues, d'inscrire 92 millions d'euros en autorisations d'engagement au programme 161.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Je partage le constat de mes collègues sur la nécessité de renforcer la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêt. À ce titre, les hélicoptères lourds bombardiers d'eau représentent un intérêt certain.

Avis défavorable sur l'amendement n° II-140. En effet, il ne paraît pas réaliste d'envisager la concrétisation d'une commande de dix hélicoptères lourds, d'autant que les délais de fabrication de ces appareils et de construction des infrastructures susceptibles de les accueillir peuvent atteindre plusieurs années.

En revanche, sur l'amendement n° II-76, la commission demande l'avis du Gouvernement.

Le Président de la République avait annoncé l'acquisition de deux appareils au total. Je sais que le ministère de l'intérieur est en cours de négociation avec la Commission européenne pour l'acquisition d'un appareil dans le cadre d'un financement européen.

Toutefois, si les discussions avec la Commission européenne et les constructeurs ont une chance d'aboutir en 2024, ces autorisations d'engagement pourraient sans doute permettre d'accélérer la concrétisation de ces commandes.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable sur l'amendement n° II-140. La direction générale de la sécurité civile a déjà fait appel à ce nouveau vecteur aérien que constituent les hélicoptères lourds bombardiers d'eau. La question de l'acquisition de ce type d'appareils doit faire l'objet au préalable d'un travail d'analyse approfondi, eu égard au coût très important et aux conditions de leur utilisation.

Je le rappelle, nous fonctionnons très bien aujourd'hui avec la location d'hélicoptères bombardiers d'eau, pendant la période où nous en avons, ce qui constitue une solution plus économe et tout aussi efficace. En outre, nous avons commandé 36 hélicoptères nouveaux pour la sécurité civile.

Avis défavorable également sur l'amendement n° II-76, pour les mêmes raisons.

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Bitz, pour explication de vote.

**M. Olivier Bitz.** Les auteurs de ces deux amendements ont le mérite de soulever la question de l'équipement des moyens aériens de la sécurité civile et celle de l'acquisition d'hélicoptères lourds, qui présentent un intérêt évident dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt. De surcroît, si l'on en devient propriétaire, ces hélicoptères lourds contribuent à gérer l'ensemble des crises de sécurité civile, tout au long de l'année et non pas seulement sur les deux ou trois mois que durent les feux de forêt. Je suis donc absolument convaincu que nous devons acquérir ces hélicoptères.

Pour autant, ce qui est proposé dans ces deux amendements pose des difficultés.

Tout d'abord, un appel à projets européen porte actuellement sur un seul hélicoptère, la Commission européenne n'étant prête à financer qu'un seul appareil. Or, la bonne échelle pour construire une flotte d'hélicoptères lourds est l'échelle européenne. Veillons donc à ne pas nous priver, par un mauvais message envoyé, de financements européens importants.

Ensuite – j'en suis convaincu –, ces appareils, compte tenu de leur coût, n'ont d'intérêt qu'à l'échelle européenne. Un montant de 46 millions d'euros a été évoqué. Il ne comprend pas le coût des infrastructures, qui est évalué à 15 millions d'euros pour les deux appareils. En outre, le maintien en condition opérationnelle est tout simplement non pas hors de prix, mais extrêmement coûteux, puisqu'il s'agit de techniques très différentes de celle des H145, qui nécessitent la constitution d'une équipe totalement nouvelle.

Enfin, comme monsieur le rapporteur spécial l'a souligné, les délais évoqués ne paraissent pas réalistes. La rédaction d'un cahier des charges dans la perspective d'acquiescer ces hélicoptères prend au moins un an à la délégation générale de l'armement. Une deuxième année est nécessaire pour finaliser un contrat d'achat. Ensuite, il faut produire cet hélicoptère lourd, qu'on ne trouve pas sur étagère !

Ainsi, en toute hypothèse, l'inscription des crédits pour l'année prochaine ne me semble pas tout à fait réaliste.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-140.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, quel est maintenant l'avis de la commission sur l'amendement n° II-76 ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-76.

*(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.)*

**M. le président.** Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-114 est présenté par MM. Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-144 est présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |             |                     |             |
|----------------------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |             | Crédits de paiement |             |
|                                              | +                          | -           | +                   | -           |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      | 100 000 000                |             | 100 000 000         |             |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            | 100 000 000 |                     | 100 000 000 |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |             |                     |             |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |             |                     |             |

|       |             |             |             |             |
|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| TOTAL | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| SOLDE | 0           |             | 0           |             |

La parole est à M. Jérôme Durain, pour présenter l'amendement n° II-114.

**M. Jérôme Durain.** Cet amendement du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain a pour objet de renforcer les moyens de la police nationale en termes de formation des policiers.

Le recrutement de plusieurs milliers de policiers – il s'établit, cette année encore, à un peu plus de 1 100 postes – ne s'accompagne pas d'un renforcement des moyens de formation de ces jeunes recrues.

Les dépenses de formation du programme « Police nationale » étaient de 43,2 millions d'euros en loi de finances pour 2023. Les crédits alloués pour 2024 sont affichés à 29,7 millions d'euros, soit une baisse de 31,5 % !

M. Gérald Darmanin a contesté ces chiffres lors de son audition à l'Assemblée nationale. Ce sont pourtant ceux qui figurent dans les documents budgétaires.

Comme je l'ai indiqué dans le cadre de discussion générale, des moyens supplémentaires en faveur de la formation sont nécessaires pour accompagner la politique de recrutement qui est en cours et que nous approuvons.

C'est aussi ce que dit la Cour des comptes. Dans son rapport d'exécution budgétaire annuel, le Cour souligne que « pour répondre à l'objectif politique d'un recrutement massif de policiers et de gendarmes, les responsables de programme sont contraints de dégrader la qualité des recrutements et des formations ».

La formation des policiers, nous la devons aux policiers eux-mêmes, mais également à la population. C'est un levier essentiel de l'efficacité de nos politiques de sécurité publique.

C'est pourquoi cet amendement vise à abonder fortement les crédits affectés à la formation des policiers à hauteur de 100 millions d'euros.

**M. le président.** La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-144.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Cet amendement vise à renforcer les moyens de la police nationale en termes de formation des policiers, en autorisant le recrutement d'un personnel de formation de haut niveau.

En effet, le recrutement au cours de ces dernières années de jeunes policiers ne s'est pas accompagné d'un renforcement suffisant des moyens de formation.

L'augmentation du nombre de policiers recrutés devrait s'accompagner du recrutement de nouveaux personnels de formation, afin d'œuvrer pour que notre police nationale soit en pointe, singulièrement dans le domaine des enquêtes, de la lutte contre la criminalité organisée ou la lutte contre les discriminations.

Comme nous avons pu le souligner précédemment, ce texte ne prend que peu d'engagements en termes de formation des policiers. Pourtant, pouvoir se former est une demande unanime des forces de l'ordre.

Nous sommes convaincus qu'une véritable police du quotidien ne peut pas se limiter à la seule augmentation des effectifs. La formation initiale est trop éloignée des réalités, trop textuelle et trop courte, et la formation continue est pratiquement inexistante.

C'est pourquoi notre amendement tend à augmenter les moyens affectés au recrutement de formateurs. Selon nous, il s'agit d'un levier essentiel pour assurer l'efficacité de nos politiques publiques de sécurité.

**M. le président.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-115 est présenté par MM. Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-143 est présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |            |                     |            |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|                                              | +                          | -          | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      | 50 000 000                 |            | 50 000 000          |            |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            | 50 000 000 |                     | 50 000 000 |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |            |                     |            |
| TOTAL                                        | 50 000 000                 | 50 000 000 | 50 000 000          | 50 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à M. Jérôme Durain, pour présenter l'amendement n° II-115.

**M. Jérôme Durain.** Dans l'hypothèse où nous n'aurions pas été suffisamment convaincant et où notre amendement précédent visant à obtenir 100 millions d'euros supplémentaires pour la formation des policiers ne serait pas adopté, nous proposons, par cet amendement de repli, la somme de 50 millions d'euros supplémentaires.

**M. le président.** La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-143.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Cet amendement vise également à renforcer les moyens de la police nationale en termes de formation des policiers.

Le Gouvernement s'est engagé à recruter 10 000 policiers. Il faut le rappeler, en 2020, le temps en école a été réduit de douze mois à huit mois. Pourtant, l'augmentation du nombre de policiers recrutés devrait nous obliger à consolider les cycles de formation, en garantissant des moyens importants pour celle-ci.

Encore une fois, il s'agit d'une demande unanime des forces de l'ordre.

**M. le président.** L'amendement n° II-120 rectifié, présenté par MM. Masset, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Gold, Laouedj et Roux et Mme N. Delattre, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |            |                     |            |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|                                              | +                          | -          | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      | 20 000 000                 |            | 20 000 000          |            |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            | 20 000 000 |                     | 20 000 000 |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |            |                     |            |
| TOTAL                                        | 20 000 000                 | 20 000 000 | 20 000 000          | 20 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Si 100 millions d'euros, ce n'est pas possible, si 50 millions d'euros, ce n'est pas possible non plus, nous proposons 20 millions d'euros. Bien entendu, à choisir, nous préférons 100 millions d'euros! (*Sourires.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** J'ai bien écouté l'intervention de notre collègue Jérôme Durain.

Il convient de remettre les chiffres en ligne. Les budgets de la formation sont stables. S'ils semblent passer de 43 millions d'euros à 29 millions d'euros en raison de mesures de périmètres – il peut s'agir, par exemple, de travaux –, le socle est le même.

Certes, les besoins de formation sont légitimes, et l'on peut toujours faire mieux. Encore faut-il trouver le temps ! J'ai entendu parler du recrutement de 10 000 policiers. Or nous en sommes à 2 200 policiers et gendarmes. Là aussi, remettons les chiffres en place !

J'émet donc un avis défavorable sur les amendements dont les auteurs proposent 100 millions d'euros ou 50 millions d'euros, et je m'en remets à la sagesse de Haute Assemblée s'agissant des 20 millions d'euros !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Je veux d'abord dire à quel point nous partageons ces objectifs de formation, qui sont nécessaires et constituent un « levier d'efficacité », comme vous l'avez dit, de l'action de nos policiers.

Nous partageons donc le diagnostic, bien que nous soyons défavorables à l'ensemble de ces amendements. En effet, pour nous, le programme « Police nationale » dispose de moyens suffisants dédiés à la formation.

Premier axe, le Beauvau de la sécurité a déjà permis de financer l'augmentation de la durée de la formation initiale et continue des policiers.

Vous dites que la formation est trop courte ? La durée des formations obligatoires a été augmentée de 50 %, pour un montant de 5,3 millions d'euros. Ainsi, la durée de la formation initiale des gardiens de la paix est passée de huit mois à douze mois, tandis qu'elle passait de trois mois à quatre mois pour les adjoints de sécurité, pour un montant de 25 millions d'euros.

Deuxième axe, dans le cadre de la loi d'organisation et de programmation du ministère de l'intérieur sur la période 2024-2027, 118,7 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été alloués à la formation. Par ailleurs, dans le cadre de la présente budgétisation, il est prévu en 2024 11,7 millions d'euros supplémentaires, dont 5 millions d'euros de subventions supplémentaires à l'École nationale supérieure de la police, pour accompagner les besoins de formation induits par l'augmentation du schéma d'emplois.

Troisième axe, les structures de formation initiale et continue de la police nationale font régulièrement appel à des formateurs et des intervenants de haut niveau dans les cursus de formation, notamment dans des domaines très techniques en lien avec le cyber ou la préservation et l'exploitation des traces numériques dans les enquêtes.

Par conséquent, l'exigence de qualité et la durée de la formation sont aujourd'hui des réalités. Le Gouvernement est donc défavorable à l'ensemble de ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-114 et II-144.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-115 et II-143.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-120 rectifié.

*(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-116, présenté par MM. Bourgi, Durain, Jeansannetas et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |             |                     |             |
|----------------------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |             | Crédits de paiement |             |
|                                              | +                          | -           | +                   | -           |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            |             |                     |             |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            | 100 000 000 |                     | 100 000 000 |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |             |                     |             |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 100 000 000                |             | 100 000 000         |             |
| TOTAL                                        | 100 000 000                | 100 000 000 | 100 000 000         | 100 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |             | 0                   |             |

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** Cet amendement de notre groupe déposé sur l'initiative de notre collègue Hussein Bourgi vise à majorer de 100 millions d'euros les moyens alloués aux Sdis.

Chacun le sait, ces derniers remplissent une mission essentielle en matière de sécurité civile. Leur action est non seulement importante, parce qu'elle permet la protection de nos concitoyens face aux incendies, toujours plus nombreux en raison du dérèglement climatique, mais aussi parce qu'elle permet de prévenir des risques coûteux pour la collectivité.

À titre d'exemple, une étude menée par le Sdis 34 dans le cadre de huit feux de végétation en 2021 démontre que l'intervention des sapeurs-pompiers a permis aux pouvoirs publics de réaliser une économie évaluée à 11,33 millions d'euros.

Le soutien aux Sdis est donc indispensable, d'autant que ceux-ci se trouvent dans une situation financière dramatique. Récemment, le Sdis du département de l'Hérault a annoncé un déficit de 1,8 million d'euros. Les causes en sont multiples : augmentation des coûts du carburant et de l'énergie ou encore multiplication des intempéries, inondations et incendies, ayant pour cause le réchauffement climatique et venant accroître les dépenses d'interventions des Sdis.

Alors que les Sdis sont cofinancés par l'État et les départements, ce sont ces derniers qui ont en réalité une place prépondérante dans leur budget de fonctionnement. Les collectivités territoriales, notamment les départements, étant déjà asphyxiées sur le plan financier par la baisse de leurs dotations ces dernières années, nous demandons que l'État assure un concours financier plus prononcé en faveur des Sdis.

Tel est le sens de cet amendement, qui vise à abonder les moyens des Sdis à hauteur de 100 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Je suis naturellement très sensible à la situation financière des Sdis. Pour autant, cet amendement ne me semble pas opportun, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, je rappelle que la dotation de l'État pour l'investissement structurant des Sdis a déjà été substantiellement renforcée ces deux dernières années avec la concrétisation des pactes capacitaires.

Ensuite, et surtout, le financement des Sdis doit faire l'objet d'une réflexion plus large, cette question ne pouvant être réglée par le biais d'un simple amendement de crédits en PLF.

La solution pourrait par exemple passer par une refonte de la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) affectée au Sdis, dont les critères de répartition entre départements sont obsolètes.

Sur ce point, il me semble que des travaux sont menés par le ministère de l'intérieur avec l'Assemblée des départements de France et Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF). J'aimerais connaître les suites qui seront données à ces travaux, madame la ministre.

Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Le Gouvernement est défavorable à cet amendement pour plusieurs raisons, même si les Sdis et les services locaux d'incendie et de secours (Slis) ont évidemment besoin d'argent ; de ce point de vue, la demande de M. le sénateur est légitime.

Pour autant, beaucoup a déjà été réalisé. Le financement des services d'incendie et de secours relève en premier lieu des départements, des établissements de coopération intercommunale et des communes. Ce sont leurs compétences.

L'État accompagne déjà ces Slis dans leurs investissements face aux risques de sécurité civile *via* les pactes capacitaires, que M. le rapporteur spécial a évoqués. L'État contribue indirectement au financement des Slis *via* les départements par l'affectation d'une part du produit de la TSCA. Or la dynamique de cette TSCA est extrêmement forte.

Par ailleurs, l'État accompagne les Slis face à la fiscalité énergétique. Ainsi, afin d'alléger les charges qui pèsent sur les services locaux d'incendie et de secours, le législateur a prévu d'exonérer ces derniers des droits d'accise sur les carburants et du malus écologique. Nous sommes fiers d'avoir récemment introduit une telle disposition dans la loi.

Enfin, monsieur le rapporteur spécial, les travaux sur la TSCA n'ont pas abouti. Nous avons mis en place un groupe de travail – vous l'avez rappelé – avec l'Assemblée des départements de France et l'AMF sur la valeur du sauvé. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que ces travaux, absolument nécessaires, auront suffisamment avancé.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Somon, pour explication de vote.

**M. Laurent Somon.** La charge des investissements des Sdis incombe essentiellement aux départements. La participation de l'État est marquée par des disparités entre les départements.

La Somme, département que je connais bien, n'a pas été éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux pendant une longue période. Fort heureusement, une secrétaire générale venue du sud nous a appris que notre département y était éligible pour les réhabilitations, mais pas pour les constructions neuves.

Il est donc absolument urgent, pour qu'il y ait une égalité de traitement concernant le financement des Sdis entre toutes les communes et tous les territoires, de travailler pour que cette éligibilité concerne les investissements non seulement dans le matériel, dans le cadre du nouveau dispo-

sitif mis en place, qui est relativement limité, mais aussi dans l'immobilier, avec un crédit spécial, comme cela a été évoqué par certains de mes collègues.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

**M. Stéphane Sautarel.** Je rejoins l'avis de M. le rapporteur spécial.

Je souhaite simplement rebondir sur la question du financement *via* une affectation supplémentaire de TSCA. Des amendements en ce sens ont été déposés en première partie, mais ils n'ont pas été adoptés ou ont été retirés. Toutefois, c'est un véritable appel au Gouvernement: il y a urgence concernant le financement des Sdis par la TSCA *via* les conseils départementaux, qui ne parviennent plus à répondre aux enjeux. J'insiste donc, à l'instar de M. le rapporteur spécial, sur l'importance d'aboutir sur cette question.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Claude Raynal, président de la commission des finances.** Mes chers collègues, dans notre débat sur les crédits de la mission « Sécurité », s'il est évidemment normal que chaque amendement soit défendu par son auteur, puis fasse l'objet d'un avis de la commission et du Gouvernement, il n'est pas possible d'avoir des explications de vote, sauf à vouloir poursuivre la discussion jusqu'à samedi soir... (*Mme la ministre déléguée acquiesce.*) Cet appel à la concision vaut également pour vous, madame la ministre.

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Je le prends pour moi aussi!

**M. Claude Raynal, président de la commission des finances.** J'invite donc chacun à faire preuve de sobriété dans l'expression.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-116.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-75, présenté par Mme Dumont, au nom de la commission des lois, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

| (En euros)                                   |                            |   |                     |            |
|----------------------------------------------|----------------------------|---|---------------------|------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |   | Crédits de paiement |            |
|                                              | +                          | - | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            |   |                     | 73 500 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |   |                     |            |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |   |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |   | 73 500 000          |            |
| TOTAL                                        |                            |   | 73 500 000          | 73 500 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |   | 0                   |            |

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis.** Cet amendement, que je défends de nouveau au nom de la commission des lois, a pour objet de sécuriser les crédits

affectés aux « pactes capacitaires », avec une enveloppe de 150 millions d'euros d'autorisations d'engagement destinée à aider les services d'incendie et de secours à financer l'achat de camions-citernes feux de forêt.

Or ces autorisations d'engagement résultent d'un amendement gouvernemental adopté à l'Assemblée nationale l'année dernière. Outre 150 millions d'euros en autorisations d'engagement, cet amendement a ouvert 37,5 millions d'euros en crédits de paiement pour l'année 2023. Le Gouvernement a procédé de nouveau par amendement cette année, pour inscrire une nouvelle tranche de 39 millions d'euros en crédits de paiement pour 2024.

Cette méthode d'action, *a fortiori*, pour une mesure annoncée depuis plus d'un an, est profondément insatisfaisante. Elle souffre d'un fort déficit de transparence, contrevient à l'objectif de sincérité budgétaire et constitue un manque de respect flagrant à l'égard du Parlement. Nous n'avons ainsi aucun élément de calendrier relatif à l'engagement des crédits restants, et le projet annuel de performance est lacunaire. Par conséquent, je vous propose, par cet amendement, d'inscrire les 73,5 millions d'euros de crédits de paiement restant à engager.

Cette démarche vise, d'une part, à inciter le Gouvernement à anticiper davantage la budgétisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des pactes capacitaires, y compris dans les documents budgétaires, et, d'autre part, à s'assurer que l'intégralité des autorisations d'engagement votées par le Parlement en 2022 seront consommées. Il y va de la capacité de résilience de nos services d'incendie et de secours.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** En effet, le PLF ne prévoyait que des crédits de paiement à hauteur de 7,4 millions d'euros. Toutefois, un amendement du Gouvernement a permis d'y ajouter 39 millions d'euros.

Je doute fort que les crédits supplémentaires prévus dans cet amendement puissent être intégralement consommés en 2024. Toutefois, j'aimerais connaître l'avis du Gouvernement en la matière.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable.

Tout d'abord, il convient de se réjouir que 150 millions d'euros d'autorisations d'engagement aient effectivement été engagés en 2023.

Ensuite, le cadencement de l'investissement pluriannuel est tout simplement fonction de l'état d'avancement des projets.

Enfin, madame la rapporteure pour avis, la méthode s'aligne sur la signature progressive des conventions entre les Slis et l'État.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-75.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-98 rectifié *quater*, présenté par Mme Sollogoub, MM. Menonville et Maurey, Mmes Duranton, Guidez et Puissat, M. Reichardt, Mme Richer, M. Chevalier, Mme Vermeillet, MM. Longeot, Saury et Kern, Mmes Pluchet, Devésa, Demas et Loisier, MM. Bonhomme et Duffourg, Mme Lermytte, MM. Chasseing, Haye, Chauvet et Pellevat, Mmes Jacquemet et N. Goulet, M. Wattebled, Mmes Romagny, Morin-Desailly et Aeschlimann, M. Buis, Mme Antoine et MM. Hingray et Vanlerenberghe, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Financement de la rénovation des locaux de gendarmerie.

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                                         |                            |            |                     |            |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| Programmes                                                | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|                                                           |                            |            |                     |            |
|                                                           | +                          |            | +                   |            |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>                   |                            |            |                     |            |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i>              |                            |            |                     |            |
| Sécurité et éducation routières                           |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>                    |                            | 50 000 000 |                     | 50 000 000 |
| Financement de la rénovation des<br>locaux de gendarmerie | 50 000 000                 |            | 50 000 000          |            |
| TOTAL                                                     | 50 000 000                 | 50 000 000 | 50 000 000          | 50 000 000 |
| SOLDE                                                     | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à Mme Nadia Sollogoub.

**Mme Nadia Sollogoub.** Le renouvellement des gendarmeries existantes a été évoqué à plusieurs reprises au cours de ce débat. C'est un sujet de grande importance.

En effet, l'âge moyen de nos gendarmeries s'élève à 54 ans. Leur entretien suppose des investissements constants en maîtrise d'ouvrage.

Or, à ce jour, les loyers versés par l'État ne permettent pas de couvrir les besoins de fonctionnement et d'investissement afférents à ces ouvrages. Cette réalité est amplifiée par l'augmentation du coût de l'énergie, des matériaux et des travaux. Le coût réel des investissements à mener est environ le double du coût plafond appliqué qui sert de base pour l'établissement des loyers.

Face à une telle conjoncture, dans la perspective d'un déséquilibre financier grandissant, les maîtres d'ouvrage ne peuvent plus engager leur responsabilité dans la reconstruction des gendarmeries existantes. Ainsi, dans la Nièvre, le bailleur social rural Nièvre Habitat se heurte à cette difficulté pour la conduite de quatre opérations de renouvellement du parc de gendarmerie. Les projets sont fortement compromis.

C'est pourquoi le présent amendement tend à la création d'un programme nouveau, au sein de la mission « Sécurités », dédié au financement de la rénovation des locaux de gendarmerie et abondé à hauteur de 50 millions d'euros.

**M. le président.** L'amendement n° II-112 rectifié, présenté par M. Jacquin, Mme G. Jourda, MM. Darras, Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron, Mme Monier et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |            |                     |            |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|                                              | +                          | -          | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 50 000 000 |                     | 50 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> | 50 000 000                 |            | 50 000 000          |            |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |            |                     |            |
| TOTAL                                        | 50 000 000                 | 50 000 000 | 50 000 000          | 50 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à M. Jérôme Darras.

**M. Jérôme Darras.** Cet amendement, déposé par Olivier Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est similaire à l'amendement n° II-98 rectifié *quater* dans son intention et dans son montant.

Nous proposons en effet d'abonder le programme 152 « Gendarmerie nationale » de 50 millions d'euros pour financer les besoins immobiliers des gendarmeries. De nombreux territoires ont de réels besoins en matière de reconstruction à neuf de leur caserne de gendarmerie.

Ces casernes, situées en milieu rural, sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles de confort et de sécurité, ce qui dégrade nécessairement les conditions de travail et de vie des gendarmes et de leurs familles et met à mal l'attractivité de certains territoires.

En outre, le financement des petites casernes soulève des difficultés particulières. Par l'effet du décret du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation des casernes de gendarmerie par les offices publics de l'habitat et les organismes HLM, leur rénovation représente un coût proportionnellement plus lourd pour les collectivités. Or les petites casernes sont le plus souvent situées dans des territoires ruraux qui doivent déjà faire face à une désaffectation des services publics.

Les conséquences de l'application de ce décret sont contradictoires avec les objectifs de réinvestissement des territoires ruraux et périurbains défendus par la Lopmi.

En conséquence, dans l'attente de la révision du décret, nous proposons, par cet amendement, d'allouer 50 millions d'euros supplémentaires aux gendarmeries rurales dans le PLF 2024 pour ajuster la subvention d'investissement en collectivité destinée aux petites casernes, en abondant l'action n° 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 152 « Gendarmerie nationale ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Nous aurions aimé vous faire plaisir. (*Exclamations sur les travées du groupe SER.*)

C'est comme sur la question des centres de secours ou des Sdis. Nous avons besoin d'une copie nationale, car les acteurs concernés par la rénovation des casernes comprennent à la fois les collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou encore les bailleurs sociaux ; vous l'avez rappelé à juste titre.

Au cours de la navette parlementaire, 55 millions d'euros ont été alloués à la mission « Transformation et fonction publiques ». La question mérite donc un débat plus approfondi.

C'est pourquoi la commission demande le retrait de ces amendements, faute de quoi l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Le Gouvernement demande également le retrait ou le rejet de ces amendements, pour deux raisons.

Premièrement, l'amendement n° II-931 du Gouvernement, que vous avez adopté, prévoit 164 millions d'euros pour couvrir la hausse des loyers dans le cadre du renouvellement des baux immobilier.

Deuxièmement, le nouveau décret fait encore l'objet de discussions interministérielles, mais il devrait sortir dans les jours ou les semaines à venir.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

**Mme Nadia Sollogoub.** Madame la ministre, je vous remercie de ces bonnes nouvelles, dont je n'avais évidemment pas connaissance lorsque j'ai déposé cet amendement.

Néanmoins, je le maintiens, car rien ne nous empêche de créer un nouveau programme pour sécuriser la rénovation de nos gendarmeries, abondé de crédits spécifiques. Nous aurions alors la garantie que l'argent sera bien alloué aux territoires pour mener de telles opérations.

Avant d'annoncer la création de nouvelles brigades de gendarmerie, assurons-nous que les gendarmeries existantes pourront bien être renouvelées.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-98 rectifié *quater*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-112 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-149, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Lutte contre la délinquance économique et financière, la criminalité organisée et le trafic d'armes

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                                                                                   |                            |            |                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| Programmes                                                                                          | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|                                                                                                     | +                          | -          | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>                                                             |                            | 10 000 000 |                     | 10 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i>                                                        |                            |            |                     |            |
| Sécurité et éducation routières                                                                     |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>                                                              |                            |            |                     |            |
| Lutte contre la délinquance économique et financière, la criminalité organisée et le trafic d'armes | 10 000 000                 |            | 10 000 000          |            |
| TOTAL                                                                                               | 10 000 000                 | 10 000 000 | 10 000 000          | 10 000 000 |
| SOLDE                                                                                               | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Par cet amendement, nous proposons de renforcer les moyens de la police judiciaire contre la criminalité financière, qui est à l'origine de nombreuses infractions et qui doit être traitée comme une menace prioritaire.

Notre amendement vise à renforcer les contrôles des mouvements de capitaux, en coopération avec les ministères de l'économie et de la justice, pour intensifier la lutte contre les trafics financiers. Son adoption permettrait de doubler les effectifs de police affectés à la lutte contre la délinquance financière et économique en collaboration avec le fisc, les douanes et la justice financière.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** La lutte contre la criminalité financière est déjà une priorité. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-149.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-141, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

*(En euros)*

| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |            | Crédits de paiement |            |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
|                                              | +                          | -          | +                   | -          |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 10 000 000 |                     | 10 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |            |                     |            |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |            |                     |            |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 10 000 000                 |            | 10 000 000          |            |
| TOTAL                                        | 10 000 000                 | 10 000 000 | 10 000 000          | 10 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |            | 0                   |            |

La parole est à Mme Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** Nous proposons par cet amendement d'abonder les moyens qui sont mis sur la table pour la formation aux gestes de premiers secours.

En effet, alors que le Président de la République a fixé dès 2018 un objectif de formation à hauteur de 80 % de la population aux premiers secours d'ici à 2022, force est de constater que nous en sommes encore loin.

L'année dernière, seuls 34 % des Français ont indiqué avoir suivi une formation certifiante aux gestes de premiers secours. Parallèlement, la subvention aux associations et aux organismes concourant à cette mission de sécurité civile stagne depuis plusieurs années.

Nous demandons donc des moyens à la hauteur de ces objectifs. Nous proposons en conséquence d'augmenter ce budget de 10 millions d'euros. Cela permettra une montée en charge progressive de la formation aux gestes de premiers secours, notamment en ciblant prioritairement les professionnels de la petite enfance.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage.

**M. le président.** L'amendement n° II-119 rectifié, présenté par MM. Masset, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Gold, Grosvalet, Guiol, Laouedj et Roux et Mme N. Delattre, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |           |                     |           |
|----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                              | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 5 000 000 |                     | 5 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |           |                     |           |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 5 000 000                  |           | 5 000 000           |           |
| TOTAL                                        | 5 000 000                  | 5 000 000 | 5 000 000           | 5 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Cet amendement est dans la même veine que celui de Mme Margaté.

L'action n° 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des acteurs de la sécurité civile. Elle comprend également le développement de la résilience de la population au moyen, notamment, de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours.

Le Président de la République a annoncé un objectif de formation de 80 % des Français aux gestes de premier secours. Ce taux est atteint par plusieurs pays, quand la France peine à dépasser les 30 %.

Chaque année, environ 40 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque, alors que les victimes ont huit fois plus de chances de survivre lorsqu'un témoin est en mesure de pratiquer rapidement une réanimation cardiorespiratoire : les premières secondes et les premiers gestes ont donc une importance majeure.

C'est la raison pour laquelle nous demandons un abondement de 10 millions d'euros, ou même de 5 millions d'euros – c'est l'objet de cet amendement –, ce qui représenterait déjà une belle avancée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Les Sdis et les associations agréées de sécurité civile dispensent des formations aux premiers secours, mais ils reçoivent dans ce cadre des ressources propres, puisque ces formations sont facturées. Il ne me semble donc pas opportun d'inscrire des crédits dans le programme 161 pour financer ces formations. Demande de retrait, ou avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-141.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-119 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-148, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Réouverture d'une école nationale de police

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                              |                            |           |                     |           |
|------------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                                     | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                                | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>        |                            | 8 700 000 |                     | 8 700 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i>   |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation<br>routières             |                            |           |                     |           |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>         |                            |           |                     |           |
| Réouverture d'une école<br>nationale de police | 8 700 000                  |           | 8 700 000           |           |
| TOTAL                                          | 8 700 000                  | 8 700 000 | 8 700 000           | 8 700 000 |
| SOLDE                                          | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Par cet amendement d'appel, nous souhaitons rappeler notre attachement à la réouverture d'écoles de police nationale.

Fos-sur-Mer, Vannes, Carcassonne, Perpignan, Châtel-Guyon : de nombreuses écoles de police ont été fermées au cours des dix dernières années.

Si les recrutements de policiers ont augmenté avec ce gouvernement, le temps de formation initiale a été réduit. Nous proposons d'instaurer une formation initiale de deux ans, ouverte sur le monde, ponctuée de stages et intégrant un enseignement sur les moyens de prévention. Cette formation insistera également sur les procédures judiciaires et le cadre légal d'intervention.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Vous l'avez dit d'entrée, chère collègue : c'est un amendement d'appel. Demande de retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, car aucune école de police n'est susceptible d'ouvrir pour augmenter la capacité de formation à court terme. La nécessité d'assurer une formation solide aux policiers constitue déjà une priorité largement financée par le ministère.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-148.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-138, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i> |                            |   |                     |   |
|-------------------|----------------------------|---|---------------------|---|
| Programmes        | Autorisations d'engagement |   | Crédits de paiement |   |
|                   | +                          | - | +                   | - |
|                   |                            |   |                     |   |

|                                              |           |           |           |           |
|----------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |           | 3 000 000 |           | 3 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |           |           |           |           |
| Sécurité et éducation<br>routières           |           |           |           |           |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 3 000 000 |           | 3 000 000 |           |
| TOTAL                                        | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| SOLDE                                        |           | 0         |           | 0         |

La parole est à Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de préparation et de lutte contre les feux de forêt, comme le précise le document budgétaire de la mission.

Ces actions sont financées en dépenses d'intervention à l'action n° 11 du programme 161 « Sécurité civile » à hauteur de 500 000 euros, soit un montant identique à celui de l'année dernière.

Alors que cette dépense est stable, il est pour le moins anormal que les dépenses d'intervention du programme diminuent, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

C'est pourquoi nous proposons d'abonder de 3 millions d'euros les dépenses d'intervention en matière d'actions de prévention des feux de forêt. L'un des objectifs serait d'étendre ces actions à l'ensemble du pays, car, sous l'effet du changement climatique, le risque d'incendie concerne tous nos territoires.

Enfin, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.

**M. le président.** L'amendement n° II-139, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |           |                     |           |
|----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                              | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 1 000 000 |                     | 1 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |           |                     |           |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 1 000 000                  |           | 1 000 000           |           |
| TOTAL                                        | 1 000 000                  | 1 000 000 | 1 000 000           | 1 000 000 |
| SOLDE                                        |                            | 0         |                     | 0         |

La parole est à Mme Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** Par cet amendement de repli, nous proposons d'abonder les dépenses d'intervention en matière d'actions de prévention des feux de forêt de 1 million d'euros, au lieu de 3 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Nous devons en effet renforcer les moyens de prévention en matière de lutte contre les feux de forêt. Mais ce n'est pas un amendement sur une ligne de crédits budgétaires qui permettra de résoudre ce problème. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-138.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-139.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-67, présenté par Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

*(En euros)*

| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
|                                              | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale                             | 3 000 000                  |           | 3 000 000           |           |
| <i>dont titre 2</i>                          | 2 500 000                  |           | 2 500 000           |           |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation routières              |                            | 3 000 000 |                     | 3 000 000 |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |           |                     |           |
| TOTAL                                        | 3 000 000                  | 3 000 000 | 3 000 000           | 3 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement a pour objet d'augmenter les budgets dédiés à Pharos, qui permet de signaler les contenus en ligne à caractère terroriste, pédopornographique ou encore les discours incitant à la haine.

Les signalements ont augmenté de près de 30 % entre 2014 et 2022. Après les attaques terroristes du 7 octobre dernier, plus de 1 000 signalements ont été recensés en une journée.

Nous devons donc donner à cette plateforme les ressources nécessaires à la bonne conduite de son action, d'autant plus qu'elle joue également un rôle en matière de prévention. En permettant le retrait de tels contenus en ligne, nous évitons la propagation de messages de haine et les conséquences qui peuvent en découler.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Internet peut en effet être un fléau. La police nationale et la gendarmerie sont cependant déjà très mobilisées sur cette politique. Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis.

Je veux cependant rappeler l'efficacité de Pharos dans le déréférencement des plateformes. Cette action est considérée comme une priorité. À ce titre, Pharos bénéficie de moyens importants et en hausse. En 2024, 1,3 million d'euros de crédits d'investissements seront alloués au développement de l'application et 200 000 euros à son pilotage et à son maintien en condition opérationnelle.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-67.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-145, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |           |                     |           |
|----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                              | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            |           |                     |           |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation routières              |                            | 1 500 000 |                     | 1 500 000 |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 1 500 000                  |           | 1 500 000           |           |
| TOTAL                                        | 1 500 000                  | 1 500 000 | 1 500 000           | 1 500 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à Mme Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** Nous nous réjouissons de l'annonce au début du mois de novembre de l'ouverture d'un centre de formation sur la base aérienne de Nîmes-Garons.

Ce centre formera les futurs pilotes des bombardiers, une flotte de la sécurité civile essentielle à la réalisation des opérations de lutte contre les feux de forêt.

Il subsiste pourtant une inquiétude quant au financement du simulateur de vol Dash, d'un coût de 1,5 million d'euros. Or le financement ne peut plus attendre, car nos pilotes doivent se rendre plusieurs semaines au Canada pour apprendre à piloter un tel engin. En outre, le simulateur a vocation à être financé par l'État, et non par les collectivités territoriales.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Il me semble que l'acquisition de ce nouveau simulateur est déjà satisfaite par le PLF. Près de 35 millions d'euros sont prévus entre 2024 et 2029 pour le redimensionnement de la base aérienne de Nîmes-Garons. Toutefois, j'aimerais en avoir confirmation de la part du Gouvernement. Demande de retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Si nous partageons la préoccupation à laquelle cet amendement vise à répondre, l'objectif d'une mise en œuvre à horizon 2024 n'est pas du tout le nôtre.

La DGSCGC, qui soutient cette initiative, a planifié le recours au simulateur de vol Dash dès sa disponibilité prévue fin 2025 ou début 2026.

La société canadienne Conair, qui équipe les Dash d'un système multimissions – feu de forêt et transport –, a prévu l'installation d'un tel simulateur sur la base de Nîmes-Garons. Celui-ci sera opérationnel pour la fin de l'année 2025.

En outre, le coût du simulateur s'élève aux alentours de 20 millions d'euros, toutes taxes comprises. Il intègre l'investissement, l'infrastructure et l'environnement nécessaires au fonctionnement du simulateur. Votre amendement ne permettrait donc pas de couvrir une telle dépense.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-145.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-142, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |           |                     |           |
|----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                              | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 1 000 000 |                     | 1 000 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |           |                     |           |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |           |                     |           |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 1 000 000                  |           | 1 000 000           |           |
| TOTAL                                        | 1 000 000                  | 1 000 000 | 1 000 000           | 1 000 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Le programme 161 comporte à son action n° 13 une participation budgétaire de l'État à destination du budget spécial de la ville de Paris pour le financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

Dans le PLF 2024, la participation prévue s'élève à 107 millions d'euros, en hausse de seulement 1,9 % par rapport à l'an dernier. La participation demandée à l'État s'établit, quant à elle, à 110 millions d'euros. Nous déplorons ce décalage assez important entre les crédits demandés et les crédits accordés, en particulier en vue de la conduite des opérations relatives aux jeux Olympiques et Paralympiques.

En cas de sous-financement de la BSPP, la seule variable d'ajustement serait celle de la masse salariale, avec pour conséquences un moindre recrutement de jeunes sapeurs-pompiers et une dégradation de la réponse opérationnelle de la brigade. C'est pourquoi, par cet amendement, nous proposons d'abonder cette participation pour le financement de la BSPP à hauteur de 1 million d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** La participation de l'État au budget de la BSPP est une obligation légale et n'a cessé de croître depuis cinq ans, puisqu'elle a augmenté de 18 %.

Toutefois, je sollicite l'avis du Gouvernement sur cet amendement, afin de nous assurer que la brigade disposera bien des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Il ressort en effet des travaux de nos collègues à l'Assemblée nationale que la ligne budgétaire consacrée à la BSPP pourrait être sous-évaluée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable, car l'État soutient dans la durée la trajectoire de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui connaît un fort dynamisme depuis 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de modernisation de la BSPP et dans la perspective des jeux Olympiques 2024, la contribution de l'État au budget de la BSPP est ainsi passée de 88,3 millions d'euros en 2019 à 104,9 millions d'euros en

2023. En 2024, la progression sera de l'ordre de +2 millions par rapport à 2023 pour atteindre près de 107 millions d'euros.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-142.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n° II-117 rectifié, présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère et MM. Gold, Guiol, Laouedj et Masset, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                            |                            |           |                     |           |
|---------------------------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Programmes                            | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|                                       | +                          | -         | +                   | -         |
| Police nationale<br>dont titre 2      |                            |           |                     |           |
| Gendarmerie nationale<br>dont titre 2 | 1 000 000                  |           | 1 000 000           |           |
| Sécurité et éducation<br>routières    |                            | 1 000 000 |                     | 1 000 000 |
| Sécurité civile<br>dont titre 2       |                            |           |                     |           |
| TOTAL                                 | 1 000 000                  | 1 000 000 | 1 000 000           | 1 000 000 |
| SOLDE                                 | 0                          |           | 0                   |           |

La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Cet amendement prévoit le recrutement de psychologues au sein de la gendarmerie nationale. En effet, le rapport sénatorial *Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine*, fait au nom de la commission d'enquête relative à l'état des forces de sécurité intérieure, met en évidence l'insuffisance des moyens mis en place pour lutter contre les risques psychosociaux.

La gravité du phénomène est attestée par le taux de suicide au sein de la gendarmerie nationale, plus élevé que la moyenne nationale. Cet indicateur est l'un des révélateurs les plus édifiants du malaise que connaissent la police et la gendarmerie. Il témoigne de l'importance de la prévention des risques psychosociaux.

Aussi proposons-nous de financer l'augmentation du nombre de psychologues dans la gendarmerie nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Le sujet est sensible. Un seul chiffre l'éclaire : vingt-deux suicides de gendarmes en 2022. Avis de sagesse.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Le sujet est en effet sensible et nous partageons votre préoccupation. Les risques psychosociaux doivent être pris en compte, comme vous le soulignez.

Cependant, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, car une augmentation du nombre de psychologues cliniciens est déjà prévue. Le schéma d'emploi adossé à la Lopmi 2023-2027 a déjà acté la création de nouveaux postes de psychologues cliniciens au sein du dispositif d'accompagnement psychologique de la gendarmerie nationale. Ainsi, le nombre de psychologues cliniciens en gendarmerie atteindra 85, contre 43 en août 2023.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-117.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n° II-111, présenté par MM. Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                            |                            |         |                     |         |
|---------------------------------------|----------------------------|---------|---------------------|---------|
| Programmes                            | Autorisations d'engagement |         | Crédits de paiement |         |
|                                       | +                          | -       | +                   | -       |
| Police nationale<br>dont titre 2      |                            | 500 000 |                     | 500 000 |
| Gendarmerie nationale<br>dont titre 2 |                            | 500 000 |                     | 500 000 |
| Sécurité et éducation<br>routières    |                            |         |                     |         |
| Sécurité civile<br>dont titre 2       |                            |         |                     |         |

|                                   |           |           |           |           |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Inspection des forces de sécurité | 1 000 000 |           | 1 000 000 |           |
| TOTAL                             | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE                             | 0         |           | 0         |           |

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** Par cet amendement, nous plaidons pour une réforme de l'organisation et du fonctionnement des corps d'inspection des forces de l'ordre nationales.

Cette proposition de création d'un nouveau programme spécifique relatif à l'inspection des forces de l'ordre a déjà été formulée. Elle vise à répondre aux critiques qui sont adressées aux mécanismes actuels de contrôle interne des forces de l'ordre : manque d'indépendance, soupçon de partialité, effet de corps ou encore perte de confiance avec la population.

Une telle réforme a déjà été appelée par les ministres. Le Président de la République lui-même avait évoqué l'instauration d'un contrôle indépendant de l'action des forces de l'ordre.

Nous proposons donc de créer un organisme public indépendant susceptible d'ouvrir des enquêtes et composé de membres appartenant au corps respectif de la police et de la gendarmerie, du Défenseur des droits et de personnalités qualifiées. Sa forme pourrait s'inspirer de celle de l'autorité compétente en la matière au Royaume-Uni,

*l'Independent Office for Police Conduct (IOPC)*, qui ne rend pas de comptes à l'exécutif, peut s'autosaisir et dispose d'un budget et d'enquêteurs propres.

Nous proposons donc la création d'un programme dédié doté de 1 million d'euros pour impulser cette réforme indispensable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** De nombreuses auditions et travaux ont été menés sur le sujet, notamment dans le cadre du Beauvau de la sécurité et de la Lopmi. Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-111.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-118 rectifié, présenté par Mme N. Delattre, M. Bilhac, Mme M. Carrère et MM. Laouedj et Masset, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| <i>(En euros)</i>                            |                            |         |                     |         |
|----------------------------------------------|----------------------------|---------|---------------------|---------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |         | Crédits de paiement |         |
|                                              | +                          | -       | +                   | -       |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      | 700 000                    |         | 700 000             |         |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |         |                     |         |
| Sécurité et éducation routières              |                            | 700 000 |                     | 700 000 |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       |                            |         |                     |         |
| TOTAL                                        | 700 000                    | 700 000 | 700 000             | 700 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |         | 0                   |         |

La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Cet amendement ayant déjà été déposé l'an dernier par notre collègue Nathalie Delattre, nous pouvons présumer de son sort.

Bordeaux est l'une des rares villes françaises de cette taille à ne pas bénéficier d'une compagnie de CRS à demeure et de façon pérenne. Sénateur du Lot-et-Garonne, un département voisin, je suis d'autant plus sensible à la situation de Bordeaux.

La méthode actuelle, qui consiste à déplacer les compagnies d'une ville à l'autre, n'est pas tenable. Pour reprendre la formule d'un de mes collègues, c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul ! Nous demandons donc des crédits supplémentaires pour créer une unité pérenne à Bordeaux.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-118 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-136 rectifié, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |         |                     |         |
|----------------------------------------------|----------------------------|---------|---------------------|---------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |         | Crédits de paiement |         |
|                                              | +                          | -       | +                   | -       |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 630 000 |                     | 630 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |         |                     |         |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |         |                     |         |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 630 000                    |         | 630 000             |         |
| TOTAL                                        | 630 000                    | 630 000 | 630 000             | 630 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |         | 0                   |         |

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Cet amendement concerne Météo-France, dont le rôle en matière de prévention, notamment de lutte contre les feux de forêt, n'est plus à démontrer.

La subvention prévue pour Météo-France dans le PLF s'élève à 790 000 euros. Autrement dit, elle reste stable.

Or les missions de l'opérateur ont considérablement augmenté. À titre d'exemple, ses bulletins de vigilance sont désormais publiés deux fois par jour. Les organisations syndicales, notamment, considèrent qu'il faudrait recruter davantage de personnel.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'abonder la subvention de 630 000 euros.

**M. le président.** L'amendement n° II-137, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

| (En euros)                                   |                            |         |                     |         |
|----------------------------------------------|----------------------------|---------|---------------------|---------|
| Programmes                                   | Autorisations d'engagement |         | Crédits de paiement |         |
|                                              | +                          | -       | +                   | -       |
| Police nationale<br><i>dont titre 2</i>      |                            | 395 000 |                     | 395 000 |
| Gendarmerie nationale<br><i>dont titre 2</i> |                            |         |                     |         |
| Sécurité et éducation<br>routières           |                            |         |                     |         |
| Sécurité civile<br><i>dont titre 2</i>       | 395 000                    |         | 395 000             |         |
| TOTAL                                        | 395 000                    | 395 000 | 395 000             | 395 000 |
| SOLDE                                        | 0                          |         | 0                   |         |

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Cet amendement de repli vise à abonder Météo-France de 395 000 euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial.** Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable. Le budget de Météo-France est retracé dans la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis, pour les mêmes raisons.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-136 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-137.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Sécurités », figurant à l'état G.

ÉTAT G

|      |                                                                                                                                                       |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1403 | <b>Sécurités</b>                                                                                                                                      |
| 1404 | <b>(P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance</b>                                                                          |
| 1405 | Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés                                                              |
| 1406 | Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés                     |
| 1407 | <b>(P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance</b>                                                          |
| 1408 | Nombre d'heures de patrouille de voie publique rapporté à l'activité totale                                                                           |
| 1409 | Taux d'élucidation ciblés                                                                                                                             |
| 1410 | <b>(P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>                                                              |
| 1411 | Nombre de tués                                                                                                                                        |
| 1412 | <b>Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (161)</b>                                                   |
| 1413 | Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne « saison feux » (161)                                                           |
| 1414 | <b>Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (161)</b>                                                 |
| 1415 | Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile (161)                                                                         |
| 1416 | <b>152 – Gendarmerie nationale</b>                                                                                                                    |
| 1417 | <b>Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels</b>                                                       |
| 1418 | Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale                                                                          |
| 1419 | <b>Évaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité</b>                                                                          |
| 1420 | Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique                                         |
| 1421 | Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie                                          |
| 1422 | Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie |
| 1423 | <b>Optimiser l'emploi des forces mobiles</b>                                                                                                          |
| 1424 | Engagement des forces mobiles                                                                                                                         |
| 1425 | Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile                                                                              |
| 1426 | <b>Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance</b>                                                                          |
| 1427 | Délai moyen d'intervention                                                                                                                            |
| 1428 | Effort de formation dans la lutte contre la délinquance                                                                                               |
| 1429 | Généralisation de la police technique et scientifique                                                                                                 |
| 1430 | Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites                                                                            |
| 1431 | Recentrage des forces sur le cœur de métier                                                                                                           |
| 1432 | Réserve opérationnelle                                                                                                                                |
| 1433 | Taux d'élucidation ciblés                                                                                                                             |
| 1434 | Taux de présence de voie publique                                                                                                                     |
| 1435 | <b>Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>                                                                              |

|      |                                                                                                                                                  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1436 | Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants                                                                         |
| 1437 | Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie                                                                                    |
| 1438 | <b>Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure</b>                                                                        |
| 1439 | Efficacité du service « magendarmierie.fr »                                                                                                      |
| 1440 | Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale                                                                                       |
| 1441 | Taux de satisfaction des usagers                                                                                                                 |
| 1442 | <b>161 – Sécurité civile</b>                                                                                                                     |
| 1443 | <b>Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt [Stratégique]</b>                                      |
| 1444 | Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne « saison feux » [Stratégique]                                              |
| 1445 | <b>Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels [Stratégique]</b>                                    |
| 1446 | Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile [Stratégique]                                                            |
| 1447 | Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile                                                                            |
| 1448 | <b>Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste</b>        |
| 1449 | Interventions sur objets suspects dans les délais ( <i>Improvised Explosive Devices Disposal</i> ou IEDD)                                        |
| 1450 | Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes ( <i>Explosive Ordonnance Disposal</i> ou EOD)                                      |
| 1451 | <b>Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours</b>                                                                |
| 1452 | Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS                                                                                     |
| 1453 | <b>176 – Police nationale</b>                                                                                                                    |
| 1454 | <b>Évaluer la dépense fiscale</b>                                                                                                                |
| 1455 | Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)                                                                   |
| 1456 | Réserve opérationnelle                                                                                                                           |
| 1457 | <b>Évaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité</b>                                                                     |
| 1458 | Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique                                    |
| 1459 | Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police                                          |
| 1460 | Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police |
| 1461 | <b>Optimiser l'emploi des forces mobiles</b>                                                                                                     |
| 1462 | Engagement des forces mobiles                                                                                                                    |
| 1463 | <b>Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance</b>                                                                     |
| 1464 | Délai moyen d'intervention                                                                                                                       |
| 1465 | Effort de formation dans la lutte contre la délinquance                                                                                          |
| 1466 | Généralisation de la police technique et scientifique                                                                                            |
| 1467 | Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites                                                                       |
| 1468 | Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale                                                                |
| 1469 | Recentrage des forces sur leur cœur de métier                                                                                                    |
| 1470 | Taux d'élucidation ciblés                                                                                                                        |
| 1471 | <b>Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>                                                                         |
| 1472 | Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie                                                                                    |

|      |                                                                                                                                 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1473 | Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants                                                         |
| 1474 | <b>Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure</b>                                                       |
| 1475 | Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat                                                       |
| 1476 | Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée                                                       |
| 1477 | Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne                                              |
| 1478 | <b>207 – Sécurité et éducation routières</b>                                                                                    |
| 1479 | <b>Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie</b> |
| 1480 | Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire                                           |
| 1481 | <b>Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes</b> |
| 1482 | Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)                                                      |

**M. le président.** L'amendement n° II-109, présenté par MM. Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1406

Insérer trois alinéas ainsi rédigés :

(P176.2/P152.1) Lutter contre les discriminations subies ou commises par les forces de police et de gendarmerie

Nombre de faits de discriminations subies par des membres des forces de sécurité

Nombre de faits de discriminations causées par des membres des forces de sécurité

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** Le présent amendement vise à insérer un nouvel indicateur commun aux programmes 152 « Gendarmerie nationale » et 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », afin de prendre en compte la lutte contre les discriminations dans l'action des forces de sécurité.

Auditionné sur la mission « Sécurités » du PLF 2023 par la commission des lois du Sénat, le 2 novembre 2022, le ministre de l'intérieur a répondu favorablement à la demande des sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain de prendre en compte les conclusions du rapport de M. Christian Vigouroux, déontologue du ministère de l'intérieur, sur les actes et propos racistes et discriminants au sein de la police, en indicateurs annuels de performance.

Cet amendement avait été adopté par notre assemblée l'année dernière. La création d'indicateurs annuels de performance mesurant le nombre de faits de discrimination provoqués par les forces de sécurité contribuerait grandement à l'amélioration du lien entre les forces de sécurité et la population. Cet objectif était l'un des fils rouges du Beauvau de la sécurité. Par ailleurs, les forces de sécurité elles-mêmes peuvent être victimes d'actes de discrimination émanant de leurs collègues ou de la population.

Par la création de cet indicateur, nous pourrions assurer le suivi de ces actes dans le cadre du PLF.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Plusieurs amendements ont pour objet la mise en place d'indicateurs. Je suis pour ma part toujours réservé sur ce type d'outils. Comment s'en sert-on ? Qu'en fait-on ? C'est comme les rapports : une fois qu'ils ont été remis, ils sont rangés, et rien ne change !

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement. La création d'un tel indicateur ne paraît pas justifiée, pour trois raisons.

D'abord, l'inspection générale de la police nationale de la police et l'inspection générale de la gendarmerie nationale contrôlent l'action des forces de sécurité, y compris en matière de lutte contre les discriminations. Qui plus est, comme vous le savez, le Gouvernement est pleinement engagé dans la promotion de l'égalité professionnelle et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ensuite, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure dispose déjà d'indicateurs qui produisent des statistiques et des études sur les discriminations, en s'appuyant sur des champs infractionnels partagés avec le service statistique ministériel de la justice.

Enfin, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, il convient de maintenir un nombre limité d'indicateurs, conformément à l'objectif fixé par le Parlement de rationaliser le volume des indicateurs dans les projets annuels de performances (PAP).

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-109.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-110, présenté par MM. Durain, Jeansannetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1406

Insérer quatre alinéas ainsi rédigés :

(P176.2/P152.1) Évaluer la mise en œuvre des contrôles d'identité par les forces de sécurité

Nombre de personnes contrôlées et récurrence des contrôles *via* le contrôle du nombre de passages au fichier des personnes recherchées

Nombre de palpations et de fouilles

Faits constatés

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** Nouvel amendement, nouvel indicateur. (*Sourires.*) Nous pensons que des indicateurs communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale peuvent être utiles.

L'adoption cet amendement permettrait de prendre en compte le nombre de personnes contrôlées et la récurrence des contrôles, le nombre de palpations et de fouilles, ainsi que leurs résultats. Il s'agit non pas de relancer ici le débat sur l'opportunité d'introduire le dispositif du récépissé, mais de disposer de données statistiques fiables et complètes sur les contrôles d'identité réalisés par les deux forces.

Cela n'entraînerait pas de lourdeur administrative supplémentaire, puisque des comptes rendus après patrouille recensent déjà les contrôles et leurs résultats. Il paraît donc légitime que l'institution des forces de sécurité puisse mener elle-même ses propres études et statistiques.

L'examen de cet amendement est l'occasion de rappeler que la question des contrôles d'identité représente un enjeu central de la qualité du travail de nos forces de sécurité et du lien de confiance avec la population.

**M. le président.** L'amendement n° II-68, présenté par Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Souyris, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1408

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Évaluer la mise en œuvre des contrôles d'identité par les forces de sécurité : nombre de personnes contrôlées et récurrence des contrôles *via* le contrôle du nombre de passages au fichier des personnes recherchées

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Je retire cet amendement au profit de l'amendement n° II-110, qui me paraît bien meilleur, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-68 est retiré.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-110 ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Même commentaire que précédemment. Demande de retrait ou avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même commentaire que précédemment. Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-110.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-147, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1407

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Nombre de jours de formation continue suivis par les personnels de la gendarmerie et de la police nationale

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Nous avons déjà souligné le rôle important joué par la formation dont les policiers et les gendarmes disent eux-mêmes qu'ils ont besoin.

Cet amendement vise ainsi à mettre en place un indicateur permettant d'évaluer le nombre de jours de formation continue suivis par les policiers et les gendarmes.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** Demande de retrait ou avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-147.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-69, présenté par Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Souyris, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1422

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Évolution du nombre de crimes et de délits en matière d'atteintes à l'environnement constatés en zone gendarmerie

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Je retire cet amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-69 est retiré.

L'amendement n° II-146, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Après les alinéas 1428 et 1465

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Effort de formation sur les violences LGBTphobes

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Je retire également cet amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-146 est retiré.

**M. le président.** J'appelle en discussion l'article 63, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Sécurités ».

Sécurités

### Article 63 (nouveau)

- ① L'article 206 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifié :

- ② 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :
- ③ a) Après les deux dernières occurrences du mot : « personnels », sont insérés les mots : « et anciens personnels » ;
- ④ b) Les mots : « aux articles L. 15 et L. 61 » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 15 » ;
- ⑤ c) À la fin, les mots : « , et est soumise à cotisation dans des conditions fixées par décret » sont supprimés ;
- ⑥ 2° Les deux derniers alinéas sont ainsi rédigés :
- ⑦ « L'indemnité est soumise aux cotisations mentionnées à l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite ainsi qu'à une cotisation supplémentaire à la charge du bénéficiaire.
- ⑧ « La majoration de pension issue de la liquidation de l'indemnité est déterminée, dans des conditions fixées par décret, en fonction de la période pendant lesquelles le bénéficiaire a occupé les emplois mentionnés au premier alinéa. Pour le calcul de la majoration, les périodes pendant lesquelles l'indemnité n'a pas été perçue sont distinguées des périodes de perception et de cotisation. »

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 63.

(L'article 63 est adopté.)

#### Après l'article 63

**M. le président.** L'amendement n° II-113, présenté par M. Jacquin, Mme G. Jourda, MM. Darras, Durain, Jeansanetas, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 63

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Trois mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les possibilités de révision des décrets n° 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernes de gendarmerie et n° 2016-1884 du 26 décembre 2016, relatif aux conditions de réalisation et de financement de casernes de gendarmerie par les organismes HLM afin de modifier les règles

de calcul des subventions accordées aux collectivités pour la construction de gendarmeries et d'ajuster la durée des baux des logements aux remboursements des prêts contractés par les collectivités à cet effet.

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** Cet amendement s'inscrit dans le prolongement de l'amendement n° II-112 d'Olivier Jacquin sur la reconstruction de casernes de gendarmerie. Il vise à demander un rapport sur les possibilités de révision des décrets 28 janvier 1993 et du 26 décembre 2016, pour que les règles de subventionnement ne pénalisent plus les petites casernes et, par ricochet, les territoires ruraux, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bruno Belin, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, l'avis serait défavorable.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier nos collègues de la pertinence de nos échanges ce soir, ainsi que les personnels de la commission des finances, dont le travail nous permet d'avoir des débats de qualité. (Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudit.)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Dominique Faure, ministre déléguée.** Avis défavorable.

D'abord, la note de service du 14 juin 2022 de la direction de l'immobilier de l'État apporte déjà de nombreuses garanties aux propriétaires des casernes de gendarmerie.

Ensuite, nous prévoyons des modalités d'actualisation très favorables du nouveau loyer, puisque la période de vingt-sept ans couvre généralement la durée des crédits des propriétaires.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-113.

(L'amendement n'est pas adopté.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :  
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », figurant à l'état D.

ÉTAT D

| Mission / Programme                                                                                                                                     | (En euros)                 |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------|
|                                                                                                                                                         | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement  |
| <b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>                                                                                          | <b>1 660 074 465</b>       | <b>1 660 074 465</b> |
| Structures et dispositifs de sécurité routière                                                                                                          | 339 640 000                | 339 640 000          |
| Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers                                                                | 26 200 000                 | 26 200 000           |
| Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières | 666 844 266                | 666 844 266          |
| Désendettement de l'État                                                                                                                                | 627 390 199                | 627 390 199          |

**M. le président.** Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je vous rappelle que la commission des finances est favorable à l'adoption des crédits du compte d'affectation spéciale.

Je mets aux voix ces crédits.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Sécurités » et du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

### Motion d'ordre

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Claude Raynal, président de la commission des finances.** Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir limité vos interventions. Peut-être ai-je été un peu trop brutal... *(Sourires.)*

En application de l'article 46 *bis*, alinéa 2, du règlement du Sénat, et afin d'assurer la clarté de nos débats, ce qui est toujours un défi lorsque l'examen des crédits des missions est d'une grande complexité, la commission des finances demande que les amendements portant sur les crédits des missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » soient regroupés de façon thématique, pour autant que les services de la séance soient en mesure de le faire dans les délais requis.

Vous le savez, nous passons souvent d'une discussion à une autre, ce qui peut poser des problèmes de gage. Qui plus est, il arrive que le même sujet soit abordé à plusieurs reprises, ce qui empêche d'en avoir une vue d'ensemble.

La commission des finances demande également l'examen séparé de certains amendements portant sur les crédits de la mission « Cohésion des territoires », ce qui évitera d'avoir un trop grand nombre d'amendements en discussion commune.

Ce faisant, il s'agit de tirer les leçons du nombre d'amendements qui va croissant depuis quelques années et d'organiser les débats de façon plus cohérente, en renonçant aux règles traditionnelles que nous appliquions jusqu'à présent.

Il faudrait également éviter de déposer des amendements aux montants faramineux – un milliard d'euros, voire plus –, dont l'adoption fait tomber tous les autres, puisque tout autre gage devient impossible. En d'autres termes, il convient de privilégier le million d'euros plutôt que le milliard d'euros comme unité de compte, même si je comprends bien la difficulté d'un tel exercice.

Cette technique permettra un débat de meilleure facture, avec des thématiques mieux organisées.

**M. le président.** Je suis saisi, en application de l'article 46 *bis*, alinéa 2, du règlement du Sénat, d'une demande de la commission des finances d'examen séparé de certains amendements portant sur les crédits de la mission « Cohésion des territoires », ainsi que d'une demande tendant à faire en sorte que les amendements de la mission « Enseignement scolaire » et de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soient classés de façon à permettre des regroupements par thématique.

Y a-t-il des oppositions?...

Il en est ainsi décidé.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

À neuf heures, quatorze heures trente et le soir :

Nouvelle lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 153, 2023-2024) ;

Suite du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 127, 2023-2024) ;

Mission « Enseignement scolaire » ; articles 53 et 54 ;

Mission « Recherche et enseignement supérieur » et article 55 *quinquies* ;

Mission « Cohésion des territoires » ; articles 50 D et 50 E.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-trois heures quarante.)*

*Pour le Directeur des comptes rendus  
du Sénat, le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du jeudi 30 novembre 2023

#### SCRUTIN N° 79

sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Nombre de votants .....  | 345 |
| Suffrages exprimés ..... | 322 |
| Pour .....               | 219 |
| Contre .....             | 103 |

Le Sénat a adopté

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

*Pour* : 132

*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

##### GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

*Contre* : 64

##### GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

*Pour* : 55

*Contre* : 1 M. Vincent Delahaye

##### GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

*Abstentions* : 22

##### GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

*Contre* : 17

*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance

##### GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

*Pour* : 17

*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Joël Guerriau

##### GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

*Contre* : 17

##### GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

*Pour* : 15

*Abstention* : 1 M. Jean-Noël Guérini

#### RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

*Contre* : 4

#### Ont voté pour :

|                           |                            |                        |
|---------------------------|----------------------------|------------------------|
| Marie-Do Aeschlimann      | Patrick Chaize             | Jean-Pierre Grand      |
| Pascal Allizard           | Daniel Chasseing           | Daniel Gremillet       |
| Jean-Claude Anglars       | Alain Chatillon            | Jacques Groperrin      |
| Jocelyne Antoine          | Patrick Chauvet            | Philippe Grosvalet     |
| Jean Bacci                | Cédric Chevalier           | Pascale Gruny          |
| Jean-Pierre Bansard       | Guillaume Chevrolier       | Daniel Gueret          |
| Philippe Bas              | Marta de Cidrac            | Jocelyne Guidez        |
| Arnaud Bazin              | Olivier Cigolotti          | Véronique Guillotin    |
| Bruno Belin               | Marie-Carole Ciuntu        | André Guiol            |
| Nadine Bellurot           | Édouard Courtial           | Olivier Henno          |
| Catherine Belrhiti        | Pierre Cuypers             | Loïc Hervé             |
| Martine Berthet           | Laure Darcos               | Christine Herzog       |
| Christian Bilhac          | Mathieu Darnaude           | Jean Hingray           |
| Annick Billon             | Raphaël Daubet             | Alain Houpert          |
| Étienne Blanc             | Marc-Philippe Daubresse    | Jean-Raymond Hugonet   |
| Jean-Baptiste Blanc       | Nathalie Delattre          | Jean-François Husson   |
| Yves Bleunven             | Bernard Delcros            | Corinne Imbert         |
| Christine Bonfanti-Dossat | Patricia Demas             | Annick Jacquemet       |
| François Bonhomme         | Stéphane Demilly           | Micheline Jacques      |
| François Bonneau          | Chantal Deseyne            | Lauriane Josende       |
| Philippe Bonnacarrère     | Brigitte Devésa            | Else Joseph            |
| Michel Bonnus             | Franck Dhersin             | Muriel Jourda          |
| Alexandra Borchio         | Catherine Di Folco         | Alain Joyandet         |
| Fontimp                   | Élisabeth Doineau          | Roger Karoutchi        |
| Gilbert Bouchet           | Sabine Drexler             | Claude Kern            |
| Yves Bouloux              | Alain Duffourg             | Khalifé Khalifé        |
| Corinne Bourcier          | Catherine Dumas            | Christian Klinger      |
| Jean-Marc Boyer           | Françoise Dumont           | Sonia de La Provôté    |
| Valérie Boyer             | Laurent Duplomb            | Laurent Lafon          |
| Jean-Luc Brault           | Dominique Estrosi Sassone  | Marc Laménie           |
| Max Brisson               | Jacqueline Eustache-Brinio | Ahmed Laouedj          |
| Christian Bruyen          | Agnès Evren                | Florence Lassarade     |
| François-Noël Buffet      | Daniel Fargeot             | Michel Laugier         |
| Laurent Burgoa            | Gilbert Favreau            | Daniel Laurent         |
| Henri Cabanel             | Bernard Fialaire           | Christine Lavarde      |
| Alain Cadec               | Isabelle Florennes         | Antoine Lefèvre        |
| Olivier Cadic             | Philippe Folliot           | Dominique de Legge     |
| Guislain Cambier          | Christophe-André Frassa    | Ronan Le Gleut         |
| Christian Cambon          | Amel Gacquerre             | Marie-Claude Lermytte  |
| Agnès Canayer             | Laurence Garnier           | Henri Leroy            |
| Michel Canévet            | Françoise Gatel            | Stéphane Le Rudulier   |
| Vincent Capocanellas      | Fabien Genet               | Pierre-Antoine Levi    |
| Emmanuel Capus            | Frédérique Gerbaud         | Anne-Catherine Loisier |
| Marie-Claire Carrère-Gée  | Annick Girardin            | Jean-François Longeot  |
| Maryse Carrère            | Éric Gold                  | Vivette Lopez          |
| Alain Cazabonne           | Béatrice Gosselin          | Vincent Louault        |
| Anne Chain-Larché         | Nathalie Goulet            | Viviane Malet          |
|                           | Sylvie Goy-Chavent         | Claude Malhuret        |
|                           |                            | Didier Mandelli        |

Alain Marc  
Hervé Marseille  
Pascal Martin  
Pauline Martin  
Michel Masset  
Hervé Maurey  
Pierre Médevielle  
Thierry Meignen  
Franck Menonville  
Marie Mercier  
Damien Michallet  
Brigitte Micouleau  
Alain Milon  
Jean-Marie Mizzon  
Albéric de Montgolfier  
Catherine Morin-Desailly  
Philippe Mouiller  
Laurence Muller-Bronn  
Georges Naturel  
Anne-Marie Nédélec  
Louis-Jean de Nicolaj  
Sylviane Noël  
Claude Nougein  
Olivier Paccaud  
Guylène Pantel

Jean-Jacques Panunzi  
Vanina Paoli-Gagin  
Philippe Paul  
Jean-Gérard Paumier  
Cyril Pellevat  
Clément Pernot  
Cédric Perrin  
Évelyne Perrot  
Annick Petrus  
Stéphane Piednoir  
Bernard Pillefer  
Kristina Pluchet  
Rémy Pointereau  
Sophie Primas  
Frédérique Puissat  
Jean-François Rapin  
André Reichardt  
Évelyne Renaud-Garabedian  
Bruno Retailleau  
Hervé Reynaud  
Olivia Richard  
Marie-Pierre Richer  
Olivier Rietmann  
Pierre Jean Rochette  
Bruno Rojouan

Anne-Sophie Romagny  
Jean-Yves Roux  
Jean-Luc Ruelle  
Denise Saint-Pé  
Hugues Saury  
Stéphane Sautarel  
Michel Savin  
Elsa Schalck  
Bruno Sido  
Jean Sol  
Nadia Sollogoub  
Laurent Somon  
Francis Szpiner  
Philippe Tabarot  
Lana Tetuanui  
Sylvie Valente Le Hir  
Jean-Marie Vanlerenberghe  
Anne Ventalon  
Dominique Vérien  
Sylvie Vermeillet  
Pierre-Jean Verzelen  
Cédric Vial  
Jean Pierre Vogel  
Louis Vogel  
Dany Wattebled

Thomas Dossus  
Jérôme Durain  
Aymeric Durox  
Vincent Éblé  
Frédérique Espagnac  
Sébastien Fagnen  
Rémi Féraud  
Corinne Féret  
Jacques Fernique  
Jean-Luc Fichet  
Fabien Gay  
Hervé Gillé  
Guillaume Gontard  
Michelle Gréaume  
Antoinette Guhl  
Laurence Harribey  
Joshua Hochart  
Olivier Jacquin  
Yannick Jadot  
Éric Jeansannetas  
Patrice Joly  
Bernard Jomier  
Gisèle Jourda  
Patrick Kanner  
Éric Kerrouche

Marie-Pierre de La Gontrie  
Gérard Lahellec  
Annie Le Houerou  
Audrey Linkenheld  
Jean-Jacques Lozach  
Monique Lubin  
Victorin Lurel  
Monique de Marco  
Marianne Margaté  
Didier Marie  
Akli Mellouli  
Serge Mérillou  
Jean-Jacques Michau  
Marie-Pierre Monier  
Franck Montaugé  
Corinne Narassiguin  
Mathilde Ollivier  
Alexandre Ouizille  
Paul Toussaint Parigi  
Sebastien Pla  
Raymonde Poncet  
Monge  
Émilienne Poumirol  
Stéphane Ravier

Claude Raynal  
Christian Redon-Sarrazy  
Sylvie Robert  
Pierre-Alain Roiron  
David Ros  
Laurence Rossignol  
Daniel Salmon  
Pascal Savoldelli  
Ghislaine Senée  
Silvana Silvani  
Anne Souyris  
Lucien Stanzione  
Christopher Szczurek  
Rachid Temal  
Jean-Claude Tissot  
Simon Uzenat  
Mickaël Vallet  
Marie-Claude Varailles  
Jean-Marc Vayssouze-Faure  
Mélanie Vogel  
Michaël Weber  
Robert Wienie Xowie  
Adel Ziane

**Ont voté contre :**

Cathy Apourceau-Poly  
Viviane Artigalas  
Jérémy Bacchi  
Pierre Barros  
Audrey Bélim  
Guy Benarroche  
Grégory Blanc  
Florence Blatrix  
Contat  
Éric Bocquet  
Nicole Bonnefoy  
Denis Bouad

Hussein Bourgi  
Isabelle Briquet  
Ian Brossat  
Colombe Brossel  
Céline Brulin  
Marion Canalès  
Rémi Cardon  
Marie-Arlette Carlotti  
Christophe Chaillou  
Yan Chantrel  
Catherine Conconne

Hélène Conway-Mouret  
Evelyne Corbière  
Naminzo  
Jean-Pierre Corbisez  
Thierry Cozic  
Cécile Cukierman  
Karine Daniel  
Ronan Dantec  
Jérôme Darras  
Vincent Delahaye  
Gilbert-Luc Devinaz

Olivier Bitz  
Bernard Buis  
Frédéric Buval  
Samantha Cazebonne  
Nicole Duranton  
Stéphane Fouassin  
Jean-Noël Guérini  
Nadège Havet  
Ludovic Haye

Xavier Iacovelli  
Mikaele Kulimoetoke  
Jean-Baptiste Lemoyne  
Martin Lévrier  
Thani Mohamed Soilihi  
Solanges Nadille  
Saïd Omar Oili  
Georges Patient

François Patriat  
Marie-Laure Phinera-Horth  
Didier Rambaud  
Teva Rohfritsch  
Patricia Schillinger  
Dominique Théophile

**Abstentions :****N'ont pas pris part au vote :**

Gérard Larcher, Président du Sénat, Pierre Ouzoulias, Président de séance, Joël Guerriau.